



**LES CHIFFRES  
DU MARCHÉ FRANÇAIS  
DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE**

**2015** 

## **Avertissement au lecteur**

*Le présent rapport statistique annuel de l'ACPR, « les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » a été largement remanié par rapport aux années antérieures. Plusieurs motifs expliquent ce choix.*

*D'une part, le secteur de la banque et celui de l'assurance ont chacun connu de profonds changements de réglementation au cours de ces dernières années avec respectivement l'entrée en vigueur du « paquet CRD IV », mettant en œuvre les accords dits de Bâle III en Europe pour le premier, et la directive dite « Solvabilité II » pour le second. Ces changements réglementaires sont allés de pair avec une refonte des données à remettre au superviseur par les établissements bancaires (depuis 2014) et les organismes d'assurance (à partir de 2016, ce qui explique que l'exploitation de ces données ne sera possible qu'à compter du prochain rapport). Cela s'est notamment traduit par la fourniture régulière à l'ACPR de données plus nombreuses, permettant d'enrichir les informations mises à disposition. Cette richesse de données a pour contrepartie une relative complexité de présentation, tenant à la multiplicité des sources, des périmètres d'activité et des entités assujetties à la remise des informations réglementaires. Nous avons fait en sorte de clarifier au maximum ces éléments pour faciliter la lecture.*

*Par ailleurs, une partie des agrégats statistiques, bancaires ou assurantiels, ne présentent pas nécessairement d'évolutions annuelles notables. Nous avons donc choisi de limiter le commentaire systématique de chacun des tableaux et graphiques au profit d'une analyse qui se veut plus pédagogique, plus synthétique et – nous l'espérons – d'un accès plus facile pour le lecteur.*

*Toutefois, dans un souci de continuité avec les précédentes éditions, nous avons également tenu à ce que tous les tableaux et graphiques présentés les années antérieures restent accessibles avec des données actualisées pour*

*satisfaire les lecteurs à la recherche d'informations spécifiques qu'ils ont l'habitude de trouver dans ce rapport.*

*C'est pourquoi, nous avons opté pour une structure permettant de répondre à ce triple objectif. Dans une première partie, le lecteur trouvera ainsi une présentation synthétique du secteur bancaire et du secteur de l'assurance, tous deux mis en lumière par une analyse concise. Une seconde partie fournit un fascicule de tableaux et graphiques détaillés, non commentés, reprenant et actualisant les informations publiées dans les versions précédentes de ce rapport, enrichi par de nouveaux tableaux et graphiques dans le cas de la partie banques (la partie assurance sera enrichie à l'occasion du prochain rapport, pour les raisons évoquées ci-dessus). Enfin, une troisième partie apporte des précisions sur les méthodologies suivies pour la production de ce rapport, ainsi que sur les principaux concepts financiers utilisés.*

*Nous espérons que ce nouveau format saura utilement éclairer tant les lecteurs désireux de découvrir un peu mieux le secteur français de la banque et de l'assurance, que les experts à la recherche de séries statistiques détaillées.*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture.*

## En bref

Au 31 décembre 2015, le système bancaire français totalisait **7 674 milliards d'euros** d'actifs sur base consolidée. À cette même date, le secteur de l'assurance affichait un total de bilan agrégé en valeur de marché de **2 678 milliards d'euros**.

Le volume d'activité des deux secteurs a progressé en 2015. Le produit net bancaire (PNB) s'est établi à **158,5 milliards d'euros** en hausse de 7,1 % par rapport à 2014. Du côté des assurances, le total des primes acquises sur les activités vie et non-vie est respectivement passé de 154,2 à **166,9 milliards d'euros** (+8,2 %) et de 124,6 à **127,3 milliards d'euros** (+2,2 %).

La rentabilité s'est améliorée pour les banques comme pour les assurances. Le résultat net agrégé de l'ensemble des établissements de crédit atteint **28,3 milliards d'euros** à fin 2015 (18 milliards d'euros en 2014), l'ensemble des organismes d'assurance dégagant quant à lui un résultat net agrégé de **12,7 milliards d'euros (10,6 milliards d'euros en 2014)**. Le rendement global des fonds propres (*return on equity* – ROE) des deux secteurs s'établit respectivement à 6,5 % et 7,4 %.

La collecte de l'épargne s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2015. L'ensemble des ressources nettes collectées par les banques auprès de la clientèle (ménages et sociétés non financières) a augmenté de **180 milliards d'euros**, passant de 2 389 à 2 569 milliards d'euros d'encours (+7,5%). Quant à l'assurance vie, l'année 2015 a connu une collecte nette positive de **21,8 milliards d'euros** (+12 % par rapport à 2014), amenant le stock de provisions techniques correspondant à 1 684 milliards d'euros.

S'agissant du financement de l'économie, l'ensemble des prêts octroyés par les établissements bancaires à la clientèle non-financière (ménages, entreprises, administrations, etc.) a atteint **2 138 milliards d'euros** à fin 2015, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2014 (+ 75 milliards d'euros) dans un contexte où le PIB en valeur a progressé de 1,9%. Quant aux organismes d'assurance, ils totalisent 2 041 milliards

d'euros de placements au 31 décembre 2015, principalement investis en obligations (66,3 %), dont des obligations souveraines, et dans une moindre mesure en actions (13,4 %).

En termes de solvabilité, la situation des établissements bancaires et des organismes d'assurance s'est encore renforcée en 2015. Du côté bancaire, l'ensemble des établissements affichent au 31 décembre 2015 un total de fonds propres « Bâle III » de **391 milliards d'euros**, dont 301 milliards d'euros de CET1 (fonds propres de base). À cette date, la moyenne du ratio de fonds propres de catégorie 1 (dit de CET1) atteignait **12,8 %** soit bien au-dessus du minimum réglementaire, y compris en ajoutant les autres coussins prévus par les accords de Bâle III. Les fonds propres des organismes d'assurance ont crû de leur côté de **près de 10 % en 2015**, améliorant encore davantage les ratios de couverture de la marge minimale de solvabilité (exigence prudentielle dans le référentiel « Solvabilité 1 »<sup>1</sup>.

Le contexte macroéconomique continue de peser sur le risque de crédit, mais les encours de **créances douteuses** portées par les banques françaises restent modérés. « **L'aplatissement** » de la courbe des taux a contribué à réduire les marges d'intermédiation des établissements, ce qui a érodé leurs revenus nets d'intérêt et exercé une pression à la baisse sur la rentabilité de certains modèles économiques.

Dans le secteur de l'assurance, la persistance du **contexte de taux bas** a érodé les rendements des placements des organismes, ce qui les a conduits à une étape supplémentaire dans la modération progressive des taux servis sur les contrats d'assurance vie, afin de sauvegarder, à long terme, leur solvabilité et leur capacité à faire face à tous leurs engagements à l'égard de leurs assurés.

L'ACPR veille sur la solidité financière des deux secteurs, qui leur permet de mieux faire face aux risques qui pèsent sur leurs activités.

<sup>1</sup> La mise en œuvre du référentiel « solvabilité 2 » intervenant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le présent rapport est constitué sur la base des données disponibles sous le référentiel « solvabilité 1 ».

# BANQUES

## Qu'entend-on par « système bancaire français » ?

Les données qui servent de base à la partie banque du présent rapport proviennent de diverses sources apportant des éclairages complémentaires. Elles sont collectées auprès de populations de banques et sur des périmètres d'activité différents qui se réfèrent à deux principaux types d'approches.

Une première approche considère les données sur base sociale de l'ensemble des établissements de crédit (EC) et des sociétés de financement (SF) implantées en France. C'est celle qui a été suivie dans les versions précédentes de ce rapport. L'agrégation des bilans et comptes de résultat sur base sociale fournit une vision « domestique » du système bancaire français, où toutes les opérations effectuées par les entités implantées en France sont comptabilisées, que ces opérations aient lieu en France ou *via* leurs succursales à l'étranger. Les filiales de groupes bancaires étrangers implantées en France sont elles aussi comptabilisées. En revanche, l'activité des filiales de groupes bancaires français à l'étranger est exclue de cette approche.

### Schématisation de la vision « domestique »

		EC	SF	EI, EME, etc.
Groupes français	Entités en France	Base sociale	Base sociale	x
	Succursales à l'étranger	Base sociale	Base sociale	x
	Filiales à l'étranger	x		x
Entités indépendantes françaises		Base sociale	Base sociale	x
Groupe étranger	Entités à l'étranger	x		x
	Succursales en France	Base sociale		x
	Filiales en France	Base sociale	Base sociale	x

**Légende :** en vert, les composantes retenues, en rouge, celles qui sont exclues, en gris, celles qui sont absentes.

Les données collectées sur ce périmètre « domestique » fournissent une vision très détaillée de la collecte des dépôts et de l'octroi de crédits en France, mais doivent d'être complétées par ce qu'on appelle une approche

consolidée, qui élimine les opérations internes aux groupes et rend compte de l'activité des filiales étrangères.

C'est la seconde approche retenue dans ce rapport. Elle utilise les données des groupes bancaires dont le siège est situé en France, consolidant l'activité des entités qui les composent<sup>2</sup> (succursales et filiales), tous statuts confondus (EC, SF, mais aussi entreprises d'investissement (EI), établissements de monnaie électronique (EME), etc.). Cette approche fournit une vision plus « internationale » de l'activité. Dans le cadre de cette approche, sont retenues également dans les agrégations, lorsque cela est possible<sup>3</sup>, les données sur base sociale de toutes les autres entités présentes en France afin d'assurer la complétude de l'échantillon.

### Schématisation de la vision « internationale »

		EC	SF	EI, EME, etc.
Groupes français	Entités en France	Base consolidée		
	Succursales à l'étranger			
	Filiales à l'étranger			
Entités indépendantes françaises		Base sociale	Base sociale	x
Groupe étranger	Entités à l'étranger	x		x
	Succursales en France	Base sociale		x
	Filiales en France	Base sociale ou "sous-consolidée"		

**Légende :** voir cartouche précédent

Trois sous-populations sont distinguées dans les tableaux et graphiques utilisant cette seconde approche : (i) les six principaux groupes bancaires français<sup>4</sup>, (ii) les autres groupes bancaires<sup>5</sup> remettant des données

<sup>2</sup> En normes IFRS (états FINREP)

<sup>3</sup> C'est-à-dire lorsque les données collectées sur base sociale offrent un niveau de détail similaire à celui des données collectées sur base consolidée, permettant un rapprochement à dire d'expert. Le fait d'utiliser les données sur base sociale de ces entités et de les agréger aux données sur base consolidée des groupes bancaire est une bonne approximation dans la mesure où, pour ces entités, le risque de double-comptage est très limité et leur activité à l'étranger (non captée) est très réduite.

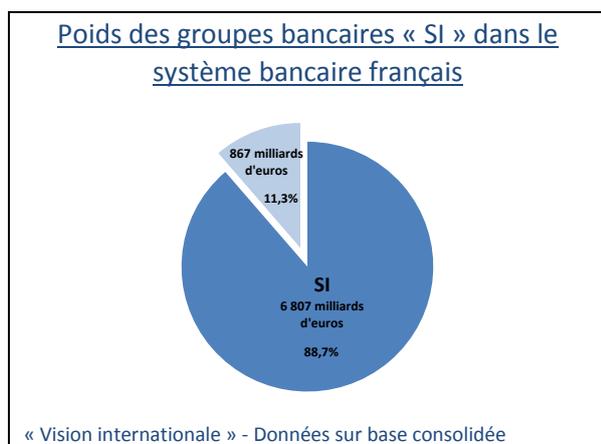
<sup>4</sup> Par ordre alphabétique : BNP Paribas, le groupe BPCE, le groupe Crédit Agricole, le groupe Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale

<sup>5</sup> Cela inclut des groupes bancaires français, des filiales bancaires de groupes non bancaires et des filiales de groupes étrangers sous-consolidées

consolidées, et (iii) les entités ne remettant que des données sur base sociale<sup>6</sup>.

### Quelle est la taille du système bancaire français et quelles sont les principales composantes de son bilan ?

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des actifs bancaires sur base consolidée détenus par les banques françaises, en France et à l'étranger, s'établit à 7 674 milliards d'euros. 83 % de ces actifs sont concentrés sur les six plus grands groupes bancaires français.



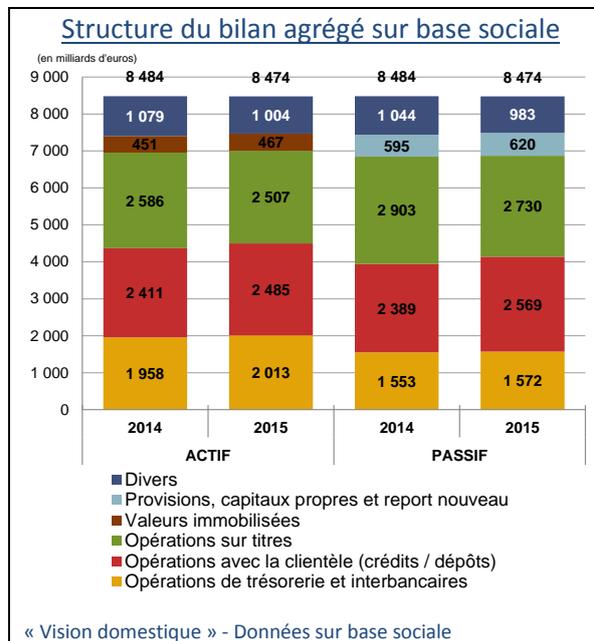
Depuis le 4 novembre 2014, date d'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique (MSU) en Europe, la Banque centrale européenne (BCE) est en charge, avec l'appui des autorités nationales, de la supervision directe des principales banques de la zone euro. Ces groupes, directement placés sous l'autorité de la BCE, sont appelés « importants », ou « *significant institutions* » (SI) en anglais. À fin décembre 2015, la France comptait 13 groupes SI totalisant 6 807 milliards d'euros d'actifs sur base consolidée, soit 88,7 % du système bancaire français.

Les groupes bancaires restant directement supervisés par les autorités nationales sont appelés « moins importants », ou « *less significant institutions* » (LSI).

<sup>6</sup> Cela inclut les banques françaises indépendantes -ou banques solo- de même que des filiales ou succursales de banques étrangères

L'agrégation fin 2015 des bilans bancaires sur base sociale correspond à un total de 8 474 milliards d'euros d'actifs.

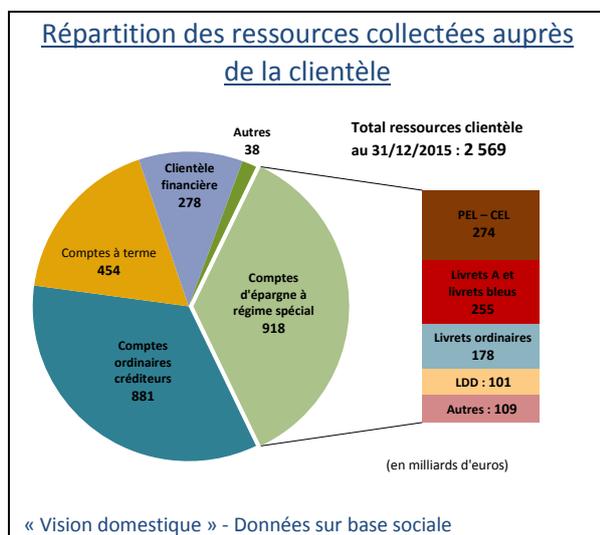
Le chiffre donné par cette mesure est supérieur à celui sur base consolidée notamment en raison de la non-élimination des flux intra-groupe. Il permet une « vision domestique » de ses principales composantes et, en particulier, des opérations avec la clientèle<sup>7</sup>. À fin 2015, l'ensemble des établissements de crédit implantés en France collectent ainsi 2 569 milliards d'euros de ressources auprès de la clientèle et lui octroient 2 485 milliards d'euros de prêts. Ces encours sont respectivement en hausse de 180 et 74 milliards d'euros par rapport à fin 2014. Le reste du bilan se compose principalement d'opérations interbancaires et d'opérations sur titres. Ces dernières s'élèvent à 2 507 milliards à l'actif (achats de titres financiers à des fins d'investissement ou d'activité de marché, prêts de titres, etc.) et 2 730 milliards au passif (financement *via* des émissions de titres, activité de marché, emprunts de titres, etc.).



<sup>7</sup> Opérations qui sont, par construction, peu concernées par le problème de potentiel double-comptage des flux intra-groupes entre entités bancaires d'un même groupe.

## De quoi se composent les ressources collectées auprès de la clientèle ?

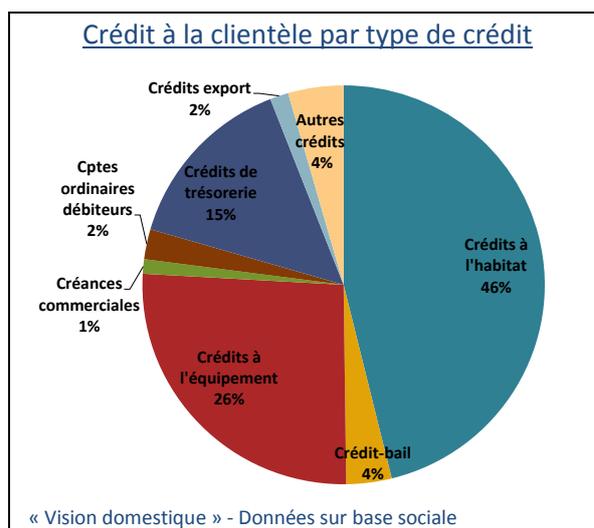
Au cours de l'année 2015, les ressources collectées auprès de la clientèle ont très fortement augmenté (+180 milliards d'euros) par rapport à fin 2014. Au 31 décembre 2015, l'encours total de 2 569 milliards d'euros se compose principalement de comptes d'épargne à régime spécial à hauteur de 918 milliards d'euros (incluant notamment les PEL, CEL, livrets A, LDD, etc.), de comptes ordinaires créditeurs (comptes courants) pour 881 milliards d'euros et de 454 milliards d'euros de comptes à terme. Les comptes ordinaires créditeurs ont enregistré la plus forte hausse annuelle : +128 milliards d'euros. Les encours de PEL et CEL se sont accrus de 23 milliards d'euros au cours de l'année 2015. Les livrets A et bleus accusent une décollecte nette de 7,3 milliards d'euros, sans doute liée à la baisse de leur taux de rémunération (revenue de 1% à 0,75% le 1<sup>er</sup> août 2015). L'augmentation parallèle, relevée plus haut, de l'encours des comptes ordinaires, semble confirmer le caractère attentiste des comportements d'épargne, accru par le contexte de très faible inflation.



## Quels acteurs et quelles activités sont financés par les établissements de crédit français ?

Comme indiqué ci-dessus, dans la « vision domestique », l'ensemble des établissements de crédit implantés en France présentent un

encours agrégé de crédits à la clientèle de 2 485 milliards d'euros au 31 décembre 2015, dont 2 228 milliards octroyés en France, les 257 milliards restants étant octroyés à l'étranger *via* l'activité de leurs succursales. La plus grande partie de ces prêts concerne la clientèle non-financière en France avec 2 138 milliards d'euros à fin 2015, en hausse de 75 milliards (+3,6 %) par rapport à fin 2014.

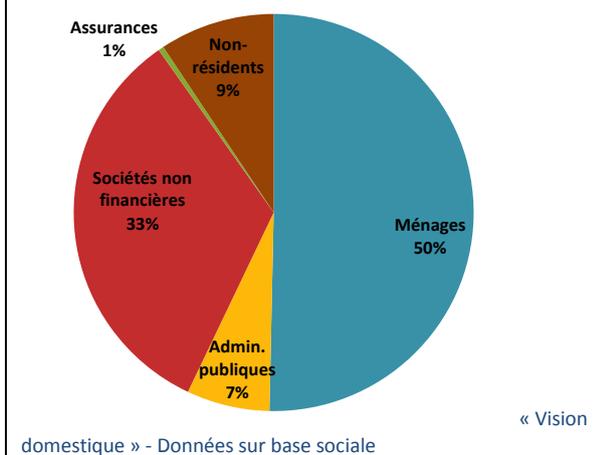


Sur l'ensemble de l'activité exercée en France par les établissements de crédit, les crédits à l'habitat représentent le principal type de prêts (46 %), devant les crédits à l'équipement (26 %) et les crédits de trésorerie (15 %).

S'agissant des principales catégories d'emprunteurs, les ménages en France totalisent 1 076 milliards d'euros de prêts à fin 2015 (+3,9 % par rapport à fin 2014), les sociétés non financières (SNF) 710 milliards d'euros (+4,9 %) et les administrations publiques 144 milliards d'euros (-4,4 %) <sup>8</sup>.

<sup>8</sup> En 2015, les administrations publiques françaises ont privilégié l'endettement par émission de titres de dette, notamment de long terme, plutôt que le recours au crédit bancaire.

### Crédit à la clientèle par catégorie d'agents



Les engagements de hors bilan vis-à-vis de la clientèle (de financement et de garantie), qui concourent au financement de l'économie, ont augmenté de 94,9 milliards d'euros en 2015 (+6,3%).

Les engagements sur dérivés ont diminué de 11,6% pour s'établir à 72 687 milliards d'euros. Ces encours notionnels, enregistrés au hors-bilan, constituent un indicateur du volume d'activité sans refléter de façon proportionnelle les risques encourus.

### Engagements de hors-bilan

En milliards d'euros	2013	2014	2015	VARIATION
				2015/2014
En montant				
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT donnés en faveur:</b>				
- d'établissements de crédit	152,1	164,6	178,3	13,63
- de la clientèle	718,6	742,2	840,6	98,43
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE donnés en faveur:</b>				
- d'établissements de crédit	437,9	447,6	392,5	-55,16
- de la clientèle	678,0	760,2	756,6	-3,54

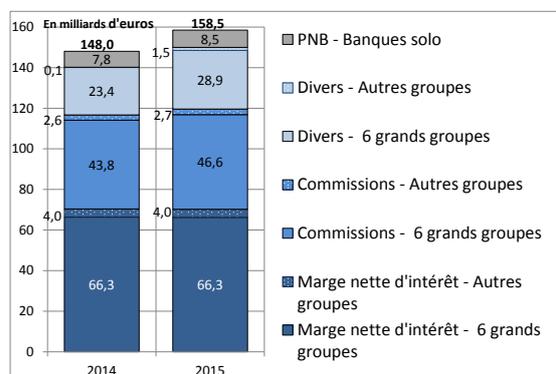
« Vision domestique » - Données sur base sociale

### Quelle est la rentabilité du système bancaire français ?

Au niveau consolidé, c'est-à-dire en considérant la « vision internationale » du système bancaire français, le produit net bancaire (PNB) s'établit à 158,5 milliards d'euros à fin décembre 2015, en hausse de +7,1% par rapport à 2014. Il se compose essentiellement de la marge nette d'intérêt (produits des placements des banques minorés des intérêts qu'elles ont versés) et de commissions perçues pour leurs prestations de services. Les six principaux groupes bancaires

français réalisent 141,8 milliards d'euros de PNB, soit 89,5% du total du secteur.

### Décomposition du Produit net bancaire (PNB)



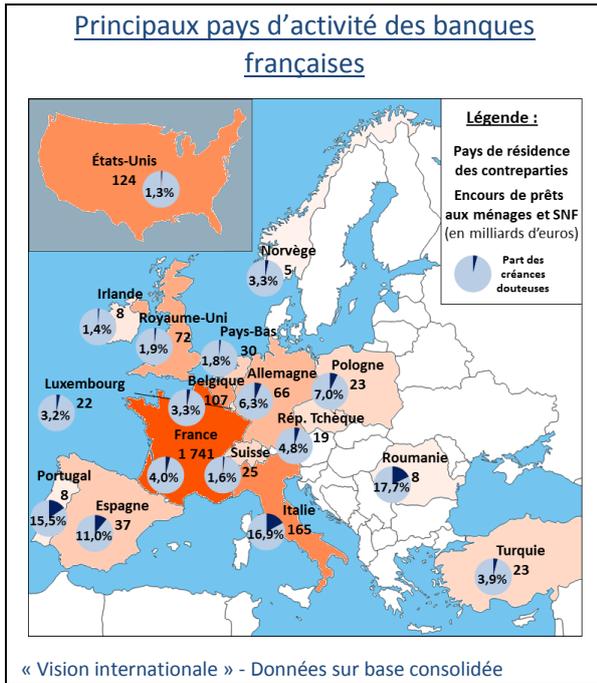
« Vision internationale » - Données sur base consolidée

Dans le contexte actuel de taux durablement bas (qui se traduit par un « aplatissement » de la courbe des taux d'intérêt) la marge d'intérêt des établissements se comprime et revient de 53% à 47% du total de leur PNB entre 2012 et 2015, au profit de sources de revenus alternatives.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) consolidé s'établit à 47,8 milliards d'euros à fin 2015, en hausse de 11,9% par rapport à 2014. Le résultat net consolidé du secteur au 31 décembre 2015 atteint 28,3 milliards d'euros. Rapporté au total d'actifs consolidés, ce niveau de résultat se traduit par un rendement global de l'actif bancaire (*return on assets – ROA*) de 0,37%, soit un niveau supérieur à celui connu ces dernières années. Le rendement de l'ensemble des capitaux propres (*return on equity – ROE*) s'établit à 6,5%, en hausse depuis 2012 où il s'élevait à 2,9%.

### Quelle est l'activité du système bancaire français à l'international ?

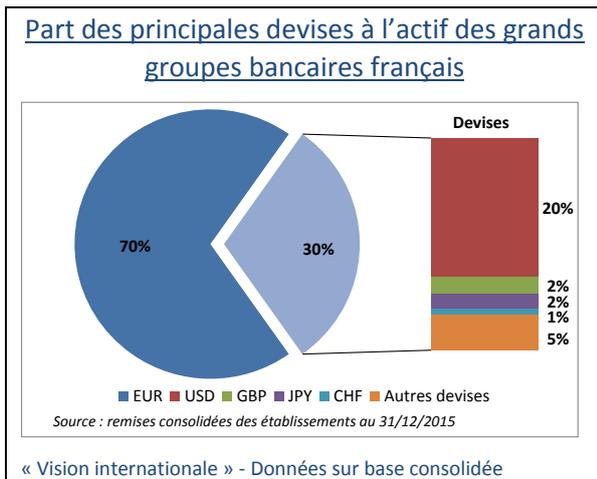
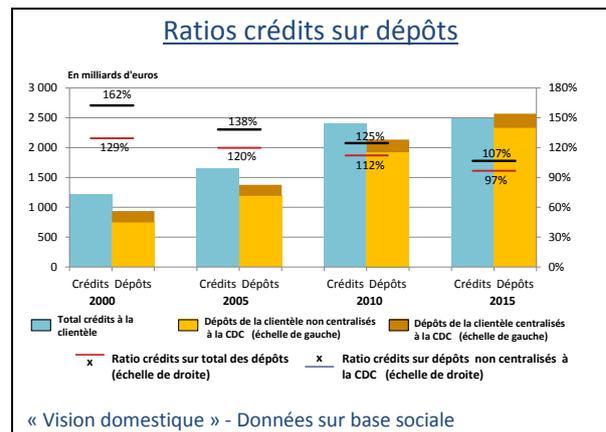
Les groupes bancaires français réalisent une part significative de leur activité à l'étranger, que ce soit *via* des filiales ou des succursales. En dehors de la France, pour leur activité de prêts aux ménages et aux sociétés non financières (SNF), ils sont particulièrement actifs dans les pays européens limitrophes ainsi qu'aux États-Unis.



dépassé les encours de crédits qui lui octroyés. À fin décembre 2015, le ratio crédits sur dépôts atteint 97 %. Toutefois, une partie des dépôts collectés dans le cadre de l'épargne réglementée sont centralisés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et ne constituent donc pas une "ressource" pleinement disponible pour les banques pour financer des crédits à la clientèle. Une fois retraité de cette centralisation des dépôts auprès de la CDC, le ratio crédit à la clientèle sur ressources de la clientèle s'établit à 107 %, lui aussi en baisse régulière depuis de nombreuses années, signe d'un plus large adossement des crédits aux dépôts et d'un moindre recours relatif au refinancement via les marchés.

L'internationalisation de l'activité bancaire se traduit également au bilan par la présence de nombreux actifs libellés en devises étrangères.

Si l'euro reste la devise principale pour 70 % des actifs des principaux groupes bancaires français, le dollar représente tout de même 20 % des actifs. La livre sterling, le yen et le franc suisse occupent une place plus limitée dans le bilan des grands établissements mais qui n'est pas négligeable.



Dans le cadre de la mise en application de la nouvelle réglementation destinée à mieux encadrer le risque de liquidité, les banques doivent détenir des stocks d'actifs liquides et de bonne qualité (« High quality liquid assets », HQLA) qui peuvent être cédés aisément et rapidement. À fin décembre 2015, l'ensemble des banques françaises détenaient, au niveau consolidé, un encours total d'HQLA de niveau 1 (i.e. extrêmement liquide) s'élevant à 846 milliards d'euros (soit 11 % de leur bilan), dont 387 milliards déposés sur leurs comptes auprès des banques centrales.

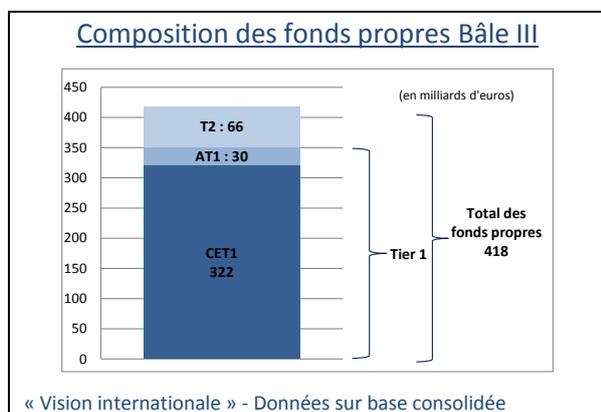
### Quelle est la situation de liquidité des établissements bancaires français ?

Pour la première fois en 2015, l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle ont

## Quelle est la situation de solvabilité des établissements bancaires français ?

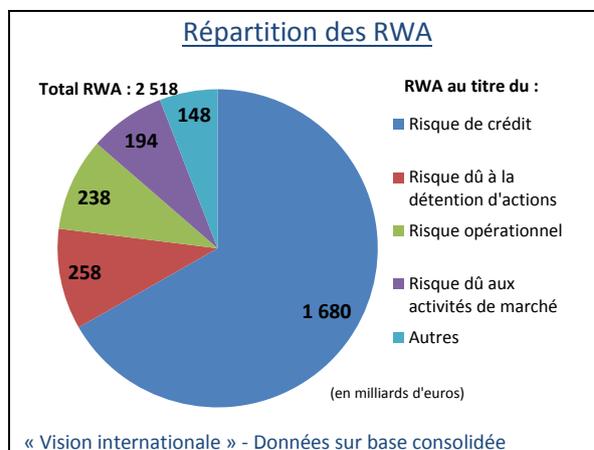
Les dispositions des accords internationaux de Bâle III, mis en œuvre en Europe *via* le « paquet CRD IV », ont imposé une définition plus stricte des fonds propres prudentiels qui constituent la capacité des établissements à absorber des pertes. Les fonds propres de meilleure qualité pour l'absorption des pertes, sont appelés les « fonds propres de base de catégorie 1 » et sont couramment désignés par l'acronyme anglais CET1 (pour *Common Equity Tier 1*). Essentiellement composé des actions et des parts sociales émises par les établissements, le montant total de CET1 atteint 322 milliards d'euros à fin décembre 2015 pour l'ensemble du secteur bancaire français, au niveau consolidé.

Deux autres catégories de fonds propres, les « fonds propres additionnels de catégorie 1 » (ou « *Additional Tier 1* » - AT1) et les « fonds propres de catégorie 2 » (ou « *Tier 2* » - T2), viennent compléter le total des fonds propres qui s'élève à 418 milliards d'euros, comparé à 384 milliards d'euros fin 2014.

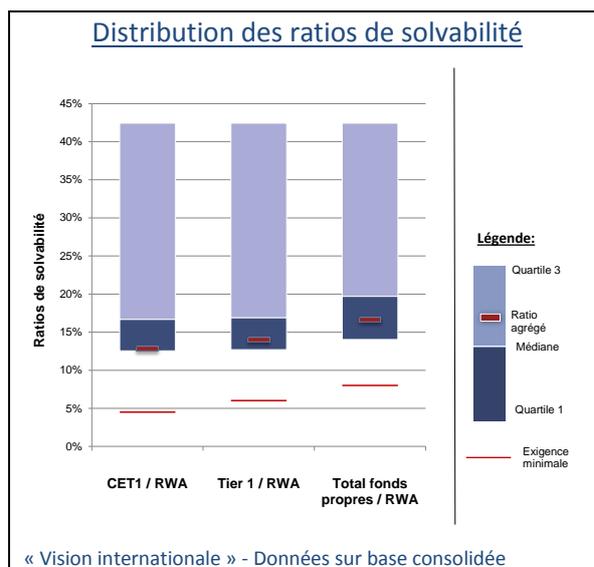


Ces fonds propres constitués par les établissements sont à mettre en regard des exigences minimales de fonds propres, imposées par la réglementation, qui dépendent des risques encourus par les établissements. De l'activité de chaque banque découle une mesure agrégée du risque par pondération de ses actifs (en anglais, *risk-weighted assets* ou RWA). Le total des RWA

pour l'ensemble du secteur bancaire français s'élève à 2 518 milliards d'euros au 31 décembre 2015 alors qu'ils s'élevaient à 2 302 milliards d'euros en 2012), le risque de crédit en représentant 67 %.



Au niveau de chaque banque, les différentes catégories de fonds propres sont rapportées à ce total de RWA pour calculer les ratios de solvabilité. En application de la réglementation en vigueur, toutes les banques doivent en permanence détenir au minimum 4,5 % de leurs RWA en fonds propres de base de catégorie 1 (CET1). Les fonds propres « Tier 1 », i.e. (CET1 + AT1), doivent couvrir au minimum 6 % des RWA. Enfin, le total des fonds propres (i.e. CET1 + AT1 + T2) doit être supérieur à 8 % des RWA.

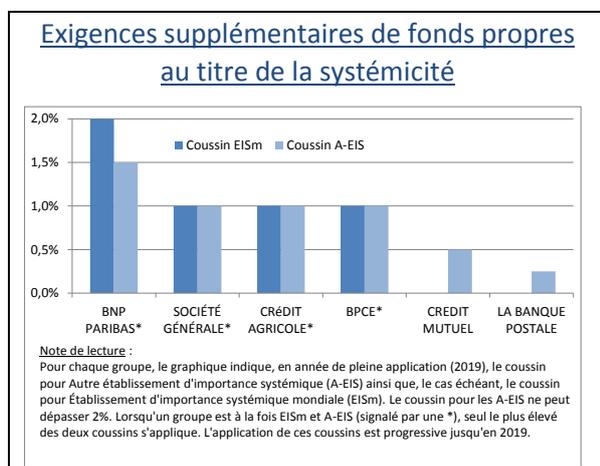


S'agissant du ratio moyen minimal pour les actions ordinaires et éléments assimilés (dit CET1), la moyenne pondérée du secteur

bancaire français se situe à 12,8 %, soit au-dessus des exigences réglementaires.

### Quelles sont les banques systémiques en France et quelles exigences supplémentaires leur sont appliquées ?

Sont désignées comme « systémiques » les banques qui, par leur taille, le caractère interconnecté de leur activité, leur complexité et/ou leur non-substituabilité feraient peser le risque de graves perturbations pour l'ensemble du système bancaire en cas de défaillance. Une méthodologie précise d'identification des banques systémiques au niveau international est mise en œuvre par le Conseil de stabilité financière (ou *Financial stability board* – FSB) aboutissant chaque année à la publication d'une liste d'établissements d'importance systémique mondiale - EIS<sup>m</sup> – (ou GSIB en anglais, pour *Global systemically important banks*). En novembre 2015, trente groupes bancaires ont été désignés, parmi lesquels quatre français : BNP Paribas, le groupe Crédit Agricole, Société Générale et le groupe BPCE.



Au niveau européen, l'Autorité bancaire européenne a diffusé des orientations guidant chacun des États membres dans la désignation de ses groupes bancaires d'importance domestique, appelés « autres établissements d'importance systémique » (A-EIS). En France, ils sont au nombre de six, incluant les 4 EIS<sup>m</sup> auxquels s'ajoutent le groupe Crédit Mutuel

ainsi que La Banque Postale. Les « six grands groupes bancaires français », pour lesquels de nombreuses séries statistiques sont disponibles dans le fascicule de tableaux et graphiques de ce rapport, sont donc les six A-EIS français.

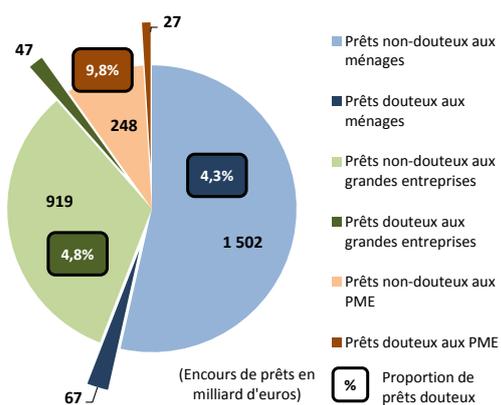
Afin d'assurer une plus grande capacité d'absorption des pertes pour ces établissements-clés du système bancaire, des exigences supplémentaires individualisées de fonds propres sont mises en place et viennent donc relever d'autant le ratio de solvabilité minimum exigé au niveau des fonds propres CET1.

### Quel est le niveau de risque de crédit encouru par les banques françaises ?

Lorsque les remboursements des emprunts demeurent impayés durant une certaine durée, les prêts sont alors considérés comme « douteux » et les banques risquent de ne pas recouvrer l'intégralité des encours prêtés, affectant donc leur résultat, et diminuant possiblement leurs fonds propres et leur solidité financière d'ensemble.

Ces montants de prêts douteux sont très suivis par les établissements comme par le superviseur, garant de la solidité de tous les établissements et *in fine* de la stabilité financière. À fin décembre 2015, tous pays confondus, les encours de prêts douteux aux ménages et aux SNF atteignent 140 milliards d'euros, représentant 4,3 % des encours prêtés aux ménages, 4,8 % pour les grandes entreprises et 9,8 % pour les PME. Ces taux d'encours douteux étaient respectivement de 4,4 %, 5,1 % et 10,3 % en 2014. Cette amélioration est due à une augmentation des encours de crédits sans hausse du volume de douteux. Toutes contreparties confondues, ce taux atteint 4% pour les encours détenus en France en 2015 (voir ci-dessus carte page 8).

### Encours de prêts douteux et non-douteux



« Vision internationale » - Données sur base consolidée

Par ailleurs, l'ACPR porte une attention toute particulière à la manière dont les établissements provisionnent ces créances douteuses.

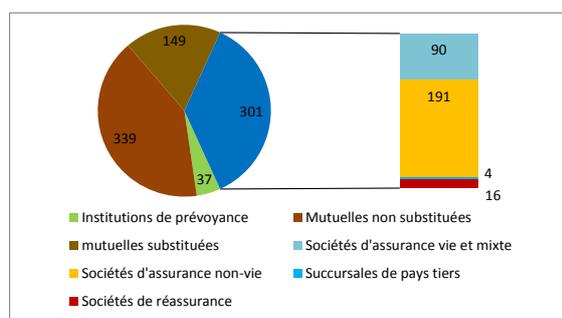
# ASSURANCES

## Composition du secteur de l'assurance en France

Le présent rapport sur la situation du marché de l'assurance en France en 2015 s'appuie sur les dossiers annuels remis sur base sociale par les organismes d'assurance à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les données présentées sont issues d'une agrégation de l'ensemble des organismes agréés en France<sup>9</sup> pour pratiquer une activité d'assurance. Le cas échéant, une distinction est effectuée en fonction de la forme juridique et du texte qui régit les organismes.

Les « sociétés d'assurance vie et mixte », les « sociétés d'assurance non-vie » et les « sociétés de réassurance » (ou réassureurs) sont toutes trois régies par le Code des assurances. Au 31 décembre 2015, on en dénombrait respectivement 90, 191 et 16. S'y ajoutent 4 succursales étrangères.

### Les organismes d'assurance agréés en France



Les 37 « institutions de prévoyance » sont régies par le Code de la sécurité sociale. Enfin, les mutuelles régies par le livre II du Code de la mutualité complètent ce panorama des organismes. À fin 2015, elles étaient au

<sup>9</sup> À noter que les opérations effectuées en France par des entités étrangères en « libre prestation de service » (LPS) ne sont pas prises en compte. De même, par construction, si l'activité à l'étranger des groupes d'assurance français *via* leurs succursales est bien prise en compte, celle de leurs filiales n'est pas non plus intégrée.

nombre de 488 dont 149 « substituées », c'est-à-dire ayant totalement transféré leurs engagements à une autre mutuelle dite « substituante ». Dans ce rapport, le terme « organismes » désigne l'ensemble de ces cinq types d'acteurs.

Le mouvement de concentration que connaît le secteur de l'assurance français depuis plusieurs années s'est confirmé en 2015. Le nombre total d'organismes est passé de 909 à 826, soit une baisse de 9 %, principalement en raison de la réduction du nombre de mutuelles.

## Quelles sont les grandes masses du bilan agrégé du secteur de l'assurance ?

Le bilan agrégé de l'ensemble du marché français de l'assurance est essentiellement composé : – au passif, des provisions techniques qui représentent les engagements des organismes vis-à-vis des assurés et – à l'actif, de placements, dont la réalisation permettra aux organismes d'honorer leurs engagements.

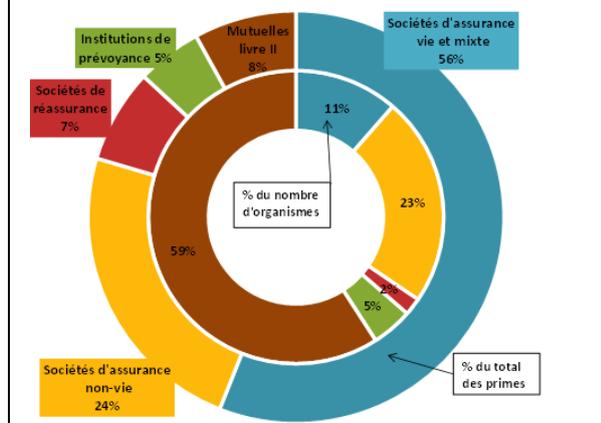
### Bilan agrégé du secteur de l'assurance

Actif	2014	2015
Solde des opérations de réassurance	120	116
Placements hors contrats en UC	1 775	1 851
Placements des contrats en UC	266	290
Autres actifs	142	149
<b>Total actifs</b>	<b>2 303</b>	<b>2 407</b>
Passif	2014	2015
Fonds propres	157	172
Provisions hors contrats en UC	1 645	1 696
Provisions des contrats en UC	268	291
Autres passifs	233	247
<b>Total passifs</b>	<b>2 303</b>	<b>2 407</b>
Plus-values latentes	278	271
<b>Bilan en valeur de marché</b>	<b>2 581</b>	<b>2 678</b>

Le total de bilan agrégé de l'ensemble des organismes traduit une croissance de 4,5 % sur un an et s'établit à 2 407 milliards d'euros au 31 décembre 2015. L'ajout des plus-values latentes (PVL constatées sur les actifs au bilan, et non réalisées par une vente, soit 10% du montant total du bilan) fournit une mesure du

bilan en valeur de marché, dont le total s'élève à 2 678 milliards d'euros.

### Part des acteurs dans le total des primes et le nombre d'entités agréées en France

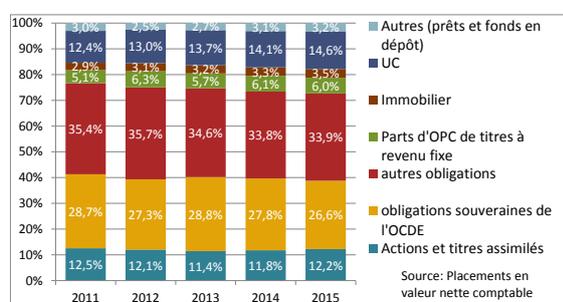


En dépit du nombre encore relativement important d'organismes agréés, le secteur de l'assurance en France s'avère très concentré. À titre d'exemple, les 90 assureurs vie et mixte ne représentent que 11% des organismes en France mais totalisent 56% des 294,2 milliards d'euros des primes acquises. Inversement, les 488 mutuelles représentent 59% des entités agréées pour seulement 8% des primes.

### Comment sont investis les placements des organismes ?

L'affectation des placements des organismes, soumis à la réglementation des « engagements réglementés » jusqu'au 31 décembre 2015, est désormais déterminée par le principe de la personne prudente entré en vigueur avec Solvabilité II.

### Placements en valeur nette comptable

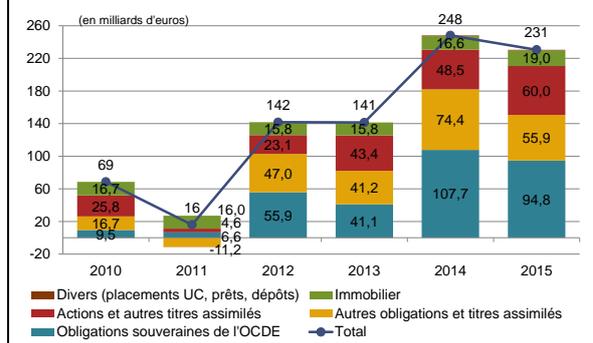


On passe ainsi d'une réglementation qui limite les actifs éligibles à une liberté de placement, contrainte par une charge en fonds propres représentative des risques sur les actifs. Fin

2015, 66,3% des 2 041 milliards d'actifs sont des obligations et autres titres à revenus fixes, cette proportion baisse néanmoins depuis 2012 où elle représentait 68% du portefeuille.

Les actions occupent également une part significative à l'actif des organismes avec 13,4%. Les biens immobiliers représentent 3,5% des placements. Ces titres génèrent des plus-values latentes, dont l'impact sur la solvabilité des organismes est positif mais réversible.

### Plus ou moins-values latentes



### Que retenir de l'activité des organismes en 2015 ?

L'activité « vie » regroupe les engagements des assureurs qui dépendent de la durée de la vie humaine. Elle inclut la collecte des placements des ménages sous la forme de contrats d'épargne mais en font également partie les assurances temporaires décès et les garanties liées à des retraites complémentaires (cf. graphique sur la répartition des primes). L'activité « non vie » regroupe tous les autres engagements des assureurs, notamment les risques liés aux dommages matériels ou corporels.

Les primes acquises en activité vie s'élèvent à 166,9 milliards d'euros en 2015<sup>10</sup>, en forte hausse par rapport à 2014 (+8,2%), dégagant un résultat technique de 8,0 milliards d'euros.

<sup>10</sup> Dans ce rapport, le terme « primes » englobe les primes du code des assurances et les cotisations du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale.

## Compte de résultat simplifié par grande activité

(en milliards d'euros)	Vie		Non-Vie		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Primes acquises	154,2	166,9	124,6	127,3	278,8	294,2
Charges des sinistres, dotations aux provisions et participation aux résultats (-)	199,8	207,3	95,7	97,8	295,5	305,1
Produits financiers nets	65,3	63,2	6,2	6,3	71,4	69,5
Frais d'acquisition et d'administration (-)	14,7	15,1	25,4	26,4	40,0	41,5
Solde de réassurance (-)	-1,3	-0,3	4,5	3,5	3,2	3,2
<b>Résultat technique</b>	<b>6,3</b>	<b>8,0</b>	<b>5,2</b>	<b>5,9</b>	<b>11,5</b>	<b>13,9</b>
Produits financiers nets du résultat non technique					4,6	4,8
Autres éléments non techniques					-5,5	-6,0
Résultat net					10,6	12,7
Rentabilité (résultat net / fonds propres)					6,7%	7,4%

Les primes acquises en activité non vie (assimilables au « chiffre d'affaires ») atteignent 127,3 milliards d'euros à fin 2015, en croissance de +2,2 % par rapport à l'an dernier. Le résultat technique de l'activité non vie s'établit à 5,9 milliards d'euros en hausse de 13% par rapport à 2014. Une fois pris en compte les éléments non techniques, le résultat net du secteur de l'assurance (vie et non vie) ressort à 12,7 milliards d'euros en 2015, soit 2,1 milliards de plus qu'en 2014, dégagant une rentabilité des fonds propres de 7,4 %.

### Les primes collectées de l'activité « vie »

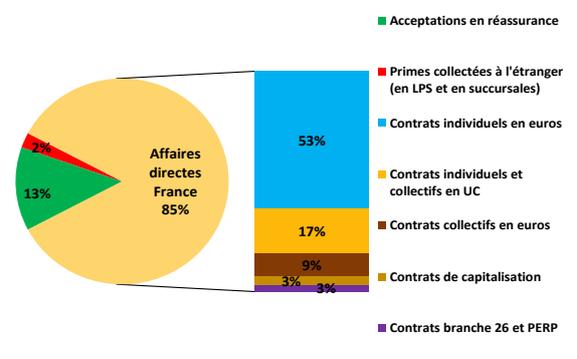
Le terme de « prime » comprend les versements effectués par les assurés. Sur les 166,9 milliards d'euros de primes brutes collectées en activité vie, 3,9 milliards (2 %) proviennent de l'étranger *via* l'activité en libre prestation de services (LPS) ou par les succursales des organismes français et 21,9 milliards (13 %) ont été acceptés en réassurance<sup>11</sup>.

Les 141,0 milliards restants constituent les « affaires directes en France », c'est-à-dire les engagements qui restent directement couverts par les organismes qui les ont contractés auprès des assurés. La majorité des primes collectées sur affaires directes en France (87,8 milliards d'euros, soit 53 % du total) l'ont été sur des « contrats individuels en euros », c'est-

<sup>11</sup> L'acceptation en réassurance est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. On parle de primes cédées pour décrire l'opération inverse.

à-dire des contrats souscrits individuellement avec une garantie de l'assureur sur le capital versé par l'assuré.

### Répartition des primes acquises de l'activité vie (chiffre d'affaires)

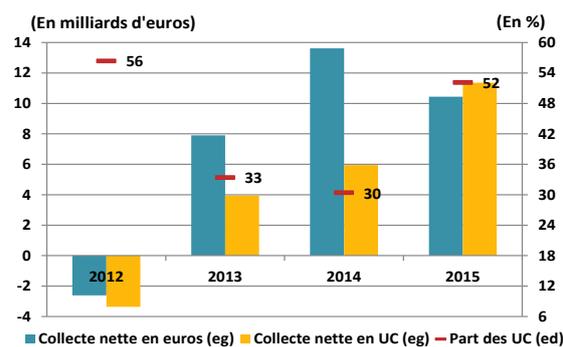


Les contrats individuels en unités de compte (UC), où l'assuré assume principalement le risque du placement<sup>12</sup>, ont généré 28,9 milliards d'euros de primes brutes en 2015 (17 % du total).

### Comment a évolué la collecte nette d'assurance vie en 2015 ?

La collecte nette (c'est-à-dire une fois déduits les prestations sur sinistres et les rachats de contrats) sur les contrats d'assurance vie s'est élevée à 21,8 milliards d'euros en 2015.

### Collecte nette de l'assurance vie sur les contrats en euros et en UC



Données issues de l'enquête assurance vie de l'ACPR.

Elle est de 12% supérieure à celle de 2014 qui avait atteint 19,5 milliards. On note en 2015 un

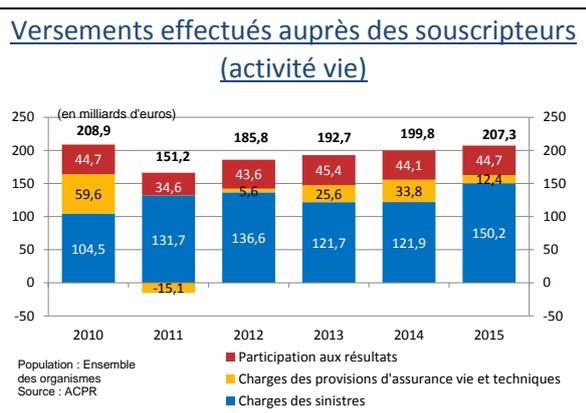
<sup>12</sup> En contrepartie d'une espérance de rendement moyen supérieure au rendement servi sur les contrats en euros. Certains contrats en UC offrent toutefois des garanties plancher, notamment en cas de décès.

fort dynamisme des contrats en unités de compte qui ont capté 52 % de la collecte nette (11,4 milliards d'euros et +91 %) alors que ces contrats en UC ne représentent que 17,3% des encours de provisions techniques. En 2015, la collecte nette sur les contrats en euros a chuté de 23 %.

Cette situation inédite s'explique par la recherche de placements plus rentables par les épargnants, dans un contexte de taux d'intérêt très bas (donc de rendements plus faibles sur les contrats en euros). Elle est adaptée à une situation où chaque euro collecté sur un contrat en euro est réinvesti dans des obligations dont le rendement est proche de zéro, amoindrissant ainsi la capacité des assureurs à distribuer du rendement dans le futur.

### Un environnement de taux bas persistant qui suscite des défis pour l'assurance vie

La persistance de l'environnement actuel de taux bas conduit à une érosion progressive et inéluctable du rendement des placements conservés à l'actif des organismes, à mesure que ceux-ci renouvellent des titres anciens arrivés à échéance par des titres de même nature (obligations souveraines par exemple) émis récemment à des taux bien plus faibles.

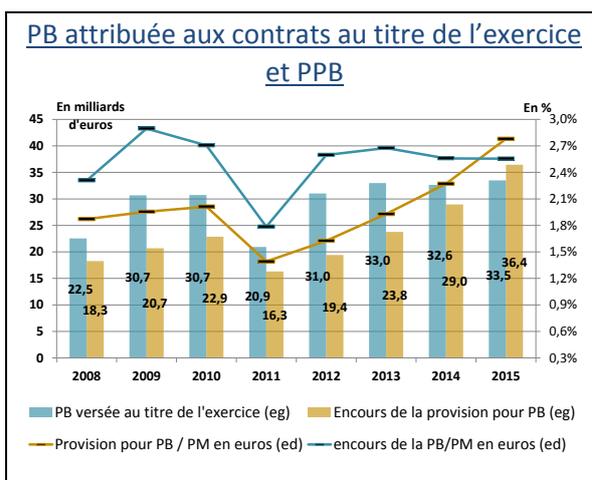


Les versements (rachats de contrats et autres prestations, et rémunération des contrats existants) effectués en faveur des souscripteurs de contrats d'assurance vie ont atteint 207,3 milliards d'euros en 2015, dont 44,7 milliards au titre de la participation aux résultats. Celle-ci se définit comme la somme

des intérêts techniques et de la participation aux bénéfiques (PB) attribuée aux contrats<sup>13</sup>, ainsi que de la dotation (nette de reprise) à la provision pour participation aux bénéfiques. La participation aux bénéfiques constitue la part essentielle de la rémunération versée aux assurés (75% environ de la participation aux résultats, contre 60% en 2011).

Les assureurs vie ont la possibilité de ne pas distribuer immédiatement la participation aux bénéfiques prévue par la législation. Ils disposent pour ce faire d'un délai maximal de 8 ans.

Au lieu de la redistribuer immédiatement, l'assureur peut donc la conserver, c'est-à-dire la provisionner dans un compte appelé « provision pour participation aux bénéfiques » (PPB). Cela permet de rémunérer les contrats avec un rendement « lissé » sur moyenne période.



Cette provision poursuit en 2015 sa remontée entamée en 2012, tandis que la participation aux bénéfiques est stable en montant, compte tenu de l'augmentation du niveau des provisions techniques et des placements en regard (au taux moyen de rendement en diminution progressive sur moyen terme mais

<sup>13</sup> La gestion des cotisations épargnées dégage des produits dénommés « bénéfiques techniques et financiers ». La participation aux bénéfiques est une obligation légale selon laquelle les assureurs distribuent aux assurés immédiatement ou ultérieurement une partie des rendements des placements, au-delà des intérêts minimums prévus lors de la souscription du contrat (appelés « intérêts techniques »).

stable en 2015<sup>14</sup>). Jusqu'à présent, le secteur de l'assurance a montré une bonne capacité d'adaptation à cet environnement défavorable de taux bas. Toutefois, l'ACPR maintient une forte vigilance et appelle à la modération des taux servis sur les contrats d'assurance vie afin de ne pas mettre en danger la solvabilité à long terme. Parallèlement, le développement des contrats en UC et des contrats euro-croissance, qui ont remplacé en 2014 les contrats « diversifiés »<sup>15</sup>, amène l'ACPR à rappeler aux organismes leurs devoirs en matière d'information du consommateur sur ces produits.

### Les primes collectées de l'activité non vie

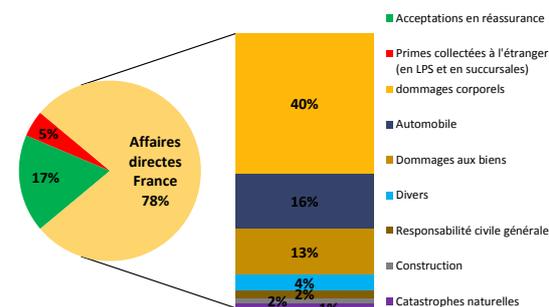
Tout comme pour l'activité vie, les primes brutes collectées en activité non-vie proviennent, pour partie, de l'activité des succursales à l'étranger et de la LPS (5 % du total des primes non-vie) et des acceptations en réassurance (17 %). Les 99,0 milliards d'euros d'affaires directes représentent 78 % du total des 127,3 milliards de primes brutes collectées en activité non-vie. Une part très significative (50,5 milliards d'euros) concerne les contrats d'assurance contre les dommages corporels<sup>16</sup>, dont 36,6 milliards au titre des frais de soin. Suivent, par ordre d'importance, les contrats d'assurance automobile (20,1 milliards d'euros) et de protection contre les dommages aux biens (16,4 milliards d'euros).

<sup>14</sup> Cf. ACPR « La situation des principaux organismes d'assurance en 2015 » (Analyses et Synthèses n°72).

<sup>15</sup> Dont les contrats appelés « euro-croissance », créés en 2014, sont une illustration. Ils constituent un intermédiaire en termes de risque et de rentabilité espérée pour l'épargnant entre les contrats en euros et les contrats en UC.

<sup>16</sup> Plus communément connus sous le nom de « complémentaire santé »

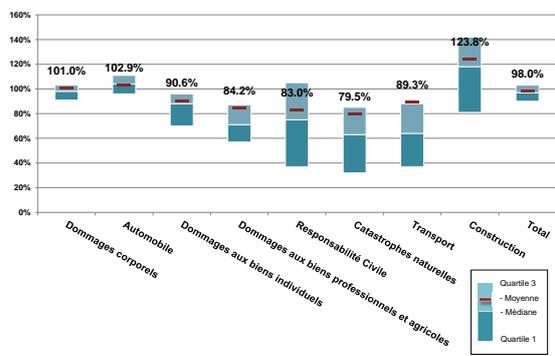
### Répartition de la collecte brute des primes de l'activité non vie (chiffre d'affaires)



### Une légère baisse de la sinistralité en 2015

Le ratio sinistres/primes (S/P), applicable aux activités d'assurance non-vie, est le rapport entre le montant de la charge de sinistres avérés et des cotisations acquises sur un même contrat d'assurance ou une branche<sup>17</sup>. Étant mesuré par année de survenance (c'est-à-dire après correction des décalages dans le temps entre encaissements et décaissements), il constitue une bonne mesure de la sinistralité des assureurs.

### Ratios combinés par regroupements de branches en 2015



Le ratio S/P de l'ensemble du secteur est ainsi revenu de 83 % à 81 % entre 2014 et 2015, traduisant ainsi une légère baisse (amélioration) de la sinistralité globale. Si on ajoute les frais de gestion inhérents à l'activité des assureurs, on obtient ainsi le ratio combiné qui mesure la profitabilité technique des branches. Le ratio combiné global de

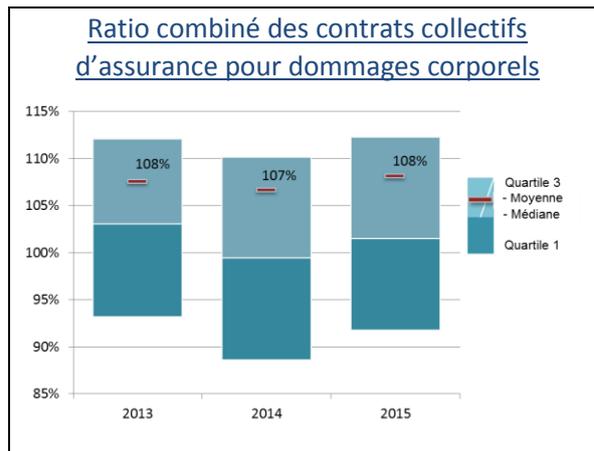
<sup>17</sup> Ce terme désigne les catégories d'activités pouvant être exercées par les organismes après agrément

l'ensemble du secteur s'établit à 98,0 % en 2015, niveau très légèrement inférieur à celui de 2013 et 2014 (98,8 %). Cet agrégat masque en réalité une importante diversité dans le niveau de rentabilité des différentes branches<sup>18</sup>. Ainsi, les branches des dommages corporels (contrats individuels et collectifs), l'automobile et surtout la construction ressortent en déficit technique en 2015. Les assureurs qui exercent plusieurs de ces activités équilibrent leurs comptes respectifs *via* d'autres branches plus profitables.

### Quelles sont les conséquences visibles ou prévisibles de l'ANI pour le secteur de l'assurance ?

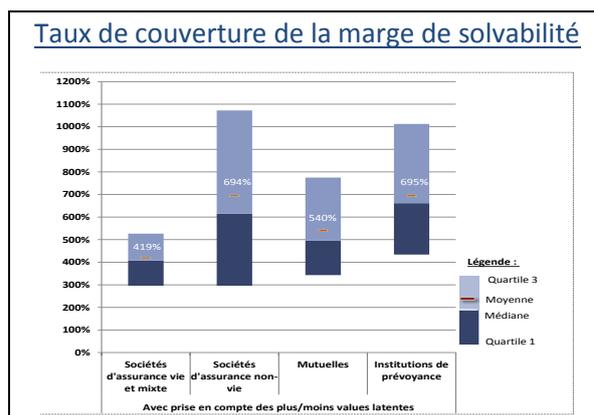
La loi sur l'accord national interprofessionnel (ANI), votée en juin 2013, prévoit la généralisation de la couverture complémentaire santé aux salariés de toutes les entreprises. Celles-ci doivent négocier des contrats collectifs avec les assureurs et les proposer à leurs salariés. On constate que les primes collectées sur les contrats collectifs poursuivent leur légère augmentation (+3 % entre 2014 et 2015).

L'ACPR exerce sa vigilance face au développement de cette activité au détriment de sa rentabilité. En effet, le ratio combiné (c'est-à-dire le total de ce que coûtent les sinistres à l'assureur et des frais de gestion occasionnés, rapporté aux primes nettes acquises) des contrats collectifs dommages corporels s'établit aux alentours de 108 % sur les trois derniers exercices. Ainsi, les versements aux assurés et les frais de gestion dépassent sensiblement les primes, ce qui contraint les organismes à compenser ce déficit technique par des produits financiers afin de maintenir leur rentabilité globale.



### Une solvabilité encore améliorée en 2015

Mesuré pour la dernière fois dans le référentiel solvabilité I, le taux de couverture de la marge de solvabilité, c'est-à-dire le rapport entre les fonds propres des assureurs et la marge minimale de solvabilité (exigence prudentielle), s'est amélioré en 2015. Avec prise en compte des plus ou moins-values latentes, et compte tenu d'un renforcement de près de 10 % des fonds propres, le ratio médian s'établit à 408 % pour les assureurs vie et mixte, 615 % pour les assureurs non vie, 496 % pour les mutuelles et 662 % pour les institutions de prévoyance (après respectivement 420%, 581% et 491% en 2014).



<sup>18</sup> Cf. ACPR « Éléments d'analyse des cycles en assurance non-vie » Analyses et Synthèses n°64

## Partie II – FASCICULE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES

# SOMMAIRE BANQUES

<b>1</b>	<b>LA STRUCTURE DU SECTEUR BANCAIRE EN 2015</b>	<b>20</b>
<b>2</b>	<b>BILAN ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS</b>	<b>26</b>
<b>2.1</b>	<b>Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation</b>	<b>26</b>
<b>2.2</b>	<b>Bilan du secteur bancaire français sur la population des groupes</b>	<b>26</b>
2.2.1	Bilans consolidés par sous-populations	26
2.2.2	L'activité internationale du secteur bancaire français	27
<b>2.3</b>	<b>Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale</b>	<b>29</b>
2.3.1	Actifs et passifs des établissements de crédit	29
2.3.2	Les crédits accordés à la clientèle	32
2.3.3	Les ressources de la clientèle	34
2.3.4	Bilan agrégé des entreprises d'investissement	35
<b>3</b>	<b>INDICATEURS DE RENTABILITÉ</b>	<b>37</b>
<b>3.1</b>	<b>Rentabilité du secteur bancaire français</b>	<b>37</b>
3.1.1	Le Produit net bancaire (PNB)	37
3.1.2	La rentabilité d'exploitation	37
3.1.3	Autres indicateurs de rentabilité	38
<b>3.2</b>	<b>Rentabilité de la population des groupes (remettant sur base consolidée)</b>	<b>39</b>
3.2.1	Le PNB	39
3.2.2	Rentabilité d'exploitation	40
<b>3.3</b>	<b>Compte de résultat du secteur bancaire français sur base sociale</b>	<b>41</b>
<b>4</b>	<b>RISQUES BANCAIRES</b>	<b>45</b>
<b>4.1</b>	<b>Le risque de crédit</b>	<b>45</b>
4.1.1	Le risque de crédit sur la population des groupes (sur base consolidée)	45
4.1.2	Le risque de crédit sur base sociale	48
<b>4.2</b>	<b>Éléments de mesure du risque de liquidité</b>	<b>49</b>
4.2.1	Risque de liquidité sur base consolidée	49
4.2.2	Risque de liquidité sur base sociale	50
<b>4.3</b>	<b>Risques de marché et de contrepartie</b>	<b>51</b>
<b>5</b>	<b>SURVEILLANCE PRUDENTIELLE</b>	<b>57</b>
<b>5.1</b>	<b>Les fonds propres prudentiels</b>	<b>57</b>
<b>5.2</b>	<b>Les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA)</b>	<b>57</b>
<b>5.3</b>	<b>Exigences en fonds propres macro prudentielles</b>	<b>60</b>

# SOMMAIRE ASSURANCES

<b>1</b>	<b>LA STRUCTURE DES ORGANISMES D'ASSURANCE EN 2015</b>	<b>61</b>
1.1	Les différentes formes juridiques de l'assurance en France	61
1.2	L'utilisation du passeport européen	62
<b>2</b>	<b>LA RENTABILITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE EN 2015</b>	<b>65</b>
2.1	L'activité vie	65
2.2	L'activité non-vie	69
<b>3</b>	<b>BILANS DES ORGANISMES D'ASSURANCE</b>	<b>71</b>
3.1	Les placements en valeur nette comptable	72
3.2	Les plus ou moins-values latentes	73
<b>4</b>	<b>FOCUS</b>	<b>74</b>
4.1	Le taux de couverture des engagements réglementés	74
4.2	La marge de solvabilité	74
4.3	Les taux de cessions en réassurance	74
4.4	Les dommages corporels	77
<b>1</b>	<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES BANQUE</b>	<b>95</b>
1.1	Le mécanisme de surveillance unique (MSU)	95
1.2	Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	96
1.3	Entreprises d'investissement : activités et supervision	98
1.4	Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport	99
1.5	Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée	100
1.6	Périmètre de consolidation prudentiel	101
1.7	Les principaux risques des activités bancaires	102
1.8	Glossaire Banque	103
<b>2</b>	<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES ASSURANCE</b>	<b>105</b>
2.1	Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)	105
2.2	La réassurance	105
2.3	Les dommages corporels	106
2.4	Glossaire Assurance	107

## 1 La structure du secteur bancaire en 2015

Tableau 1 Les populations contrôlées par l'ACPR

Catégorie d'établissement	Statut	Sous catégorie	TOTAL 2014	2015		
				TOTAL 2015	Actionnariat Français	Actionnariat étranger
A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EC)	Agréés en France	1.1 Banques	166	160	114	46
		1.2 Succursales de banques de pays tiers (hors EEE)	21	20	1	19
		1.3. Banques mutualistes ou coopératives	91	90	90	0
		1.4. Caisses de crédit municipal	18	18	18	0
	Agréés à Monaco	2. Établissements de crédits spécialisés	106	95	83	12
		Succursales d'EC de l'EEE relevant du libre établissement	22	21	5	16
TOTAL A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EC)			490	472	312	160
B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)	Sociétés de financement		112	110	84	26
	Double statut : SF et EI		2	4	3	1
	Double statut : SF et EP		20	20	17	3
TOTAL B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT			134	134	104	30
C- ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (EI)	Agréés en France		80	78	66	12
	Succursales d'EI de l'EEE relevant du libre établissement		50	54	1	53
TOTAL C- ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT			130	132	67	65
D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT (EP)	Agréés en France		21	24	0	24
	Succursales d'EP de l'EEE relevant du libre établissement		11	10	1	9
TOTAL D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT			32	34	1	33
E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)	Agréés en France		4	6	5	1
	Succursales d'EME de l'EEE relevant du libre établissement		1	1	0	1
TOTAL E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)			5	7	5	2
F - CHANGEURS MANUELS	Autorisés en France		176	180	nd.	nd.
TOTAL F - CHANGEURS MANUELS			176	180	nd.	nd.
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS RELEVANT DU PERIMETRE DE COMPETENCE DE L'ACPR</b>			<b>791</b>	<b>779</b>	<b>nd.</b>	<b>nd.</b>

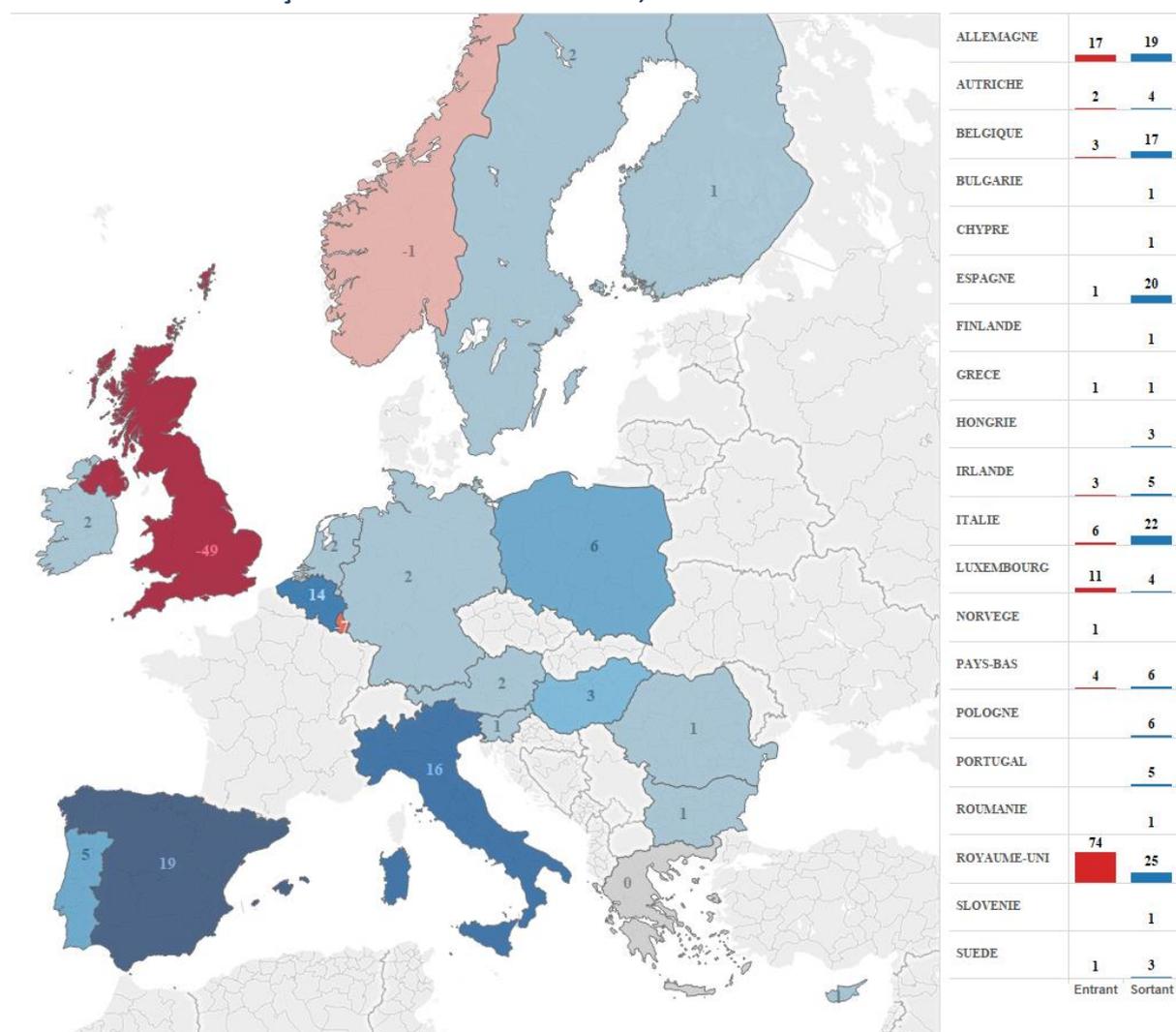
Tableau 2 Établissements dont l'actionnariat ultime est français à fin 2015

ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT EST FRANÇAIS (hors changeurs manuels)											
Catégorie d'établissement	Statut	Sous catégorie	Grands groupes bancaires privés	Établissements bancaires publics	Groupes mutualistes	Assurances	Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels	Établissements à actionnariat partagé	Groupes financiers diversifiés	Actionnariat personnes physiques	Total
1.2 Succursales de banques de pays tiers (hors EEE)	0	0	1	0	0	0	0	0	1		
1.3. Banques mutualistes ou coopératives	0	0	89	1	0	0	0	0	90		
1.4. Caisses de crédit municipal	0	18	0	0	0	0	0	0	18		
Agréés à Monaco	2. Établissements de crédits spécialisés	21	4	38	3	6	5	1	5	83	
	Succursales d'EC de l'EEE relevant du libre établissement	2	0	2	0	0	0	0	1	5	
		0	0	1	0	0	0	0	0	1	
<b>TOTAL A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EC)</b>			<b>51</b>	<b>24</b>	<b>185</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>312</b>
B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)	Sociétés de financement		18	3	38	1	6	15	0	3	84
	Double statut : SF et EI		0	0	1	1	1	0	0	0	3
	Double statut : SF et EP		9	0	5	0	2	1	0	0	17
<b>TOTAL B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)</b>			<b>27</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>104</b>
C - ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (EI)	Agréés en France		10	0	9	6	2	2	6	31	66
	Succursales d'EI de l'EEE relevant du libre établissement		0	0	0	0	0	0	1	0	1
<b>TOTAL C - ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>10</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>67</b>
D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT (EP)	Agréés en France		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Succursales d'EP de l'EEE relevant du libre établissement		0	0	0	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)	Agréés en France		0	0	2	0	1	0	1	1	5
	Succursales d'EI de l'EEE relevant du libre établissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT ULTIME EST FRANÇAIS</b>			<b>88</b>	<b>27</b>	<b>240</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>489</b>

Tableau 3 Établissements dont l'actionnariat ultime est étranger à fin 2015

ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT EST ÉTRANGER								
Catégorie d'établissement	Statut	Sous catégorie	Zone géographique et pays de l'actionnariat					Total actionnariat étranger
			EEE	Pays tiers			Total actionnariat étranger	
				TOTAL	TOTAL	Dont Etats-Unis		
A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EC)	Agréés en France	1.1 Banques	18	28	7	5	1	46
		1.2 Succursales de banques de pays tiers (hors EEE)	0	19	1	1	2	19
		1.3. Banques mutualistes ou coopératives	0	0	0	0	0	0
		1.4. Caisses de crédit municipal	0	0	0	0	0	0
	Agréés à Monaco	2. Établissements de crédits spécialisés	7	5	1	0	0	12
		Succursales d'EC de l'EEE relevant du libre établissement	6	10	0	7	0	16
			41	26	7	3	3	67
<b>TOTAL A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EC)</b>			<b>72</b>	<b>88</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>160</b>
B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)	Sociétés de financement		19	7	5	0	0	26
	Double statut : SF et EI		1	0	0	0	0	1
	Double statut : SF et EP		0	3	3	0	0	3
<b>TOTAL B - SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT (SF)</b>			<b>20</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
C - ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (EI)	Agréés en France		5	7	5	1	1	12
	Succursales d'EI de l'EEE relevant du libre établissement		25	28	21	4	1	53
<b>TOTAL C - ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>30</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>65</b>
D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT (EP)	Agréés en France		22	2	2	0	0	24
	Succursales d'EP de l'EEE relevant du libre établissement		6	3	0	0	1	9
<b>TOTAL D - ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT</b>			<b>28</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>33</b>
E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)	Agréés en France		1	0	0	0	0	1
	Succursales d'EI de l'EEE relevant du libre établissement		1	0	0	0	0	1
<b>TOTAL E - ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME)</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIONNARIAT EST ÉTRANGER</b>			<b>152</b>	<b>138</b>	<b>52</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>290</b>

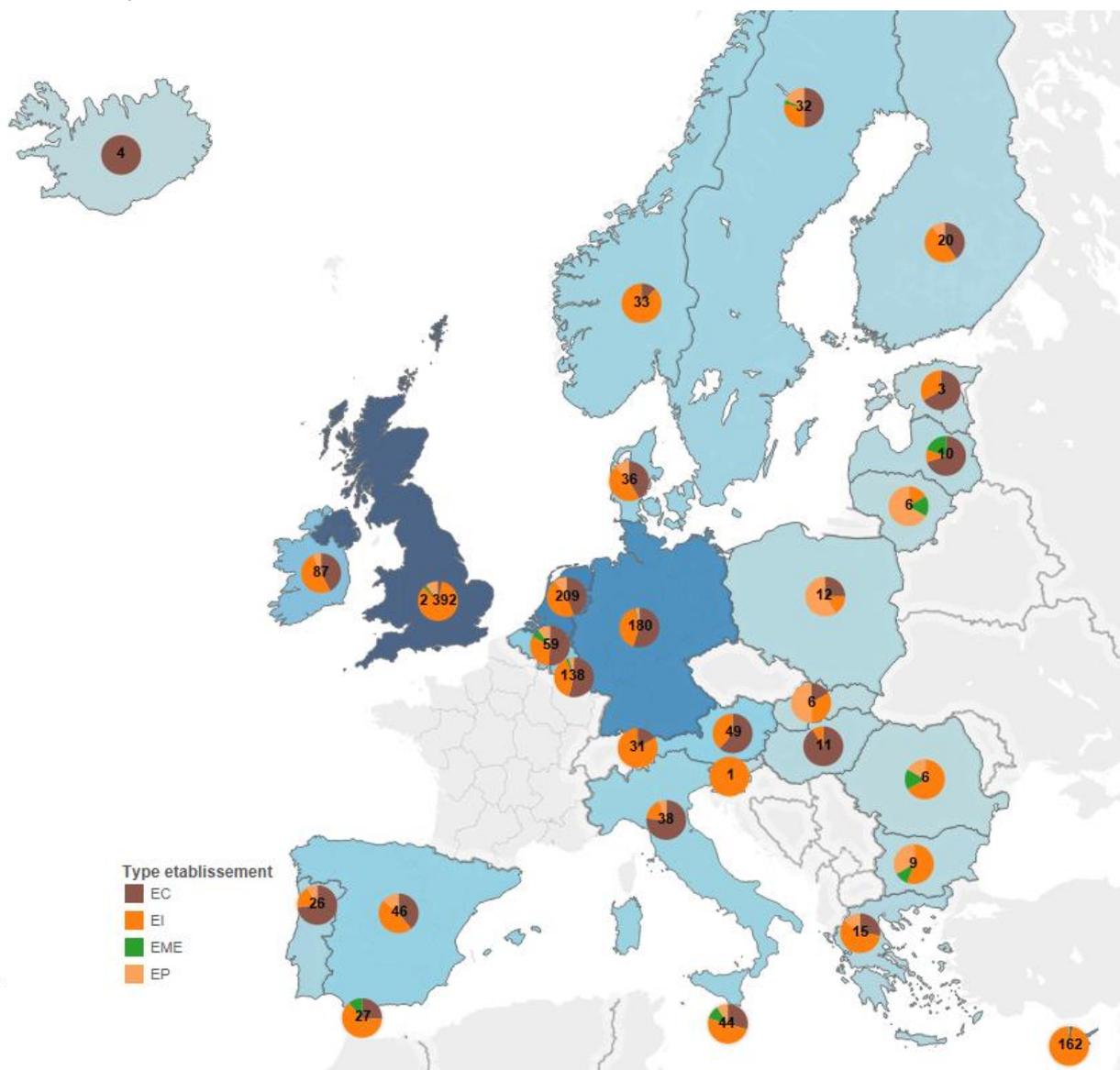
Graphique 1 Différence entre le nombre de succursales de l'EEE ouvertes en France et le nombre de succursales françaises ouvertes dans l'EEE - EC, EI et EP



**Périmètre :** Espace Économique Européen (EEE)

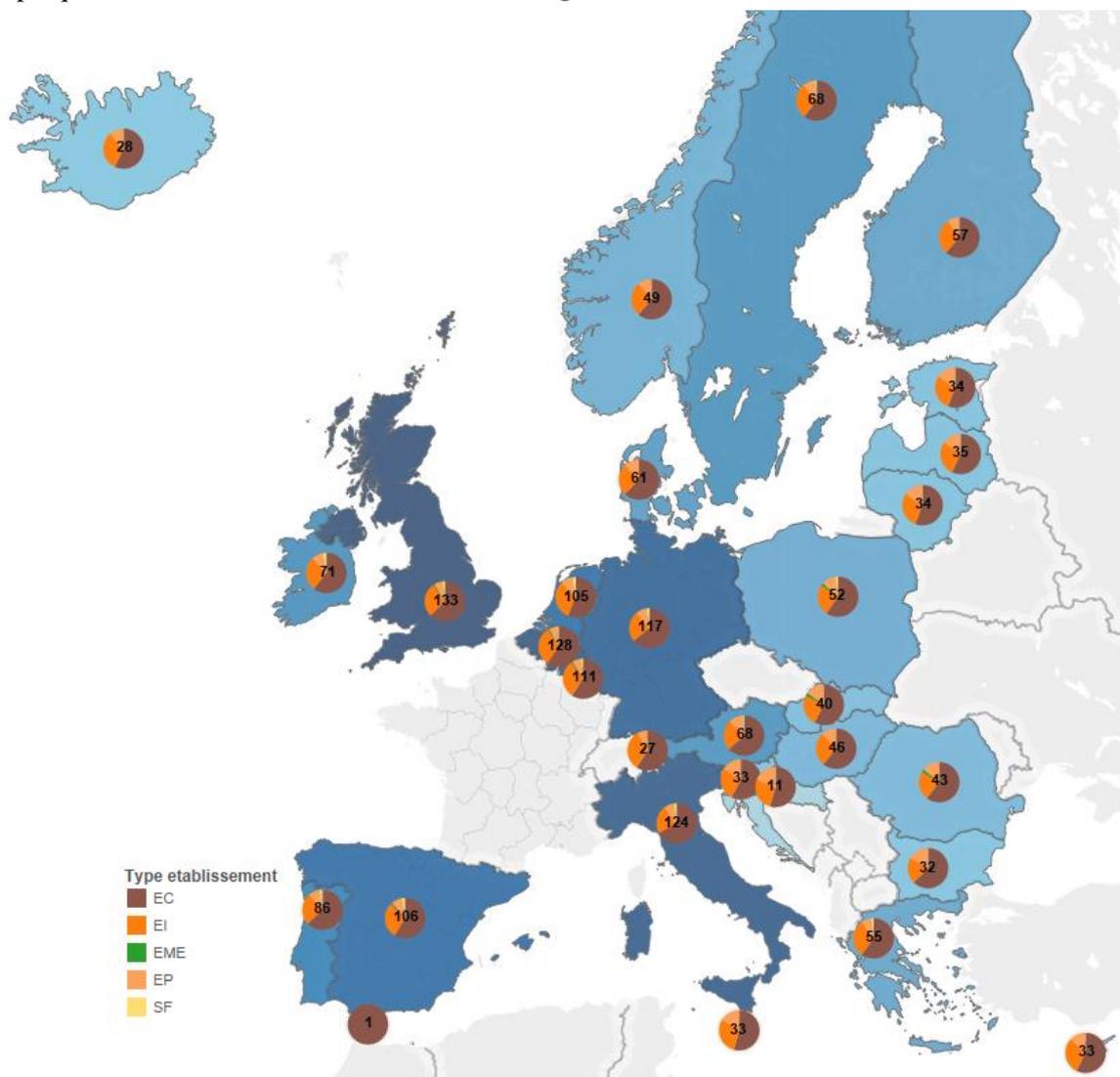
**Note de lecture :** Pour un pays donné, le chiffre présenté sur la carte représente la différence entre le nombre de succursales entrantes (i.e. succursales étrangères ouvertes en France) et le nombre de succursales sortantes (i.e. succursales françaises ouvertes à l'étranger). Exemple pour le Royaume-Uni : 74 succursales entrantes (i.e. ouvertes en France par des établissements agréés au R.-U.) moins 25 succursales sortantes (i.e. ouvertes au RU par des établissements agréés en France) donnent une différence de -49.

Graphique 2 Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France au 31 décembre 2015



Source : Déclarations émanant d'organismes agréés dans un autre État membre de l'Espace Économique Européen (EEE)

Graphique 3 Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2015



Source : Déclarations émanant d'organismes agréés en France en vue d'opérer dans un autre État membre de l'Espace Économique Européen (EEE)

Graphique 4 La concentration du système bancaire, en pourcentage du total de bilan

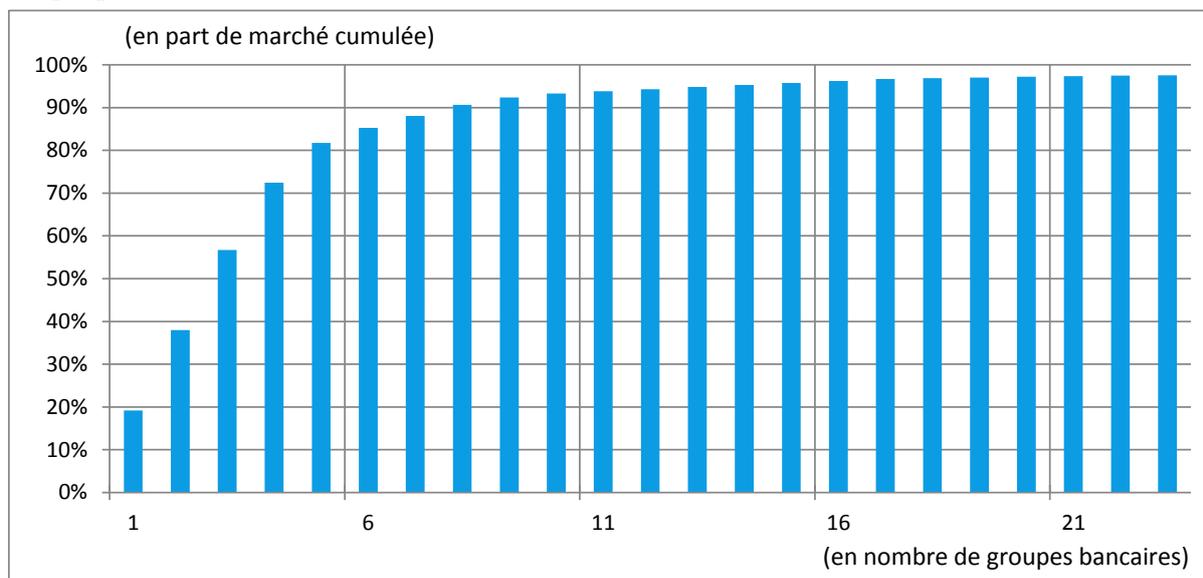


Tableau 4 Populations présentées dans les tableaux et graphiques du présent rapport

Catégorie	Composition		
Six plus grands groupes	BNPP, Société Générale, Groupe Crédit Mutuel, BPCE, Groupe Crédit Agricole, La Banque Postale	L'ensemble formé par les 6 grands groupes et les autres groupes représente la population couverte par les statistiques de la Banque Centrale Européenne, dite "population Consolidated Banking Data", ou <b>CBD</b> , au 31/12/2015.	Ensemble du système bancaire français (plus haut niveau de consolidation).
Autres grands groupes	Etablissements de crédit remettant des comptes consolidés en normes IFRS, hors six grands groupes		
Banques solo	Autres établissements de crédit, non compris dans les deux autres catégories, remettant des données sur base sociale (solo)		

## 2 Bilan et caractéristiques du secteur bancaire français

### 2.1 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

Tableau 5 Bilan 2015 au plus haut niveau de consolidation

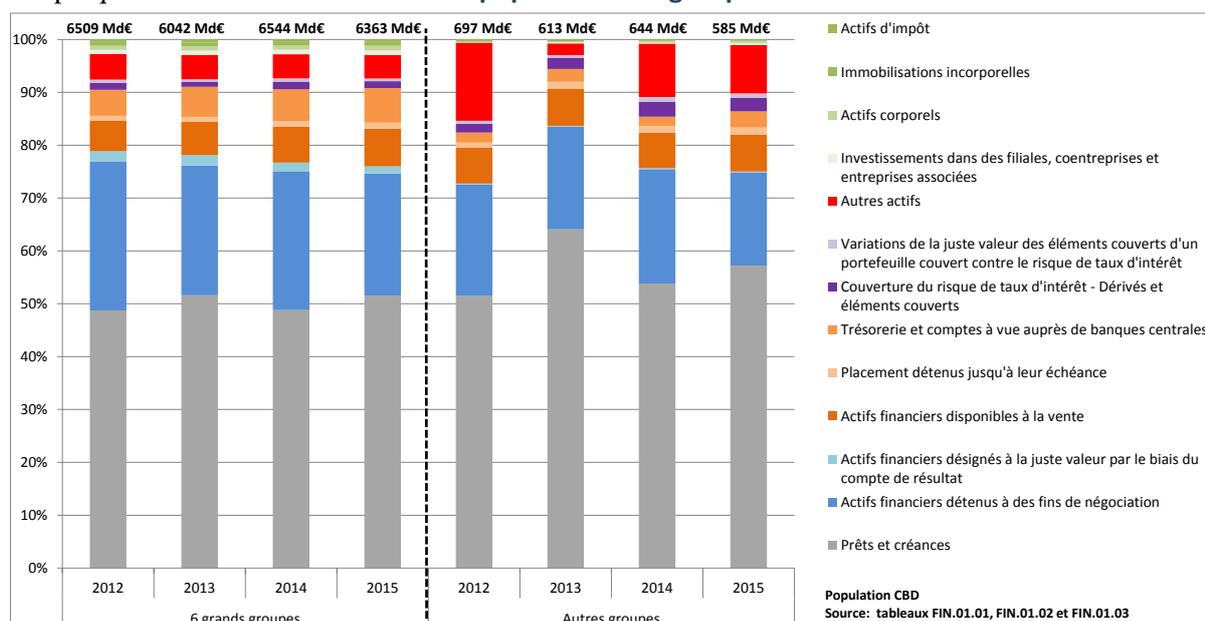
(En milliards d'euros et en %)	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
<b>ACTIF</b>	<b>6 363</b>	<b>585</b>	<b>726</b>	<b>7 674</b>	<b>83%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>100%</b>
Prêts et créances	3 279	335		3 614	43%	4%		47%
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	1 470	103		1 573	19%	1%		21%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	85	1		86	1%	0%		1%
Actifs financiers disponibles à la vente	455	41		496	6%	1%		6%
Placement détenus jusqu'à leur échéance	71	8		78	1%	0%		1%
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	417	18		435	5%	0%		6%
Dérivés – Comptabilité de couverture	83	15		98	1%	0%		1%
Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	33	5	nd.	38	0%	0%	nd.	0%
Autres actifs	282	47		329	4%	1%		4%
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	55	2		57	1%	0%		1%
Actifs corporels	57	2		58	1%	0%		1%
Immobilisations incorporelles	45	1		46	1%	0%		1%
Actifs d'impôt	31	1		32	0%	0%		0%
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	0	7		7	0%	0%		0%
<b>PASSIF</b>	<b>6 363</b>	<b>585</b>	<b>726</b>	<b>7 674</b>	<b>83%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>91%</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti	4 086	388		4 474	53%	5%		58%
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	1 273	92		1 366	17%	1%		18%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	199	14		213	3%	0%		3%
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	1	4		4	0%	0%		0%
Dérivés – Comptabilité de couverture	86	43		129	1%	1%		2%
Variations de la juste valeur des éléments couverts d'un portefeuille couvert contre le risque de taux d'intérêt	27	2	nd.	29	0%	0%	nd.	0%
Autres passifs	273	15		288	4%	0%		4%
Provisions	31	3		34	0%	0%		0%
Passifs d'impôt	9	1		9	0%	0%		0%
Capital, réserves et résultat de l'exercice	344	28		372	4%	0%		5%
Divers	19	-5		14	0%	0%		0%
Intérêts minoritaires	17	1		18	0%	0%		0%
Actions propres	-1	0		-1	0%	0%		0%

Source : FINREP - F01.01, F01.02 et F01.03 pour la Population CBD et SURFI Situation pour les Banques solo

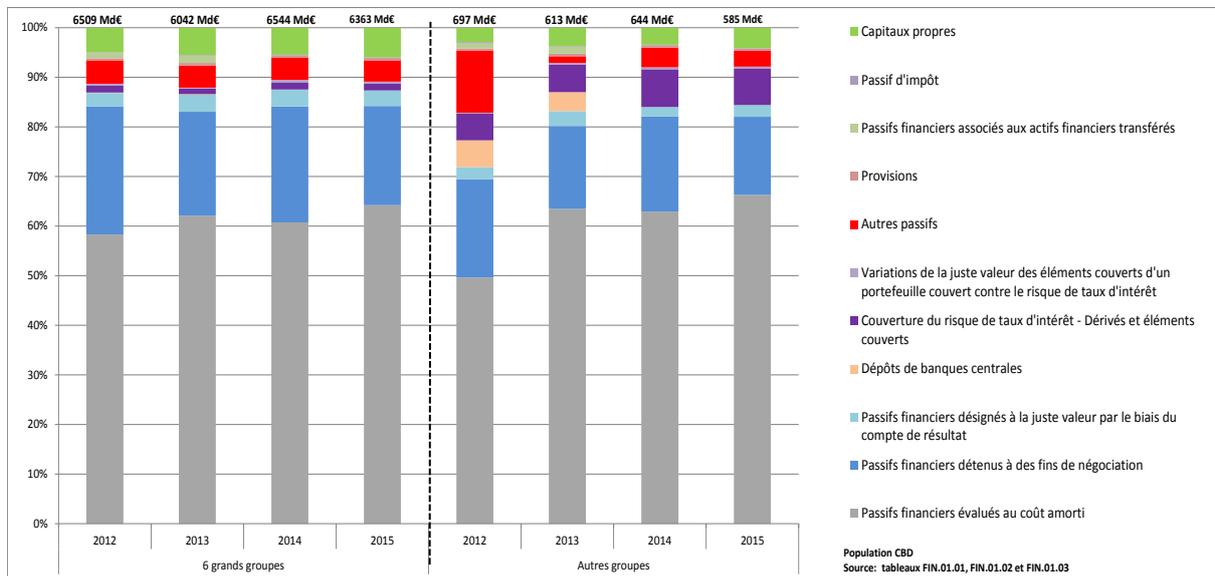
### 2.2 Bilan du secteur bancaire français sur la population des groupes

#### 2.2.1 Bilans consolidés par sous-populations

Graphique 5 Évolution des actifs de la population des groupes

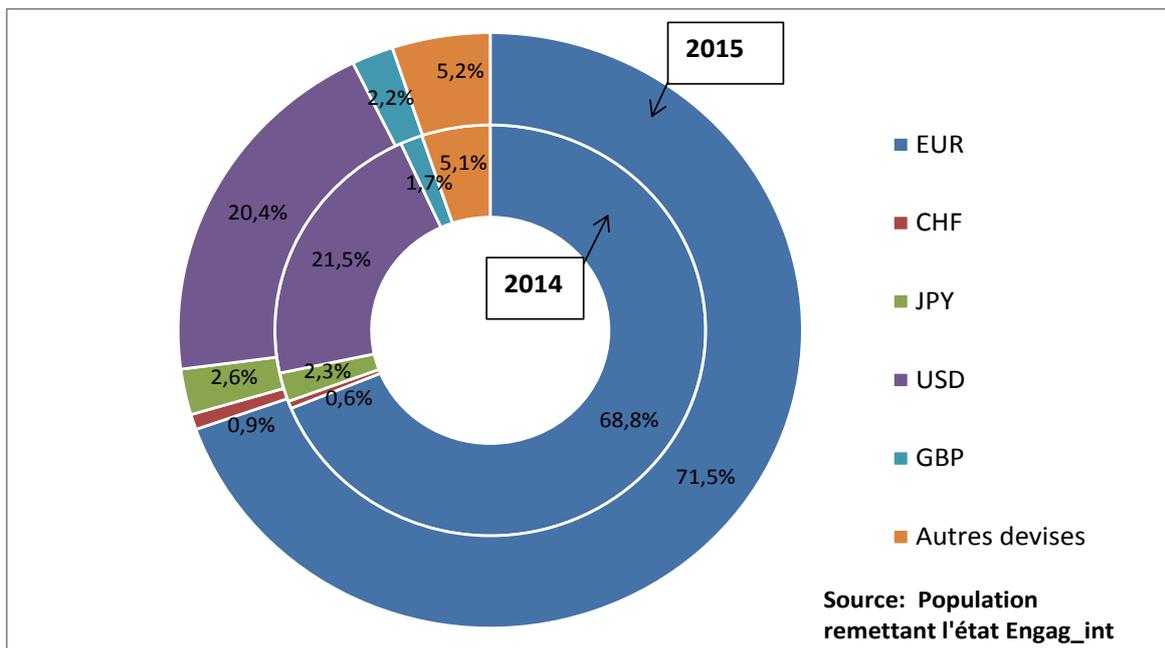


Graphique 6 Évolution des passifs de la population des groupes



## 2.2.2 L'activité internationale du secteur bancaire français

Graphique 7 Bilan ventilé par devises



Graphique 8 Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat

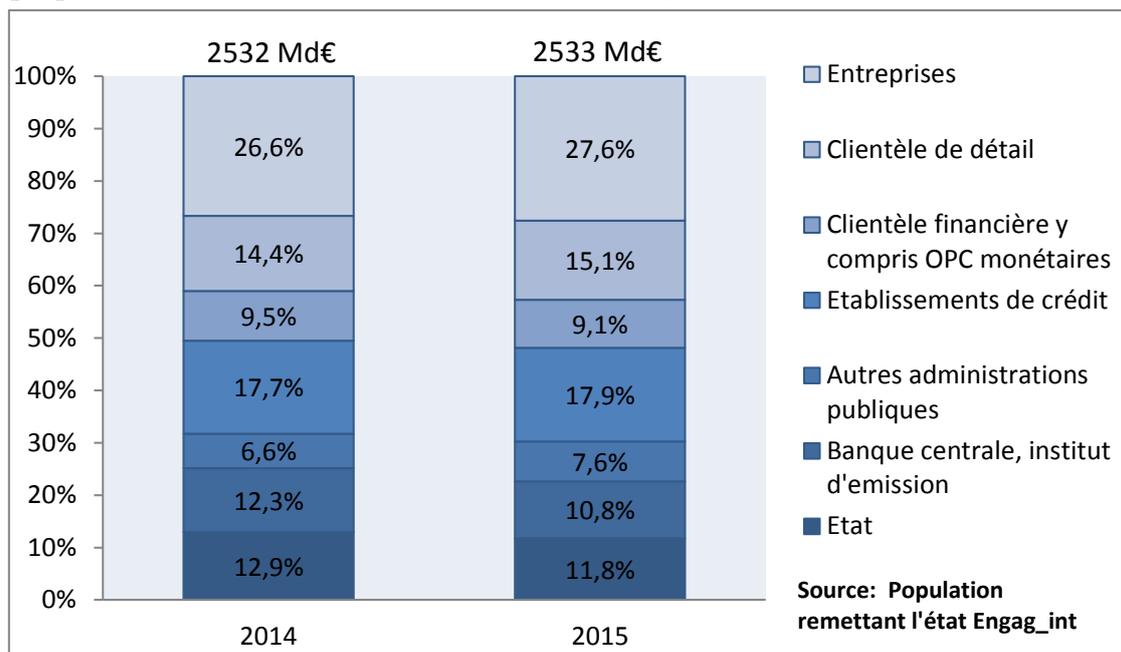


Tableau 6 Montant et part des contreparties étrangères dans les dérivés, positions courtes et dépôts au passif

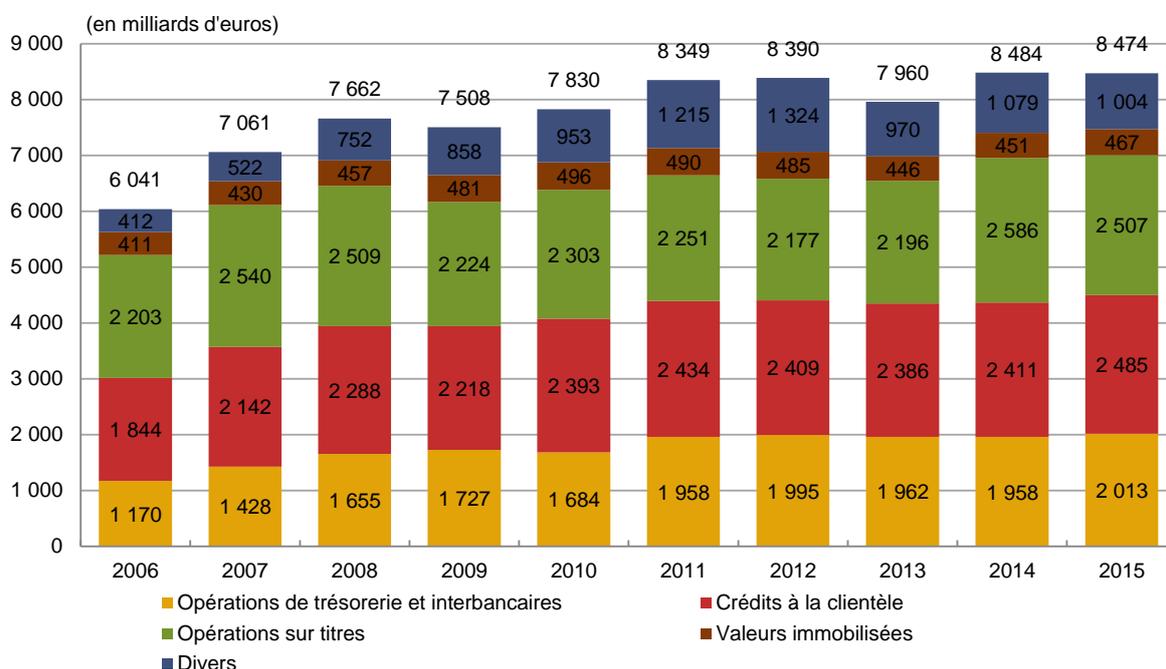
En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	France	Hors France	% de Hors France	France	Hors France	% de Hors France	France	Hors France	% de Hors France
Dérivés	163	642	80%	15	83	84%	179	726	80%
Positions courtes	29	117	80%	3	7	70%	32	124	79%
Dépôts	1 825	1 564	46%	83	91	52%	1 908	1 655	46%
Total	2 018	2 324	54%	101	181	70%	2 119	2 505	54%

Source : Population CBD, FINREP - F20.06

## 2.3 Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale

### 2.3.1 Actifs et passifs des établissements de crédit

Graphique 9 Les composantes de l'actif



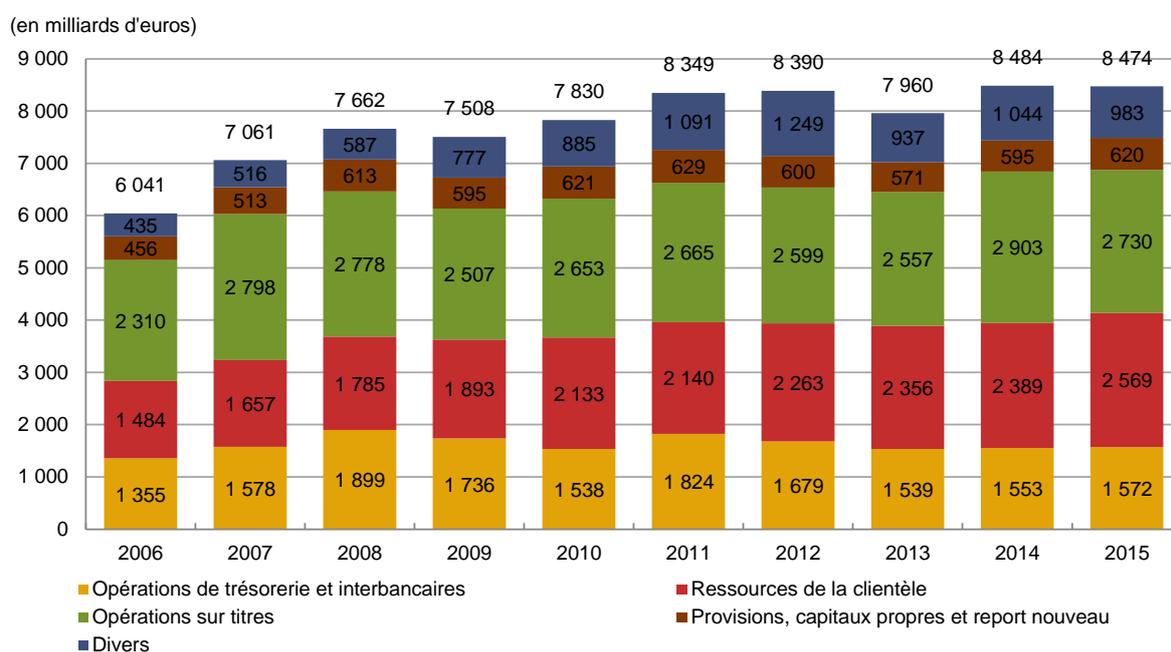
Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité  
Source : ACPR, état Situation

Tableau 7 Les actifs au bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>ACTIF</b>			
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	1962,2	1958,0	2012,5
. caisse, banques centrales & office des chèques postaux	305,1	319,2	319,0
. comptes ordinaires	110,5	109,6	123,0
. comptes et prêts	1177,2	1194,6	1233,5
. valeurs reçues en pension	13,3	19,6	21,5
. autres prêts	356,1	314,9	315,5
<b>CRÉDITS À LA CLIENTÈLE</b>	2385,6	2410,6	2484,5
. crédits à la clientèle non financière	2121,1	2141,6	2230,1
. prêts à la clientèle financière	134,8	138,9	127,5
. valeurs reçues en pension	0,2	0,2	0,1
. comptes ordinaires débiteurs	69,4	71,4	70,9
. créances douteuses	46,3	45,2	44,1
. autres crédits	13,7	13,4	11,8
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES</b>	2195,8	2585,8	2507,1
. titres reçus en pension livrée	603,5	750,9	714,6
. titres de transaction	555,6	708,1	732,3
. titres de placement	416,0	423,4	441,5
. titres de l'activité de portefeuille	1,4	1,3	1,6
. titres d'investissement	294,6	303,4	279,5
. autres opérations	324,6	398,8	337,6
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>	445,7	450,6	466,5
. prêts subordonnés	35,2	34,1	40,3
. parts dans les entreprises liées	290,5	294,9	302,1
. immobilisations	29,3	30,2	27,8
. crédit-bail et location simple	88,5	89,4	92,5
. autres valeurs	2,1	2,1	3,7
<b>DIVERS</b>	970,5	1078,8	1003,7
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7959,8</b>	<b>8483,9</b>	<b>8474,4</b>

NB : Les crédits à la clientèle de ce tableau correspondent aux encours de crédits figurant au bilan des banques, non retraités des opérations de titrisation.

Graphique 10 Les composantes du passif

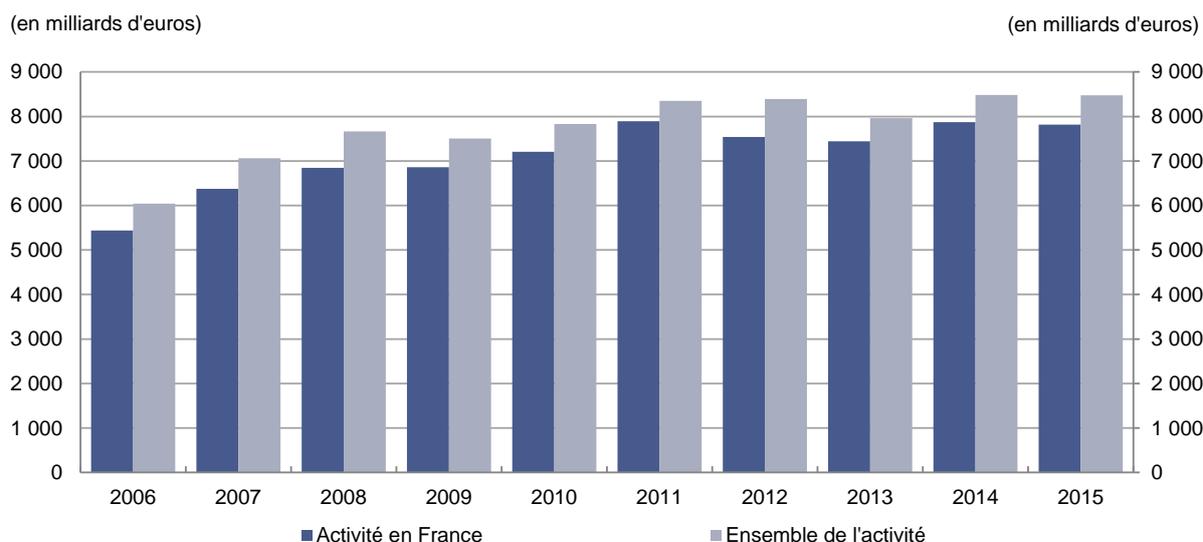


Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité  
 Source : ACPR, état Situation

Tableau 8 Les passifs au bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>PASSIF</b>			
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	1 538,4	1 553,4	1 572,1
. banques centrales et office de chèques postaux	6,4	7,6	13,7
. comptes ordinaires créditeurs	85,9	99,0	105,9
. comptes et emprunts	1 072,4	1 093,6	1 101,7
. valeurs données en pension	13,8	25,0	30,4
. autres emprunts	359,9	328,2	320,4
<b>RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE</b>	2 356,0	2 388,6	2 568,8
. emprunts auprès de la clientèle financière	361,0	281,5	277,7
. valeurs données en pension	0,2	0,1	1,1
. comptes ordinaires créditeurs	678,0	752,9	880,6
. comptes d'épargne à régime spécial	883,2	897,7	918,1
. comptes créditeurs à terme	401,0	423,8	453,8
. bons de caisse et bons d'épargne	1,9	1,7	1,6
. autres ressources	30,7	30,9	35,8
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES</b>	2 557,2	2 902,8	2 730,5
. titres donnés en pension livrée	648,3	766,3	715,0
. dettes représentées par un titre	1 216,2	1 238,8	1 151,0
dont : titres de créances négociables	585,1	597,1	510,9
dont : obligations	551,7	563,3	562,3
. autres opérations	692,8	897,7	864,5
<b>PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES</b>	531,0	541,5	565,6
. subventions et fonds publics affectés	6,4	6,0	7,0
. provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	73,3	65,0	61,6
. dettes subordonnées	122,7	133,2	149,4
. capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	328,5	337,3	347,6
<b>REPORT À NOUVEAU (+ / -)</b>	39,7	53,4	54,3
<b>DIVERS</b>	937,5	1 044,1	983,2
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 959,8</b>	<b>8 483,9</b>	<b>8 474,4</b>

Graphique 11 Évolution du total de bilan des établissements de crédit



Source : ACPR

Tableau 9 Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
En faveur :			
- d'établissements de crédit	152,1	164,6	178,3
- de la clientèle	718,6	742,2	840,6
Reçus :			
- d'établissements de crédit	480,9	435,9	433,5
- de la clientèle	48,5	54,4	54,1
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>			
D'ordre :			
- d'établissements de crédit	437,9	447,6	392,5
- de la clientèle	678,0	760,2	756,6
Reçus :			
- d'établissements de crédit	636,1	593,9	569,0
- de la clientèle	754,5	757,9	774,5
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			
Titres à recevoir	229,6	226,9	249,3
dont titres vendus avec faculté de rachat		0,0	0,0
Titres à livrer	234,6	224,0	251,5
dont titres achetés avec faculté de rachat	0,7	0,2	0,1
<b>OPÉRATIONS EN DEVISES</b>			
Monnaies à recevoir	7 124,3	9 127,1	9 290,9
Monnaies à livrer	7 270,9	9 088,8	9 208,6
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	77 519,6	70 778,4	61 903,7
Opérations sur instruments de cours de change	3 111,9	5 101,9	4 838,9
Opérations sur autres instruments	5 882,2	6 302,0	5 944,2

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

## 2.3.2 Les crédits accordés à la clientèle

Tableau 10 Crédits à la clientèle selon les différents périmètres

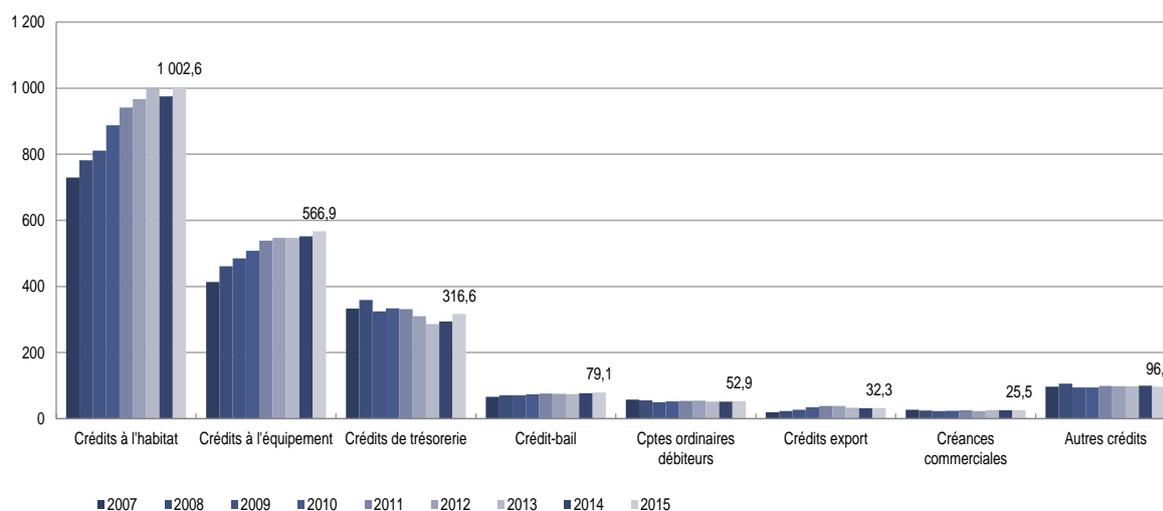
(en milliards d'euros)	2013	2014	2015
<b>CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (ensemble de l'activité)</b>	<b>2 385,6</b>	<b>2 410,6</b>	<b>2 484,5</b>
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité en France)	2 191,0	2 181,0	2 227,47
Crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 114,3	2 063,2	2 137,9
. Crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 926,5	1 871,1	1 938,9
. Crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	187,8	192,0	199,1
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (activité à l'étranger via les succursales)	194,6	229,6	257,0

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, périmètre « ensemble de l'activité »

Source : ACPR

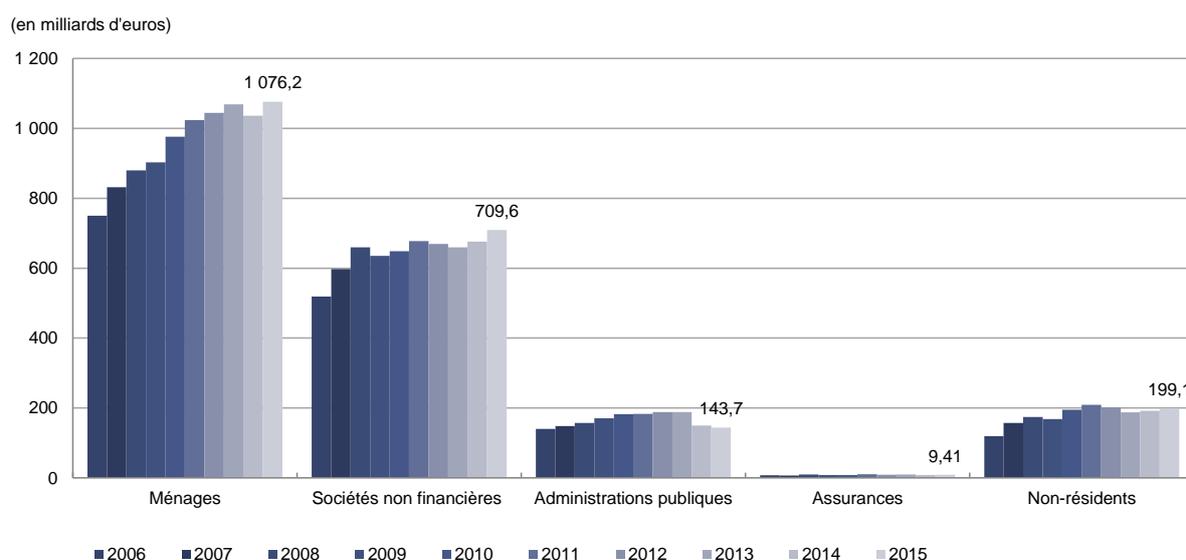
Graphique 12 Les opérations de crédit à la clientèle non financière résidente par type de crédit au bilan des banques

(en milliards d'euros)



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France  
Source : ACPR

### Graphique 13 Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France  
 Source : ACPR

### Tableau 11 Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>RÉSIDENTS</b>	<b>1 926,5</b>	<b>1 871,1</b>	<b>1 938,9</b>
Sociétés non financières	659,8	676,3	709,6
Ménages	1 068,5	1 035,9	1 076,2
Assurances	9,7	8,6	9,4
Administrations publiques	188,5	150,3	143,7
<b>NON-RÉSIDENTS</b>	<b>187,8</b>	<b>192,0</b>	<b>199,1</b>
<b>TOTAL Clientèle non financière</b>	<b>2 114,3</b>	<b>2 063,2</b>	<b>2 137,9</b>

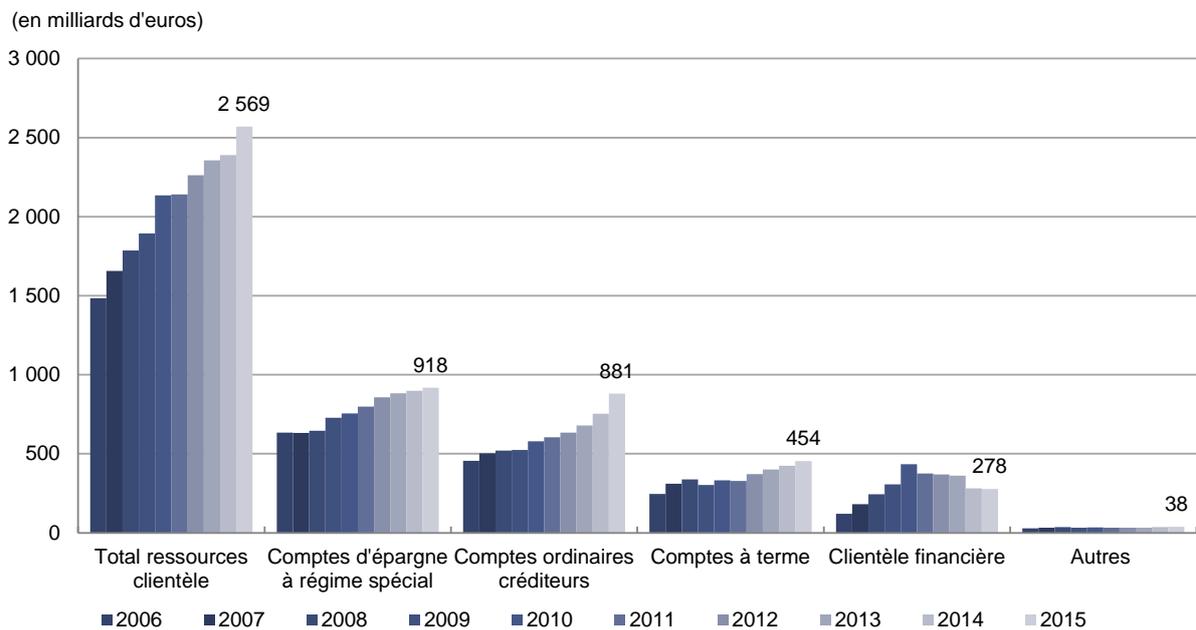
Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France, clientèle non financière.

Source : ACPR.

NB : Les chiffres présentés dans ce tableau sur les crédits octroyés à la clientèle non financière correspondent aux encours de crédits figurant au bilan des banques, non retraités des opérations de titrisation.

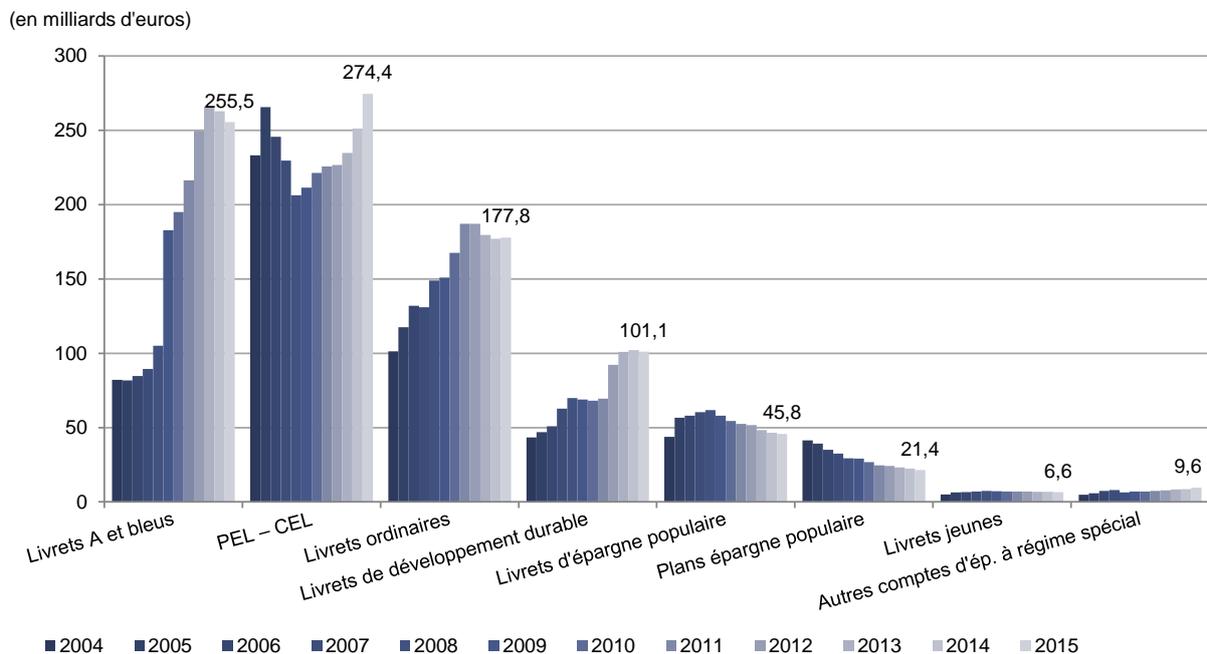
### 2.3.3 Les ressources de la clientèle

Graphique 14 Les ressources de la clientèle



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité  
 Source : ACPR

Graphique 15 L'épargne règlementée



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité en France  
 Source : ACPR

## 2.3.4 Bilan agrégé des entreprises d'investissement

Tableau 12 Situation agrégée des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>ACTIF</b>			
Opérations de trésorerie et interbancaires	51,4	56,4	57,0
Opérations avec la clientèle	1,1	1,0	1,4
Opérations sur titres et opérations diverses	262,6	274,4	259,1
. Titres de transaction	112,8	106,7	98,2
. Instruments conditionnels achetés	63,5	62,6	52,6
. Titres de placements et de l'activité de portefeuille	15,6	10,9	5,6
. Titres d'investissement	0,0	0,0	0,0
. Titres reçus en pension livrée	10,2	13,4	10,5
. Comptes de négociation et de règlement	3,5	3,3	3,4
. Débiteurs divers	10,5	17,4	14,9
. Comptes de régularisation débiteurs	46,1	59,6	73,3
. Créances douteuses et créances rattachées	0,5	0,5	0,5
Valeurs immobilisées	0,5	0,6	0,7
. Prêts subordonnés	0,0	0,0	0,0
. Parts dans les entreprises liées	0,2	0,2	0,4
. Immobilisations nettes	0,3	0,3	0,3
. Créances douteuses et créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Actionnaires ou associés	0,0		0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>315,8</b>	<b>332,4</b>	<b>318,2</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérations de trésorerie et interbancaires	60,8	57,1	44,8
Comptes créditeurs de la clientèle	15,2	14,8	4,3
Opérations sur titres et opérations diverses	227,7	251,6	259,3
. Opérations de transactions sur titres	25,0	28,5	52,0
. Instruments conditionnels vendus	112,4	128,7	97,7
. Dettes représentées par un titre	19,3	14,0	12,3
<i>Dont : . titres de créances négociables</i>	<i>18,5</i>	<i>13,5</i>	<i>12,1</i>
. Obligations	0,8	0,5	0,2
. Comptes de négociation et de règlement	5,9	3,2	3,5
. Titres donnés en pension livrée	22,6	16,4	15,1
. Créiteurs divers	7,5	9,6	10,3
. Comptes de régularisation créditeurs	34,8	51,0	68,0
. Dettes rattachées	0,2	0,2	0,3
Provisions, capitaux propres	11,5	8,3	9,0
. Dettes subordonnées	0,5	0,5	0,3
. Provisions	9,0	5,9	5,5
. Primes liées au capital et réserves	0,8	0,7	0,7
. Capital	1,3	1,1	2,5
Report à nouveau (+/-)	0,4	0,5	0,5
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,2	0,2	0,4
<b>Total du passif</b>	<b>315,8</b>	<b>332,4</b>	<b>318,2</b>

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Tableau 13 **Hors bilan des entreprises d'investissement**

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement			
. donnés	2,6	1,9	2,3
. reçus	3,9	2,4	1,5
Engagements de garantie			
. d'ordre	1,1	1,1	1,0
. reçus	4,3	7,7	5,5
Engagements sur titres			
. Titres à recevoir	6,3	5,3	7,0
. Titres à livrer	5,6	6,4	8,3
Opérations en devises			
. Monnaies à recevoir	63,6	95,1	106,0
. Monnaies à livrer	39,9	52,2	65,7
Engagements sur instruments financiers à terme	2 925,7	2 556,4	2 754,3
Autres engagements de hors bilan	19,5	21,7	28,7

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

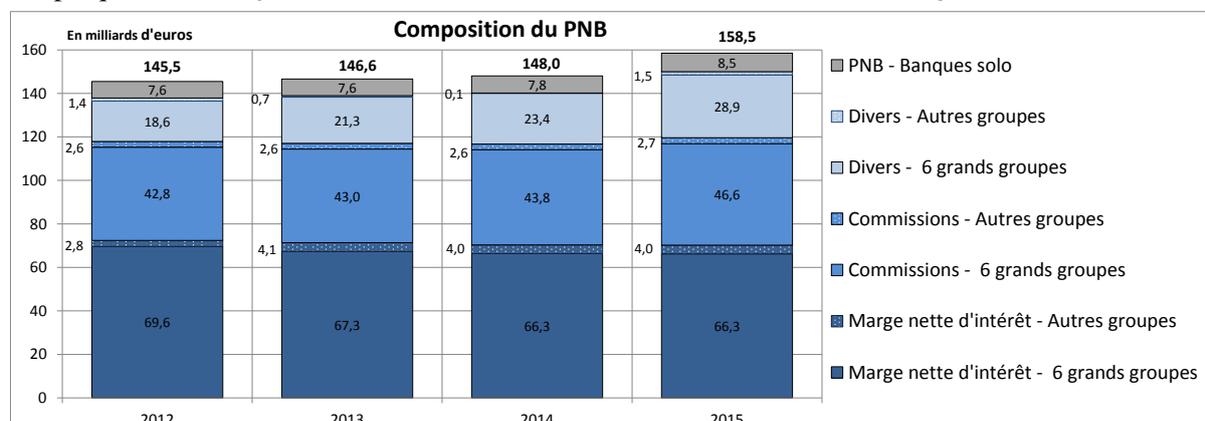
Source : ACPR.

### 3 Indicateurs de rentabilité

#### 3.1 Rentabilité du secteur bancaire français

##### 3.1.1 Le Produit net bancaire (PNB)

Graphique 16 Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français



Source : FINREP F02.00 pour la Population CBD et SURFI pour les Banques solo

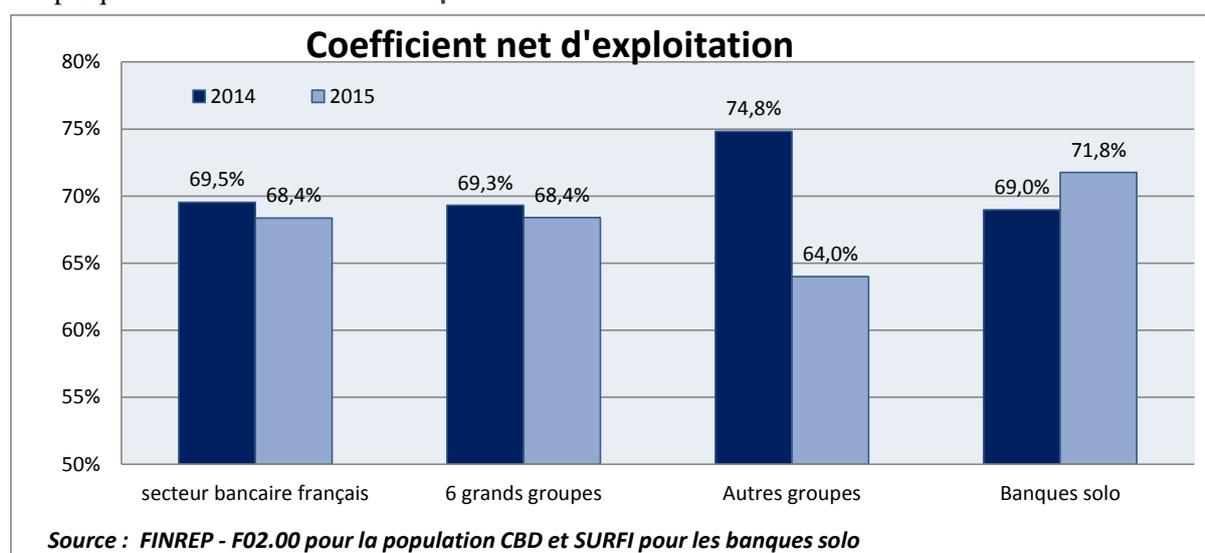
Tableau 14 PNB rapporté au total de bilan

PNB rapporté au total de bilan	2014	2015
6 grands groupes	2,0%	2,2%
Autres groupes	1,0%	1,4%
Banques solo	1,1%	1,2%

Source : FINREP - F01.01 et F02.00 pour la Population CBD et SURFI pour les Banques solo

#### 3.1.2 La rentabilité d'exploitation

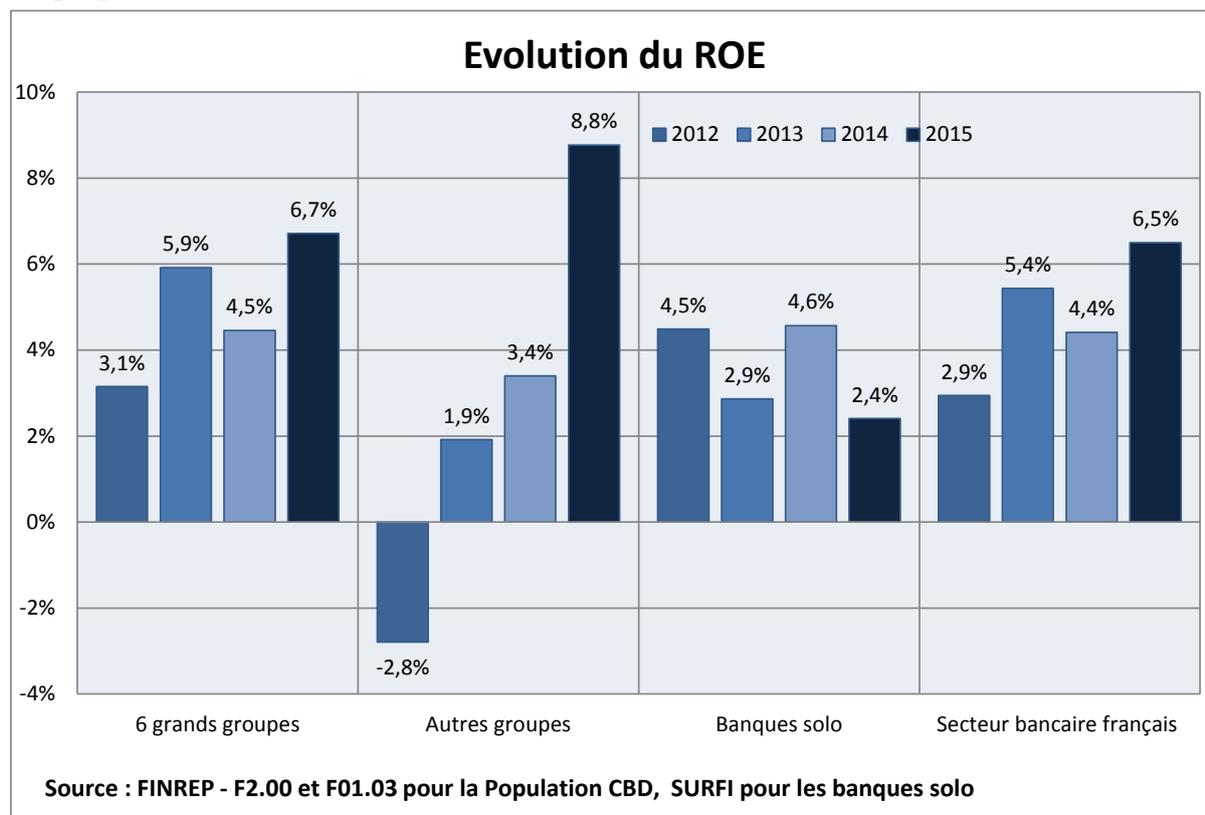
Graphique 17 Coefficient net d'exploitation



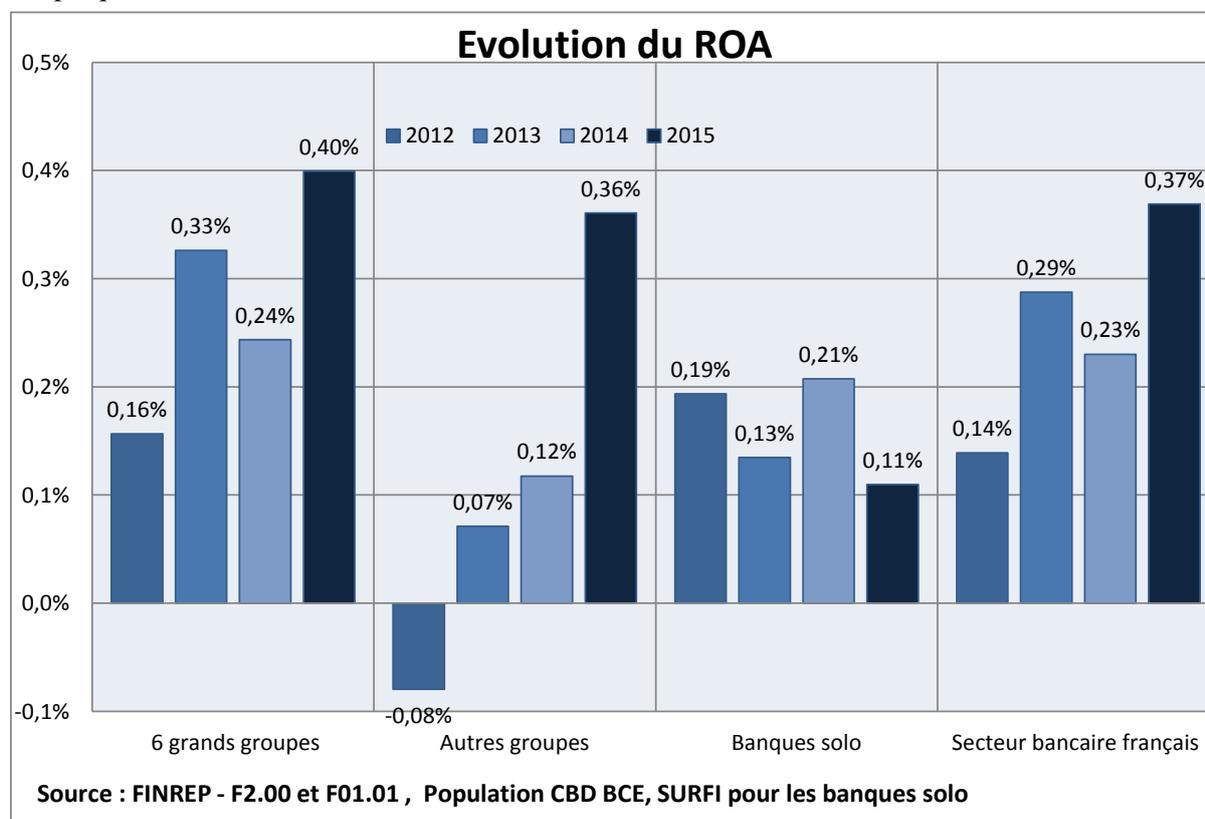
Source : FINREP - F02.00 pour la population CBD et SURFI pour les banques solo

### 3.1.3 Autres indicateurs de rentabilité

Graphique 18 Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)



Graphique 19 Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)



## 3.2 Rentabilité de la population des groupes (remettant sur base consolidée)

### 3.2.1 Le PNB

Graphique 20 Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions

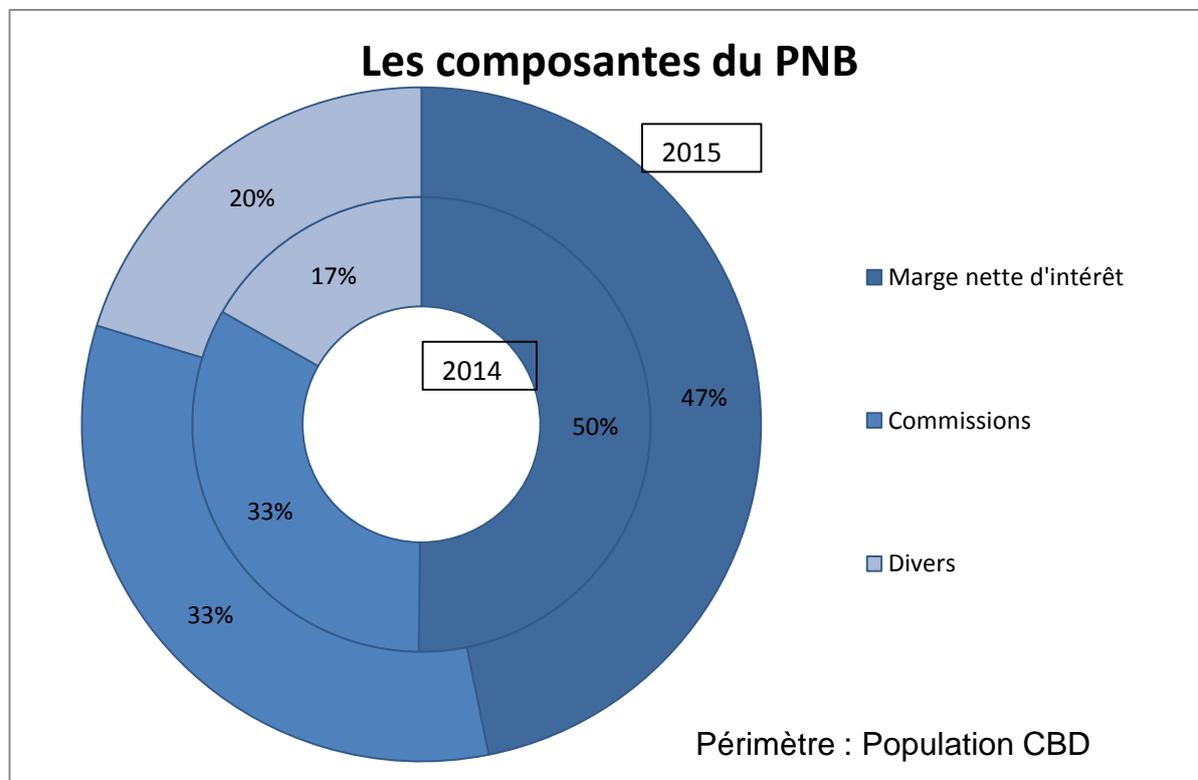


Tableau 15 Part des opérations de marché dans le PNB (Vision comptable)

(en % du PNB)	2014	2015
Estimation de la part des opérations de marché dans le PNB	17,8%	23,1%

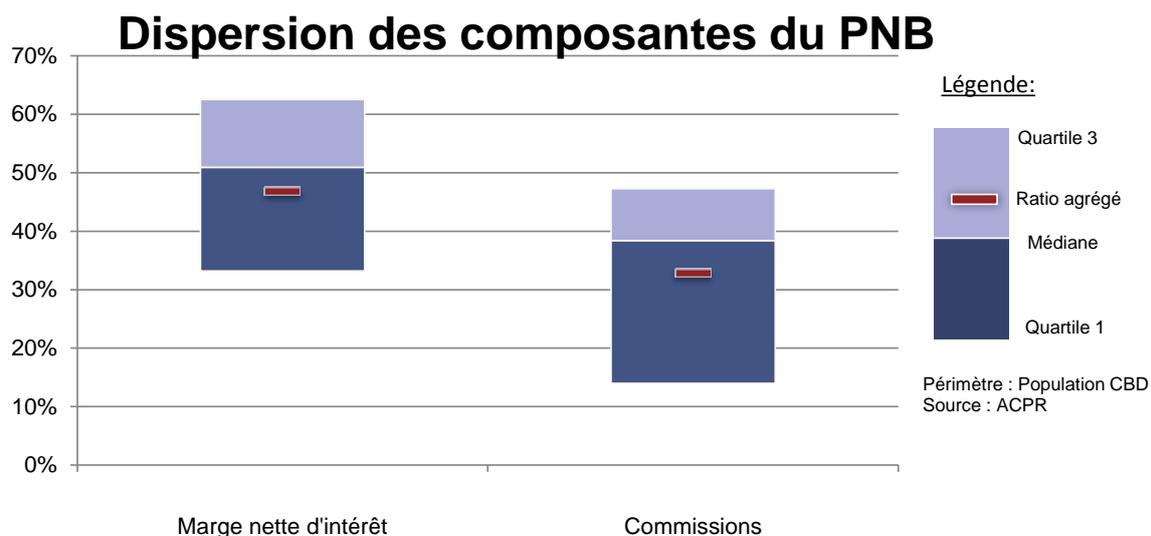
Source : Population CBD - FINREP F2.0

Tableau 16 Part de la marge d'intérêt sur les prêts et créances dans le PNB

(en % du PNB)	2014	2015
Part dans le PNB de la marge d'intérêt sur les Prêts et créances	46,3%	42,6%

Source : Population CBD - FINREP F2.0

Graphique 21 Dispersion des composantes du PNB



Note de lecture: la marge d'intérêt représente entre 33 et 63% de leur PNB pour 50% des établissements.

### 3.2.2 Rentabilité d'exploitation

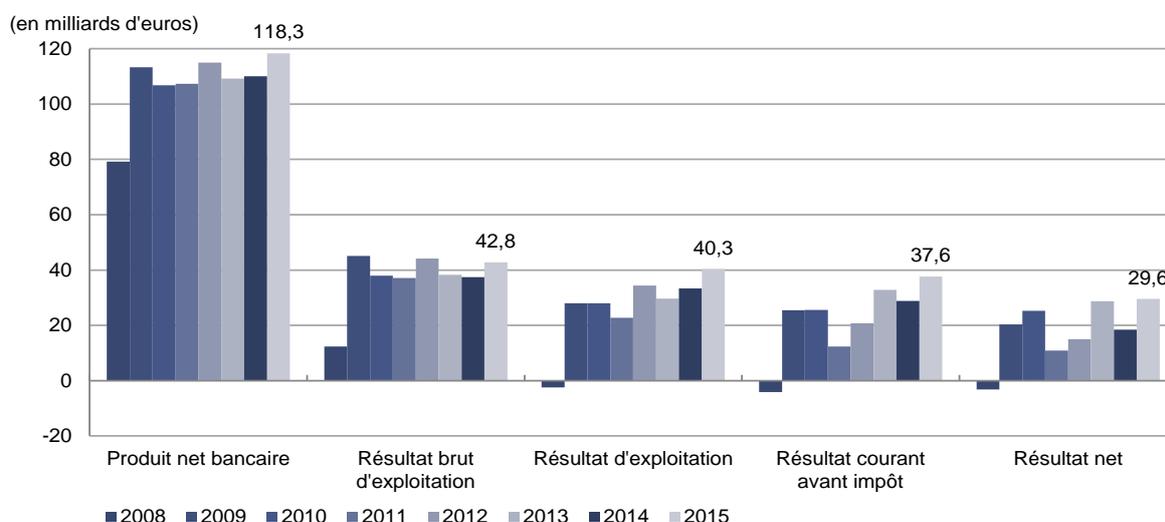
Tableau 17 Décomposition du coefficient net d'exploitation

En milliards d'euros	6 grands groupes		Autres groupes	
Décomposition du produit d'exploitation	2014	2015	2014	2015
<b>Charges administratives et amortissements (A)</b>	<b>93</b>	<b>97</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Charges administratives	85	89	5	5
<i>Charges de personnel</i>	50	52	3	3
<i>Autres charges administratives</i>	35	37	2	2
Amortissements	8	8	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	6	0	0
<i>Immeubles de placement</i>	0	0	0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	2	2	0	0
<b>Décomposition du dénominateur : le PNB (B)</b>	<b>133</b>	<b>142</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Marge nette d'intérêt	66	66	4	4
Commissions	44	47	3	3
Divers	23	29	0	2
<b>Coefficient d'exploitation ( C=A / B )</b>	<b>69,3%</b>	<b>68,4%</b>	<b>74,8%</b>	<b>64,0%</b>

Source : FINREP - 02.00 - Population CBD

### 3.3 Compte de résultat du secteur bancaire français sur base sociale

Graphique 22 Principaux soldes intermédiaires de gestion



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité

Tableau 18 Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	ACTIVITÉ France			ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (a)</b>	<b>92,72</b>	<b>91,50</b>	<b>98,81</b>	<b>104,80</b>	<b>105,25</b>	<b>113,73</b>
. opérations de trésorerie et interbancaires	5,12	3,75	2,97	6,37	5,55	4,59
. opérations avec la clientèle	55,64	54,46	55,20	60,69	59,60	60,86
. opérations sur titres (b)	8,21	0,51	-2,96	9,70	3,12	5,69
dont pensions livrées	-0,17	-0,26	-0,04	-0,34	-0,42	-0,10
. opérations de crédit-bail	3,47	3,17	3,28	3,83	3,59	3,69
. opérations de hors-bilan	-7,28	4,16	8,20	-4,68	5,72	-0,64
. opérations de services financiers	14,21	14,51	14,78	15,47	16,01	16,52
. autres produits d'exploitation bancaire	13,34	14,07	21,29	13,42	15,65	28,05
<b>PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS</b>	<b>4,35</b>	<b>4,85</b>	<b>4,56</b>	<b>4,38</b>	<b>4,81</b>	<b>4,59</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (a)</b>	<b>97,06</b>	<b>96,35</b>	<b>103,37</b>	<b>109,18</b>	<b>110,06</b>	<b>118,32</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>60,34</b>	<b>59,64</b>	<b>61,74</b>	<b>67,73</b>	<b>67,68</b>	<b>70,98</b>
. frais de personnel	33,75	33,67	34,12	38,20	38,38	39,76
. autres frais généraux	26,59	25,97	27,62	29,53	29,29	31,21
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,93	2,86	3,31	3,22	4,95	4,53
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>33,79</b>	<b>33,85</b>	<b>38,32</b>	<b>38,23</b>	<b>37,44</b>	<b>42,81</b>
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (c)	6,77	5,31	4,30	7,92	5,65	4,93
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,89	-0,69	-0,52	0,66	0,23	-0,57
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>26,12</b>	<b>30,84</b>	<b>36,26</b>	<b>29,65</b>	<b>33,33</b>	<b>40,34</b>
Gains nets sur actifs immobilisés	3,04	-4,11	-2,70	3,12	-4,50	-2,70
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>29,17</b>	<b>26,72</b>	<b>33,55</b>	<b>32,77</b>	<b>28,83</b>	<b>37,64</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>26,10</b>	<b>17,65</b>	<b>26,85</b>	<b>28,77</b>	<b>18,50</b>	<b>29,58</b>

(a) Hors intérêts sur créances douteuses.

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

(c) Y compris intérêts sur créances douteuses.

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

Tableau 19 **Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit**

En milliards d'euros	2013	2014	2015
<b>Total de bilan</b>	<b>7 960</b>	<b>8 484</b>	<b>8 474</b>
Crédits à la clientèle	2 386	2 411	2 485
Portefeuille-titres	2 196	2 586	2 507
dont titres de transaction	556	708	732
Dépôts de la clientèle	2 356	2 389	2 569
dont dépôts à vue	678	753	881
dont comptes d'épargne à régime spécial	883	898	918
<b>Encours sur instruments financiers à terme (a)</b>	<b>86 514</b>	<b>82 182</b>	<b>72 687</b>

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

### Chiffres clés relatifs aux résultats

En milliards d'euros	2013	2014	2015
Produit net bancaire	109,2	110,1	118,3
Frais de structure	71,0	72,6	75,5
Résultat brut d'exploitation	38,2	37,4	42,8
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	7,9	5,6	4,9
Résultat d'exploitation	29,7	33,3	40,3
Résultat courant avant impôt	32,8	28,8	37,6
<b>Résultat net</b>	<b>28,8</b>	<b>18,5</b>	<b>29,6</b>

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

### Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

(en %)	2013	2014	2015
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,74	1,51	1,38
Rendement moyen des crédits à la clientèle	4,18	3,92	3,81
Marge bancaire globale	1,25	1,27	1,30
Coefficient net d'exploitation	65,0	66,0	63,8
Rendement des fonds propres	7,8	4,7	7,4

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

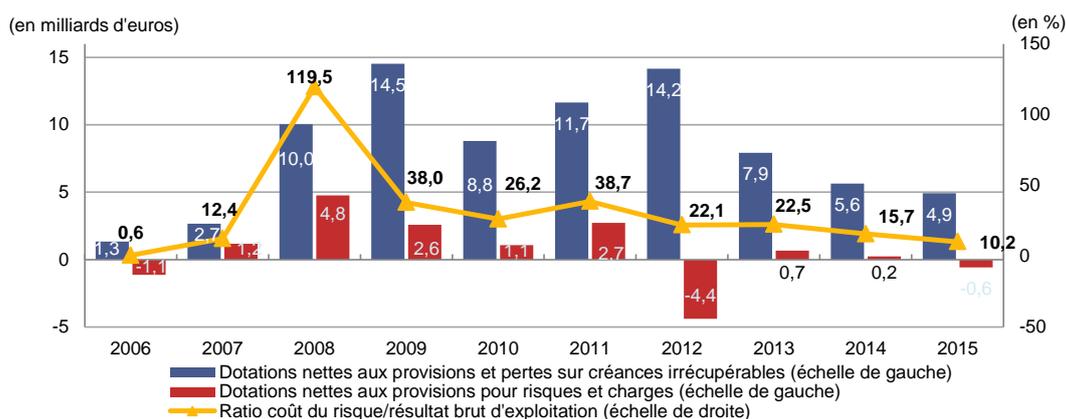
Tableau 20 **Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois**

(en %)	2013	2014	2015
<b>1. Opérations avec la clientèle</b>			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,74	1,51	1,38
Rendement moyen des crédits	4,18	3,92	3,81
<b>2. Opérations sur titres</b>			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	2,36	1,91	1,47
Dettes subordonnées	4,58	4,80	4,14
Rendement du portefeuille-titres	4,32	3,42	3,12
<b>3. Opérations de trésorerie</b>			
Coût moyen des emprunts	1,75	1,68	1,24
Rendement moyen des prêts	1,79	1,64	1,24
<b>4. Marge bancaire globale</b>	<b>1,25</b>	<b>1,27</b>	<b>1,30</b>

Périmètre : ensemble des établissements de crédit, activité France.

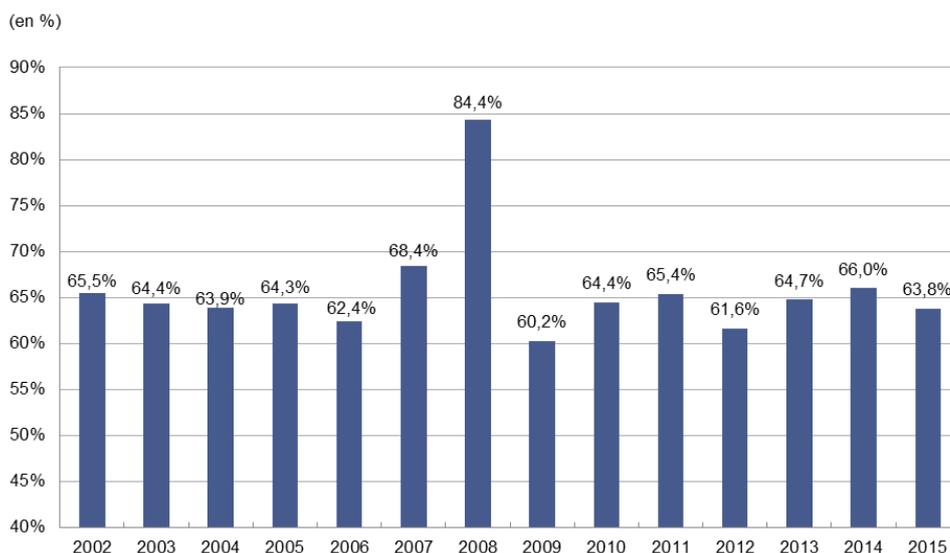
Source : ACPR.

Graphique 23 Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité

Graphique 24 Coefficient net d'exploitation



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité  
 Source : ACPR

Graphique 25 Dispersion du coefficient net d'exploitation

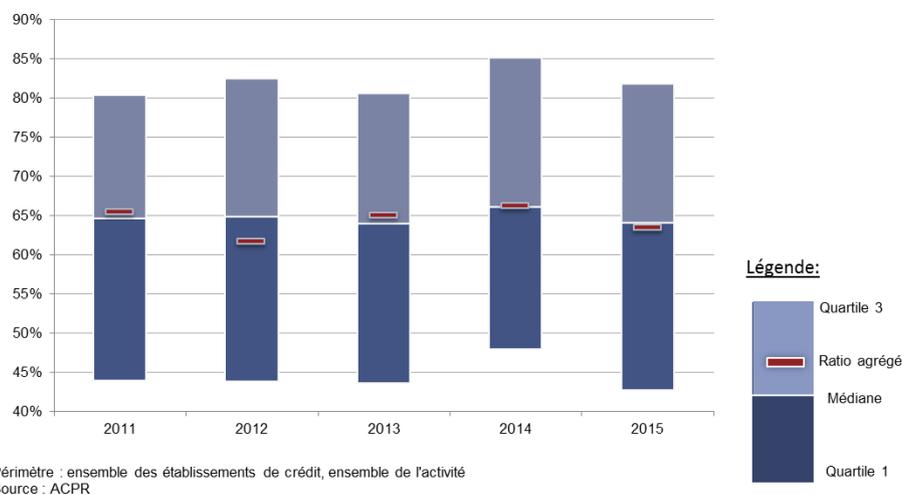


Tableau 21 **Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement**

En milliards d'euros	2013	2014	2015
Opérations de trésorerie et interbancaires	-0,64	-0,18	-0,69
– Charges (intérêts)	1,74	2,30	1,93
– Produits (intérêts)	1,10	2,12	1,25
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	9,07	-24,53	-58,02
– Charges	1,49	25,57	59,32
dont pensions livrées	0,09	0,08	0,07
dont intérêts sur obligations	0,00		0,00
– Produits	10,56	1,04	1,31
dont pensions livrées	0,10	0,06	0,04
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	-6,21	24,55	61,28
– Charges	473,97	560,04	909,96
– Produits	467,75	584,59	971,24
Prestation de services financiers/charges	0,90	1,04	1,16
- Opérations interbancaires	0,00	0,00	0,00
- Opérations avec la clientèle	0,00	0,00	0,00
- Opérations sur titres	0,35	0,47	0,44
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00
- Engagements sur titres	0,00		0,00
- Opérations sur IFT	0,29	0,28	0,36
- Prestations services financiers	0,25	0,29	0,35
Prestations de services financiers/produits	1,50	1,57	1,78
- Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01
- Opérations avec la clientèle	0,02	0,02	0,02
- Opérations sur titres	0,13	0,13	0,15
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00
- Engagements sur titres	0,01	0,01	0,01
– Opérations sur IFT	0,11	0,09	0,18
– Prestations de services financiers	1,23	1,30	1,41
Opérations de change	-0,77	1,64	-0,77
- Charges (pertes)	3,31	9,88	11,78
- Produits (gains)	2,54	11,52	11,01
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,06	0,02	0,06
Charges sur emprunts subordonnés	0,02	0,02	0,01
Autres produits d'exploitation bancaire	0,05	0,06	0,06
Autres charges d'exploitation bancaire	0,11	0,13	0,18
Produits accessoires et divers net	0,02	0,02	0,05
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2,04</b>	<b>1,96</b>	<b>2,41</b>
Frais généraux	1,73	1,67	1,77
– Frais de personnel	0,90	0,86	0,85
– Impôts et taxes	0,04	0,05	0,09
– Services extérieurs	0,93	0,93	1,00
- Autres frais généraux (charges refacturées)	-0,14	-0,16	-0,16
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,07	0,09	0,09
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,24</b>	<b>0,20</b>	<b>0,54</b>
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	-0,01	-0,02	-0,01
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,00	0,01	-0,01
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,25</b>	<b>0,22</b>	<b>0,56</b>
Gains nets sur actifs immobilisés	0,00	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>0,25</b>	<b>0,22</b>	<b>0,55</b>
Produits exceptionnels	0,01	0,02	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,01	0,01
Dotations nettes du FRBG	0,00	-0,08	0,00
- Dotations du FRBG	0,00	0,00	0,00
- Reprises du FRBG	0,00	0,08	0,00
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices	0,09	0,12	0,13
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>0,16</b>	<b>0,19</b>	<b>0,41</b>

Périmètre : ensemble des entreprises d'investissement, ensemble de l'activité.

Source : ACPR.

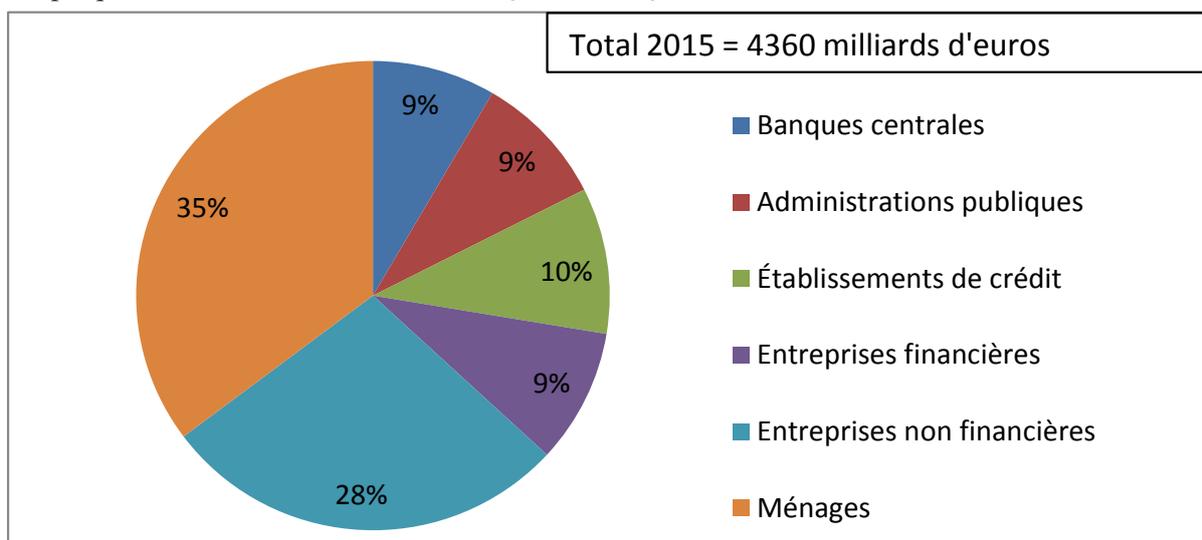
## 4 Risques bancaires

### 4.1 Le risque de crédit

#### 4.1.1 Le risque de crédit sur la population des groupes (sur base consolidée)

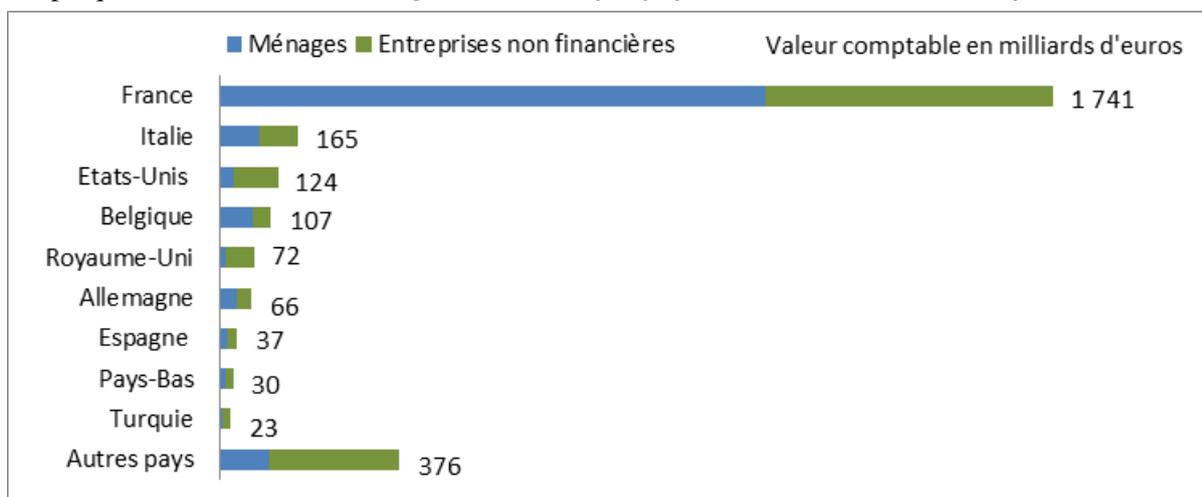
##### a) Les crédits à la clientèle

Graphique 26 Crédits accordés, nets de provisions, par secteur bénéficiaire en 2015



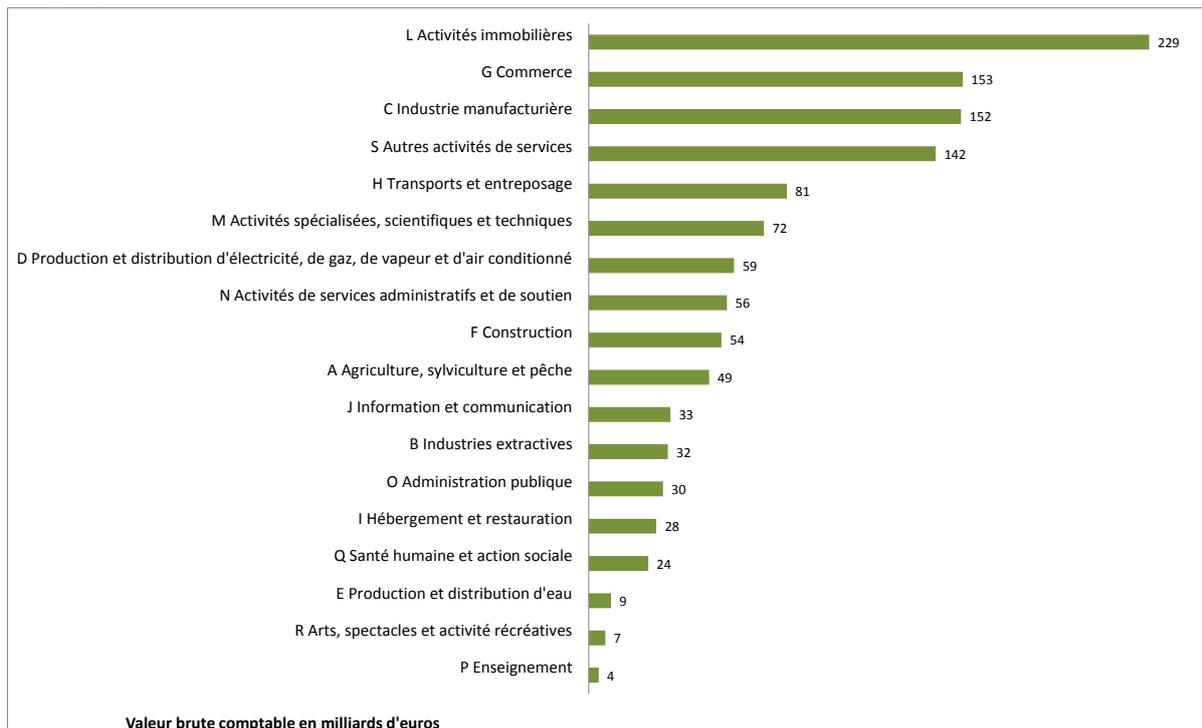
Source : état FINREP F01.1 - Population CBD

Graphique 27 Crédits aux ménages et aux ENF par pays de résidence de la contrepartie en 2015



Source : états FINREP 20.4 (Encours bruts de provision) - Population CBD

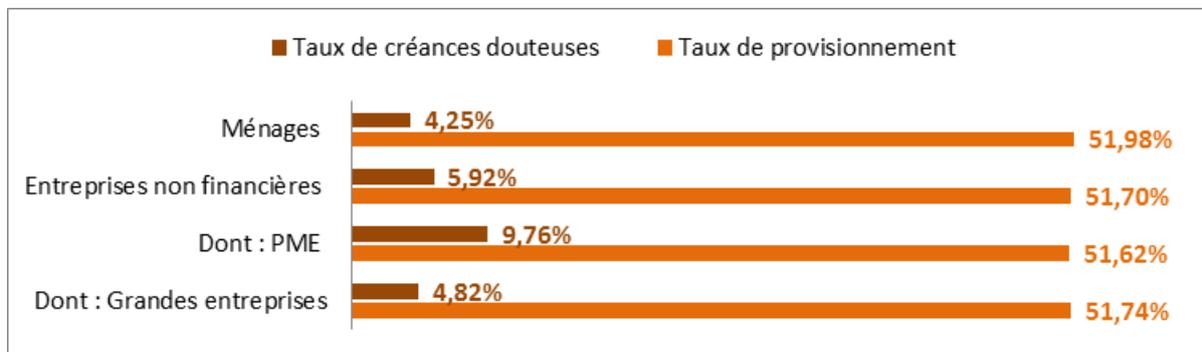
Graphique 28 **Crédits aux ENF par secteur d'activité en 2015**



Source : états FINREP 20.7 - Population CBD

### b) Taux de créances douteuses et taux de provisionnement

Graphique 29 **Taux de créances douteuses et taux de provisionnement sur les ménages et les ENF en 2015**



Source : états FINREP 20.4 - Population CBD - remise de décembre 2015

Tableau 22 **Taux de créances douteuses et taux de provisionnement par pays en 2015 (sur les ménages et les ENF)**

Pays	Crédits aux ménages et aux ENF (en milliards d'euros)	Taux de créances douteuses	Taux de provisionnement
France	1 741	4,0%	62,3%
Autres pays	376	6,3%	29,9%
Italie	165	16,9%	55,1%
Etats-Unis	124	1,3%	92,5%
Belgique	107	3,3%	50,3%
Royaume-Uni	72	1,9%	59,8%
Allemagne	66	6,3%	83,2%
Espagne	37	11,0%	59,6%
Pays-Bas	30	1,8%	50,8%
Turquie	23	3,9%	51,0%

Source : états FINREP 20.4 (Encours bruts de provision) - Population CBD

Tableau 23 **Taux de créances douteuses et de provisionnement par secteur d'activité en 2015 (sur les ENF)**

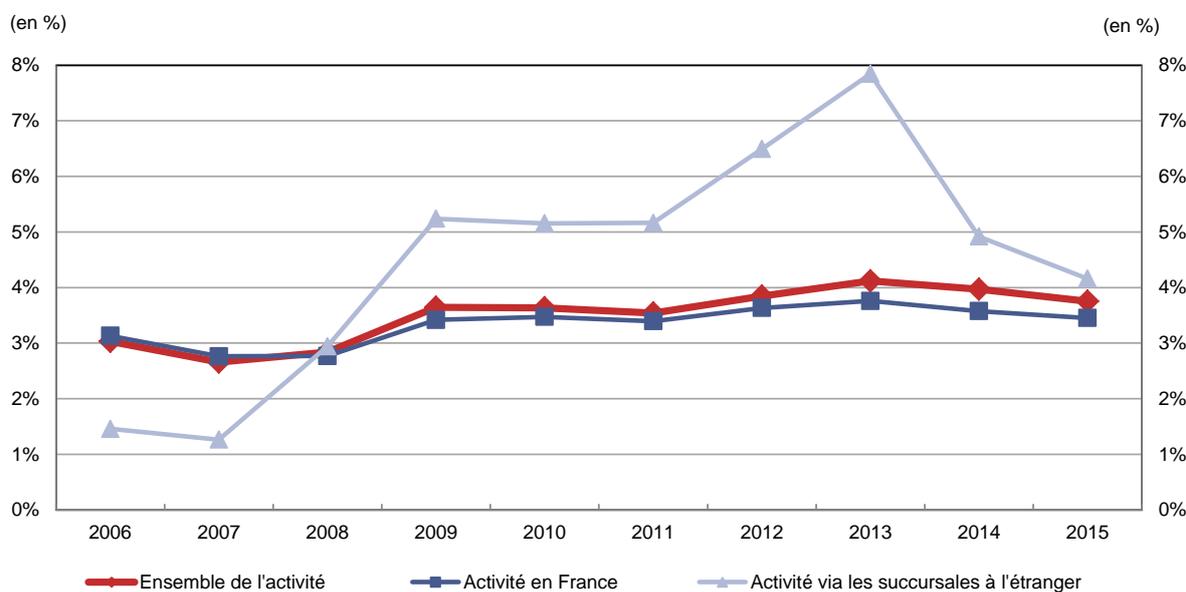
Secteurs	Crédits aux ENF (en milliards d'euros)	Taux de créances douteuses	Taux de provisionnement*
L Activités immobilières	236	5,9%	48,0%
C Industrie manufacturière	160	7,4%	63,4%
G Commerce	160	7,1%	66,1%
S Autres activités de services	147	3,2%	122,4%
H Transports et entreposage	83	5,4%	51,4%
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	74	4,2%	73,6%
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	60	3,4%	48,6%
F Construction	58	12,1%	55,3%
N Activités de services administratifs et de soutien	58	3,0%	75,9%
A Agriculture, sylviculture et pêche	52	5,4%	86,0%
J Information et communication	34	6,5%	44,1%
B Industries extractives	33	4,6%	57,3%
I Hébergement et restauration	30	12,5%	62,0%
O Administration publique	30	1,8%	17,0%
Q Santé humaine et action sociale	25	4,0%	42,7%
E Production et distribution d'eau	9	6,4%	45,4%
R Arts, spectacles et activité récréatives	7	5,9%	63,7%
P Enseignement	4	3,9%	51,9%

Source: états FINREP 20.07 - Population CBD

\* Le taux de provisionnement inclut les provisions sur les créances douteuses et les ajustements de valeurs sur créances saines, le taux de provisionnement peut donc dépasser les 100%

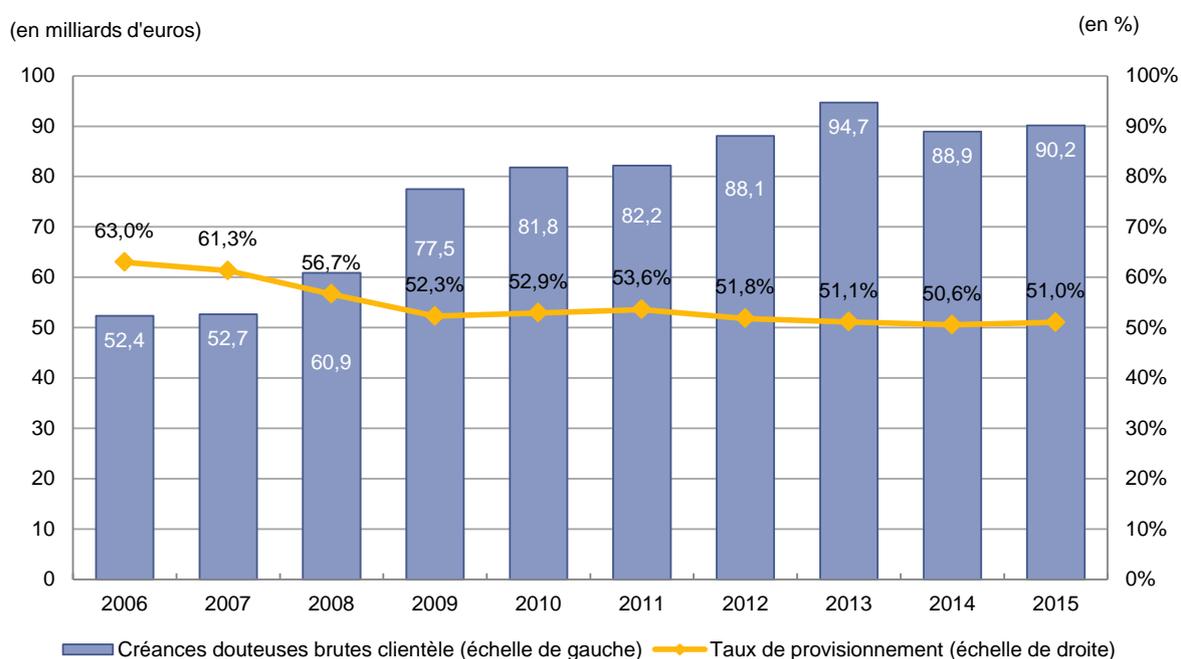
## 4.1.2 Le risque de crédit sur base sociale

Graphique 30 Taux de créances douteuses brutes



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité, tous crédits clientèle  
Source : ACPR

Graphique 31 Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité, tous crédits clientèle  
Source : ACPR

## 4.2 Éléments de mesure du risque de liquidité

### 4.2.1 Risque de liquidité sur base consolidée

- Réserve d'actifs liquides

Tableau 24 Stock d'actifs liquides de meilleure qualité (HQLA)

( en milliards d'euros)	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Montants bruts	717	781	40	40	757	821
Dépôts banques centrales hors réserves obligatoires et encaisses	348	370	9	15	357	385
<i>Dont banques centrales</i>	335	357	8	15	343	371
Titres de créances de qualité de crédit extrêmement élevée	369	411	31	25	400	436

Source : COREP - LC 51 Total, Ensemble de la population

Tableau 25 Autres sources de liquidité

( en milliards d'euros)	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Titres d'EC et d'entreprises financières (hors obligations cautionnées)	140	170	1	0	140	170
Obligations cautionnées, RMBS et CMBS	46	43	4	2	50	45
Actions cotées (hors EC et entreprises financières)	45	38	0	0	45	38
Actifs éligibles au refinancement banques centrales	180	165	1	36	181	201
Autres	51	50	0	1	51	51
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>466</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>469</b>	<b>506</b>
Total d'actif	6 544	6 363	644	585	7 187	6 948

Source : COREP - LC51, Population CBD (encours non pondérés)

- Degré de mobilisation des actifs liquides

Tableau 26 Actifs « encombrés » et « non encombrés » par nature de titre

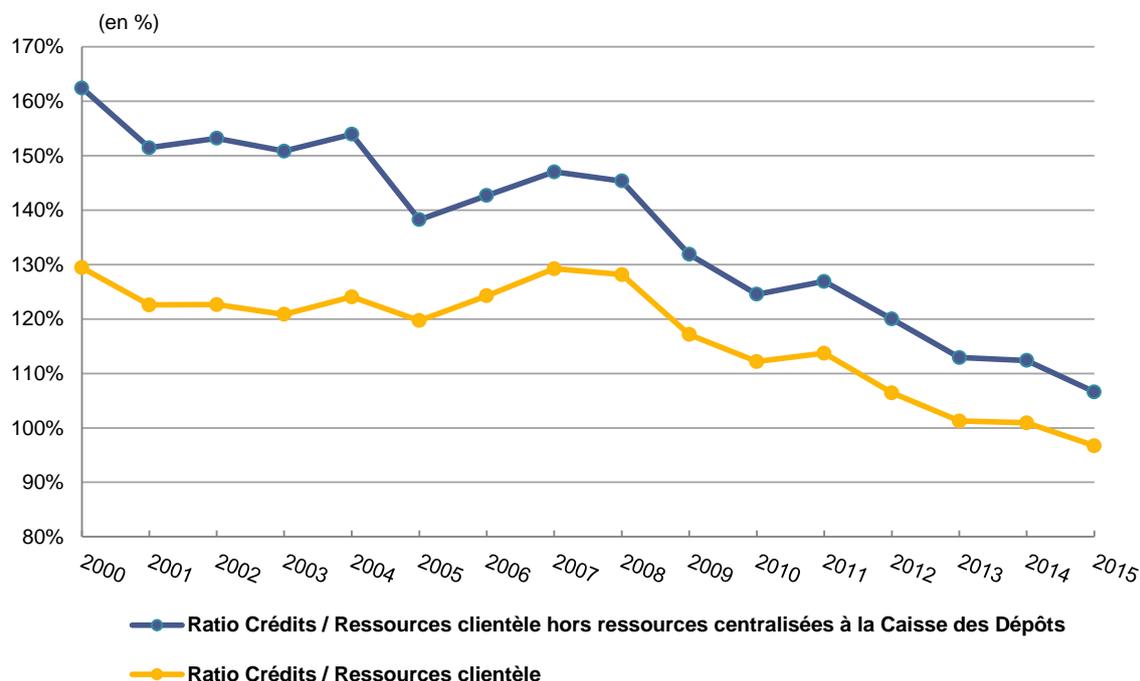
(valeur comptable en milliards d'euros)	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Actifs encombrés	15,8%	15,1%	44,5%	46,6%	18,3%	17,7%
Prêts hors crédits hypothécaires	5,8%	5,5%	19,4%	21,7%	7,0%	6,9%
Prêts hypothécaires	3,0%	3,1%	0,1%	0,6%	2,7%	2,9%
Actions	1,8%	1,5%	0,1%	0,2%	1,6%	1,4%
Titres de créance	3,6%	3,4%	15,9%	16,0%	4,7%	4,5%
Autres actifs	1,6%	1,6%	8,9%	8,3%	2,2%	2,1%
Actifs non encombrés	84,2%	84,9%	55,5%	53,4%	81,7%	82,3%
Prêts hors crédits hypothécaires	46,5%	48,8%	25,2%	26,3%	44,6%	46,9%
Prêts hypothécaires	6,0%	6,5%	1,2%	2,1%	5,6%	6,2%
Actions	1,7%	1,6%	0,8%	0,7%	1,6%	1,6%
Titres de créance	9,2%	8,6%	7,9%	7,3%	9,1%	8,5%
Autres actifs	20,9%	19,3%	20,3%	17,1%	20,8%	19,1%
total de l'actif	6 544	6 363	644	585	7 187	6 948

Source : remise AE - F32.01, Population CBD



### Graphique 33 Évolution comparée des crédits et des ressources

#### Comparaison des ratios crédits sur dépôt avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité  
 Source : ACPR et rapport annuel du fonds d'épargne de la CDC

## 4.3 Risques de marché et de contrepartie

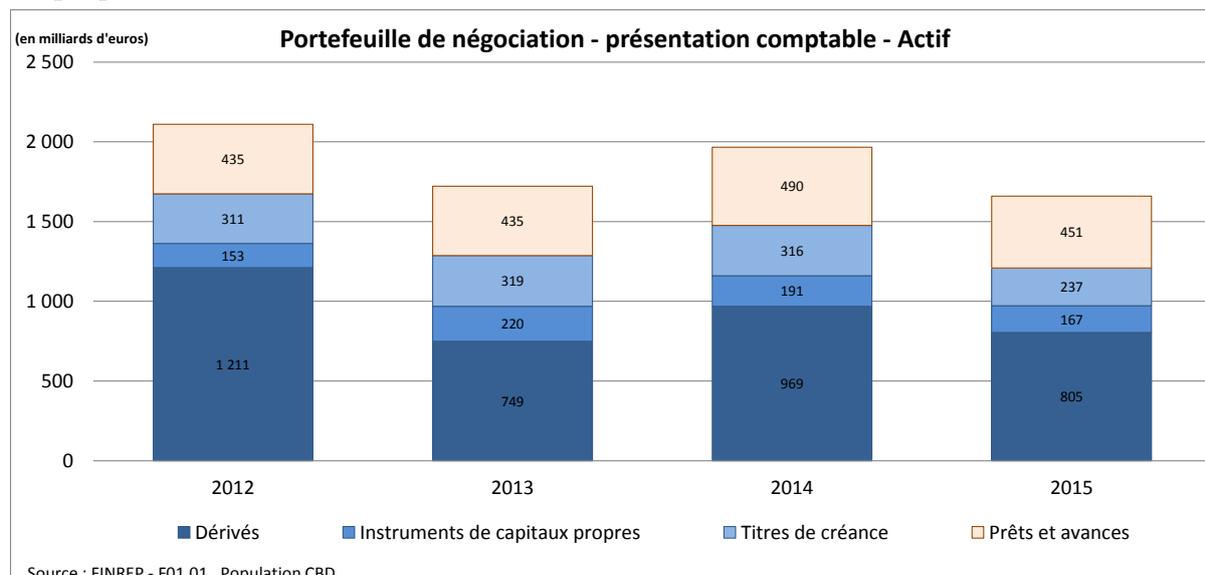
- Le portefeuille de négociation

Tableau 29 Portefeuille de négociation dans le total de bilan

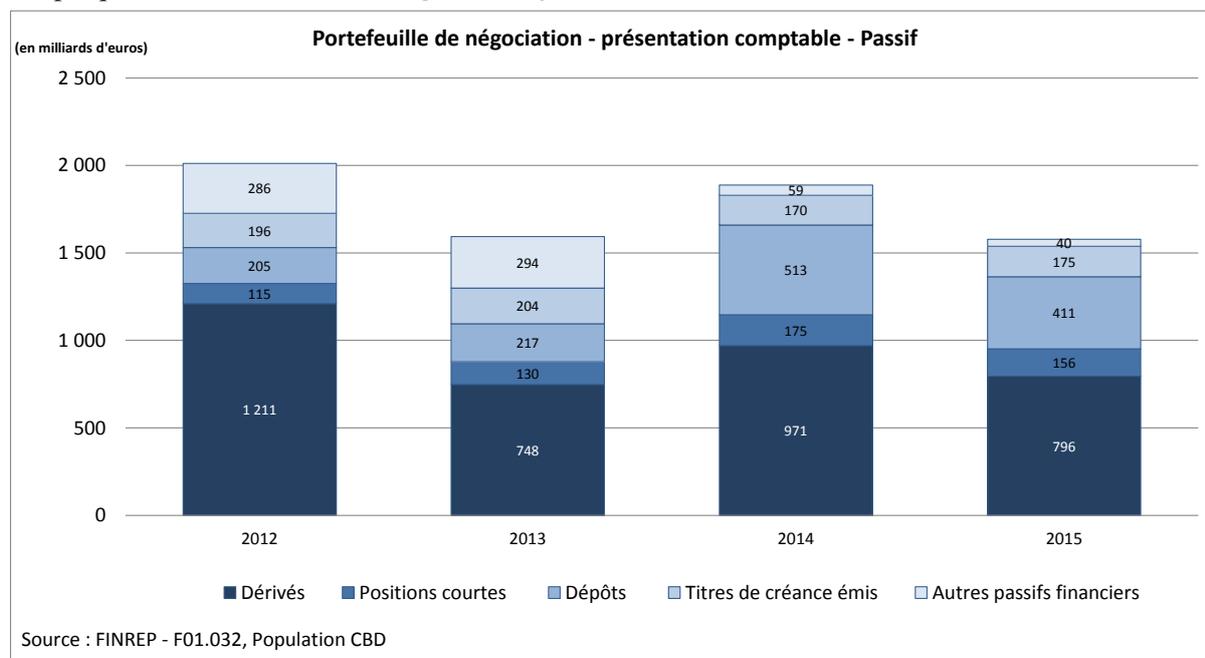
En milliards d'euros	6 grands groupes				Autres groupes				Total			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Portefeuille de négociation - Actif	1 961	1 602	1 826	1 555	149	120	140	104	2 110	1 722	1 966	1 660
Portefeuille de négociation - Passif	1 680	1 266	1 752	1 472	138	102	136	106	1 818	1 369	1 888	1 578
Total bilan	6 509	6 042	6 544	6 363	697	613	644	585	7 206	6 655	7 187	6 948
<b>Part des actifs de marché au bilan</b>	30%	27%	28%	24%	21%	20%	22%	18%	29%	26%	27%	24%
<b>Part des passifs de marché au bilan</b>	26%	21%	27%	23%	20%	17%	21%	18%	25%	21%	26%	23%

Source : FINREP - F01.01, Population CBD

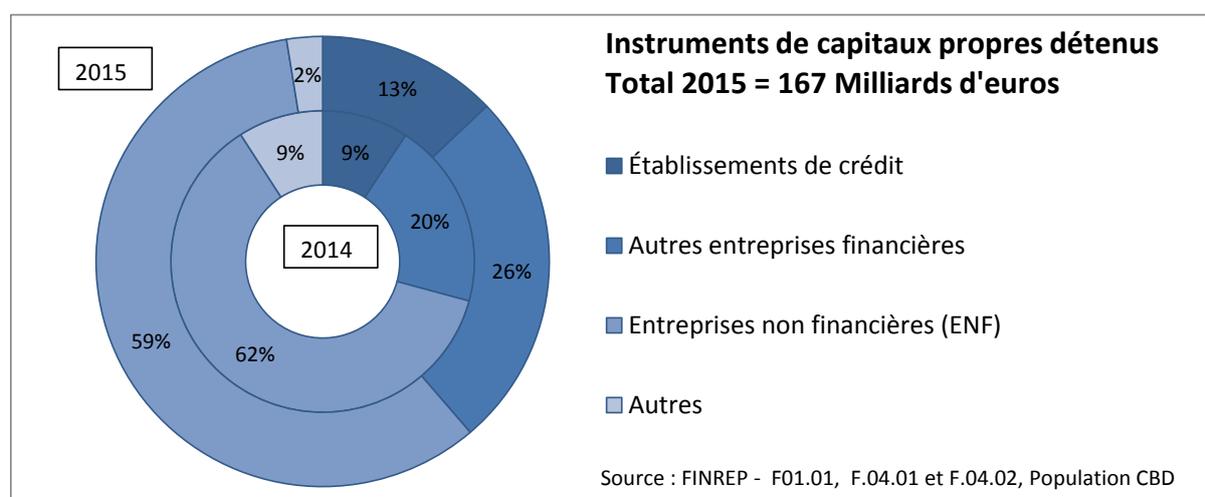
Graphique 34 **Portefeuille de négociation actif**



Graphique 35 **Portefeuille de négociation passif**



Graphique 36 Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur



Graphique 37 Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur

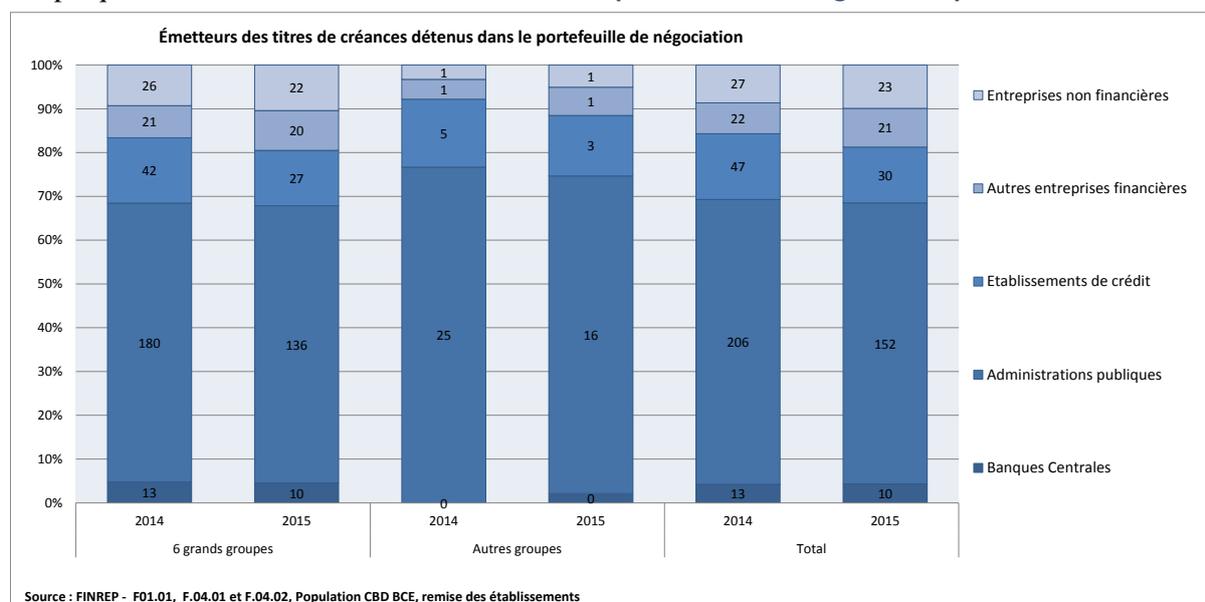


Tableau 30 Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie

	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Prêts et avances en milliards d'euros						
Banques centrales	15	6	0	0	15	6
Administrations publiques	1	1	1	1	2	2
Établissements de crédit	186	144	6	5	192	149
Autres entreprises financières	213	238	1	1	214	239
Entreprises non financières	8	20	1	2	10	22
Ménages	8	20	1	2	10	22
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>442</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>490</b>	<b>451</b>

Source : FINREP - F01.01, F.04.01 et F.04.02, Population CBD

Graphique 38 **Positions courtes du portefeuille de négociation**

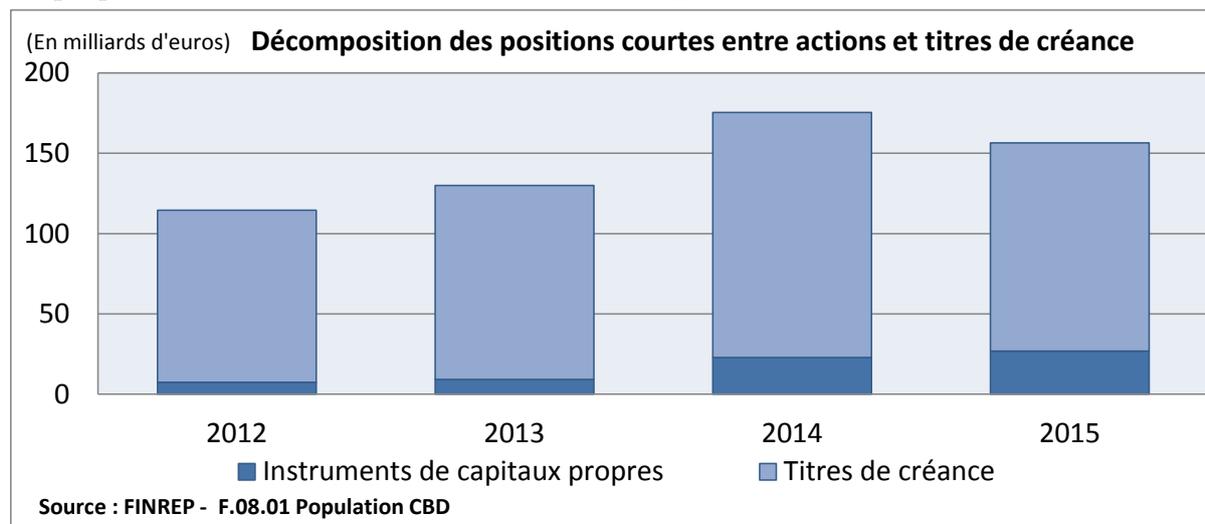


Tableau 31 **Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie**

En milliards d'euros	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>Banques Centrales</b>	68	49	0	0	68	49
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	3	2	0	0	3	2
Titres donnés en pension livrée	65	47	0	0	65	47
<b>Administrations Publiques</b>	9	10	2	2	11	12
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	1	0	2	2	3	3
Titres donnés en pension livrée	8	9	0	0	8	9
<b>Etablissements de crédit</b>	174	142	7	7	182	149
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	2	3	5	7	7	10
Titres donnés en pension livrée	172	139	2	0	174	139
<b>Autres entreprises financières</b>	235	181	5	7	240	188
Dépôts à vue et assimilés	4	5	0	0	4	5
Dépôts/emprunts à terme	2	3	5	7	7	10
Titres donnés en pension livrée	229	172	0	0	229	172
<b>Entreprises non financières</b>	14	18	0	0	14	19
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	2	1	0	0	2	1
Titres donnés en pension livrée	12	18	0	0	12	18
<b>Ménages</b>	0	0	0	0	0	0
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépôts</b>	<b>501</b>	<b>401</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>513</b>	<b>411</b>

Source : FINREP - F08.01, Population CBD

Tableau 32 Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction

	2012		2013		2014			2015			
	T4	S1	S2	S1	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
6 grands groupes											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (en milliards d'euros)	1 837	1 726	1 481	1 591	1 684	1 720	2 024	1 657	1 668	1 470	
Value at Risk à un jour (en millions d'euros)	229	214	284	348	323	335	364	272	391	378	
Autres groupes											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (en milliards d'euros)	147	142	119	133	138	139	161	117	121	103	
Value at Risk à un jour (en millions d'euros)	53	52	43	31	23	23	30	39	32	36	
Total											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (en milliards d'euros)	1 984	1 869	1 601	1 724	1 823	1 859	2 184	1 774	1 789	1 573	
Value at Risk à un jour (en millions d'euros)	282	266	326	379	346	358	394	311	423	414	

Source : COREP : MKR\_IM et FINREP: F01.01, Population CBD

Graphique 39 Comparaison des évolutions de la valeur en risque (VaR) et des actifs détenus à des fins de transaction

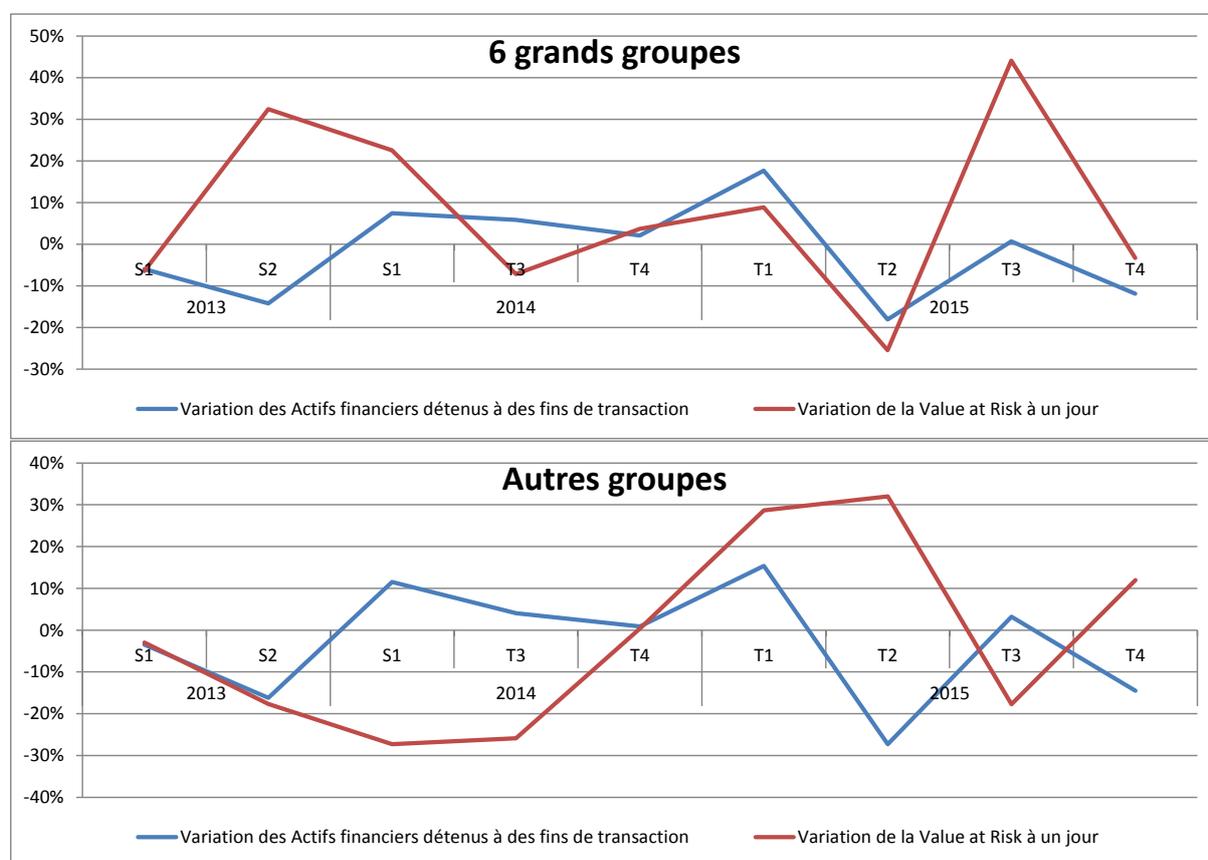


Tableau 33 Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque

En milliards d'euros	En notionnel				Au bilan					
	Montants		Structure		Montants à l'actif		Montants au passif		Structure	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Taux d'intérêt	79 891	53 738	80%	74%	710	576	697	556	72%	71%
Actions	2 646	3 591	3%	5%	69	61	83	74	8%	8%
Change et or	13 470	12 247	13%	17%	137	119	138	119	14%	15%
Crédit	3 219	2 143	3%	3%	35	27	35	26	4%	3%
Matières premières	423	408	0%	1%	17	20	16	18	2%	2%
Autres	157	124	0%	0%	2	2	3	2	0%	0%
<b>Total</b>	<b>99 807</b>	<b>72 250</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>969</b>	<b>805</b>	<b>971</b>	<b>796</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : FINREP - F10.00, Population CBD

Tableau 34 Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré

En milliards d'euros	Montants notionnels		Montants au bilan			
			Actif		Passif	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Dérivés de gré à gré	69 003	47 251	948	781	950	770
Etablissements de crédit	31 963	25 786	699	542	691	531
Autres entreprises financières	33 783	18 210	145	132	162	149
Autres	3 257	3 255	104	108	97	89
Dérivés sur marchés organisés	30 804	24 999	21	24	21	26
<b>Total</b>	<b>99 807</b>	<b>72 250</b>	<b>969</b>	<b>805</b>	<b>971</b>	<b>796</b>

Source : FINREP - F10.00, Population CBD

Tableau 35 Part des options dans les dérivés (principales catégories)

En milliards d'euros	Montants au bilan					
	Options de gré à gré actifs et passifs		Total dérivés actifs et passifs		Part des options dans les dérivés	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Taux d'intérêt	358	265	1 407	1 132	25%	23%
Capitaux propres	101	84	152	135	67%	62%
Change et or	71	64	275	238	26%	27%
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>413</b>	<b>1 833</b>	<b>1 506</b>	<b>29%</b>	<b>27%</b>

Source : FINREP - F10.00, F01.01 et F01.02, Population CBD

Tableau 36 Part des ventes d'options dans le notionnel

En milliards d'euros	Montants notionnels					
	Ventes d'options		Portefeuille d'options (Achats et Ventes)		Part des ventes d'options	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Taux d'intérêt	5 284	4 300	9 170	7 774	58%	55%
Capitaux propres	1 211	1 666	2 109	3 014	57%	55%
Change et or	2 371	1 145	3 630	2 210	65%	52%
<b>Total</b>	<b>8 865</b>	<b>7 111</b>	<b>14 909</b>	<b>12 998</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>

Source : FINREP - F10.00, Population CBD

Tableau 37 Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et au notionnel

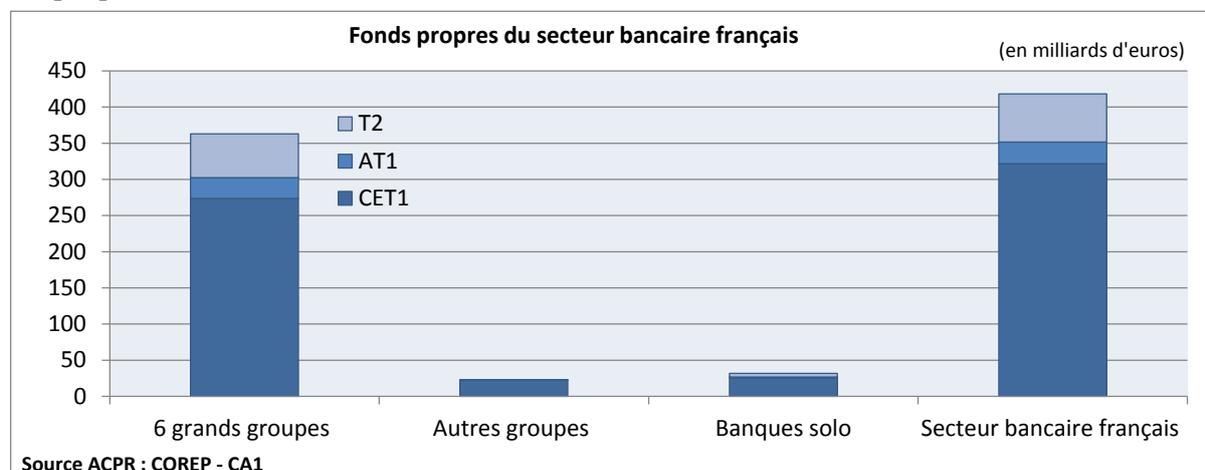
En milliards d'euros	En notionnel				Au bilan			
	Achats de protection		Vente de protection		Dérivés de crédit Actif		Dérivés de crédit Passif	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Contrats d'échange de risque de crédit (ou CDS)	1 365	923	1 359	908	31	24	30	23
Options sur écart de crédit (Credit spread options)	52	18	4	22	0	0	0	0
Total return swap	15	10	4	22	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	236	137	188	125	4	3	4	3
<b>Total dérivés de crédit</b>	<b>1668</b>	<b>1088</b>	<b>1556</b>	<b>1076</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>26</b>

Source : FINREP - F10.00, Population CBD

## 5 Surveillance prudentielle

### 5.1 Les fonds propres prudentiels

Graphique 40 Fonds propres du secteur bancaire français au 31/12/2015



### 5.2 Les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA)

Tableau 38 Les actifs pondérés par les risques (RWA) au 31/12/2015

En milliards d'euros	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
<b>Portefeuille bancaire</b>	<b>1 703</b>	<b>126</b>	<b>146</b>	<b>1 975</b>	<b>78%</b>	<b>74%</b>	<b>89%</b>	<b>78%</b>
Crédit IRB et Standard (modèle interne et standard)	1 417	120	143	1 680	65%	71%	87%	67%
Actions	253	2	3	258	12%	1%	2%	10%
Titrisations	33	4	0	37	2%	2%	0%	1%
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
<b>Portefeuille négociation</b>	<b>173</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>194</b>	<b>8%</b>	<b>11%</b>	<b>2%</b>	<b>8%</b>
Marché (modèle interne et standard)	70	6	1	76	3%	3%	0%	3%
Risque de contrepartie	82	7	1	90	4%	4%	1%	4%
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	21	5	1	27	1%	3%	1%	1%
Règlement-livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
<b>Divers</b>	<b>309</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>349</b>	<b>14%</b>	<b>15%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>
Risque opérationnel	214	13	11	238	10%	8%	7%	9%
Autres éléments	95	12	3	111	4%	7%	2%	4%
<b>Total</b>	<b>2 186</b>	<b>169</b>	<b>163</b>	<b>2 518</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : COREP - CA2

Tableau 39 Pondération moyenne des expositions initiales des banques françaises au 31/12/2015

En milliards d'euros	6 grands groupes	Autres groupes	Banques solo	Total
<b>Toutes méthodes confondues : modèle interne et standard</b>				
Actifs pondérés par les risques	1 582	137	151	1 870
Valeur exposée au risque	5 249	500	573	6 322
Pondération moyenne des expositions initiales	30%	27%	26%	30%
<b>Modèle interne (méthode avancée et fondation)</b>				
Actifs pondérés par les risques	879	62	33	975
Valeur exposée au risque	3 578	307	312	4 197
Pondération moyenne des expositions initiales	25%	20%	11%	23%
<b>Modèle standard</b>				
Actifs pondérés par les risques	703	75	117	895
Valeur exposée au risque	1 672	193	261	2 125
Pondération moyenne des expositions initiales	42%	39%	45%	42%

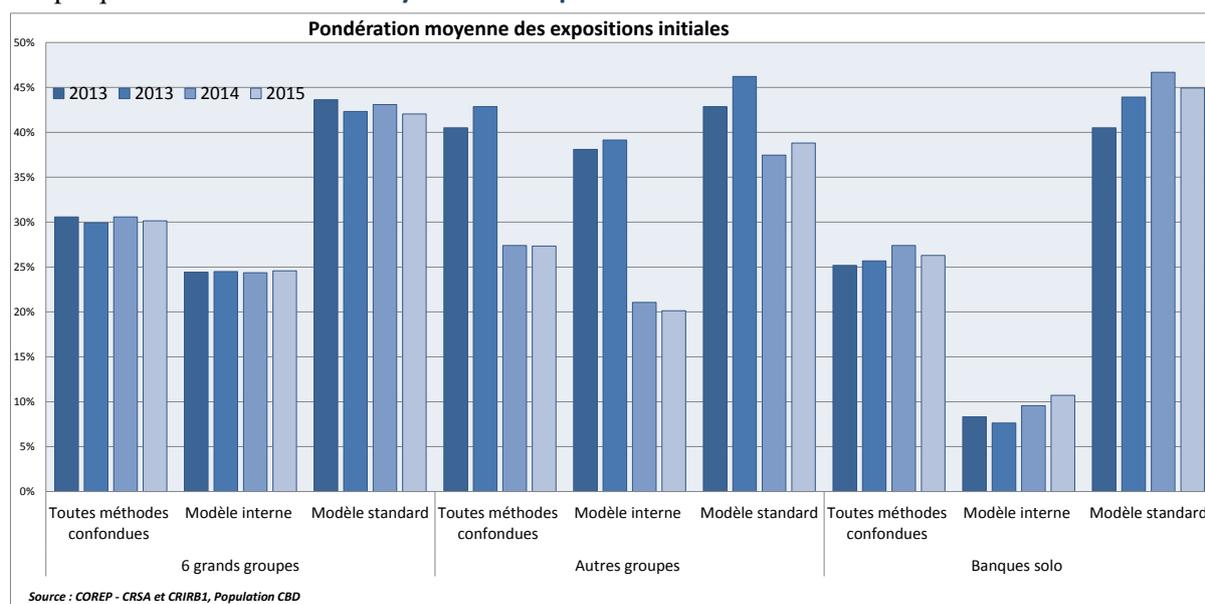
Source : COREP - CRSA et CRIRB1

Tableau 40 Évolution des actifs pondérés par les risques

En milliards d'euros	6 grands groupes				Autres groupes				Banques solo				Total			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Crédit IRB et Standard (modèle interne et standard)	1 426	1 376	1 372	1 417	82	87	124	120	131	133	144	143	1 638	1 596	1 640	1 680
Actions	91	163	243	253	3	2	3	2	2	2	2	3	96	168	248	258
Titrisations	55	43	39	33	1	0	4	4	1	1	1	0	56	44	43	37
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marché (modèle interne et standard)	92	87	76	70	6	5	7	6	1	1	1	1	99	93	85	76
Risque de contrepartie	0	0	89	82	0	0	9	7	0	0	1	1	0	0	99	90
CVA	0	0	25	21	0	0	6	5	0	0	1	1	0	0	32	27
Règlement livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	198	197	201	214	14	14	14	13	12	11	11	11	223	222	226	238
Autres éléments	108	109	93	95	6	6	18	12	75	80	3	3	189	194	113	111
<b>Total</b>	<b>1 969</b>	<b>1 976</b>	<b>2 138</b>	<b>2 186</b>	<b>112</b>	<b>114</b>	<b>185</b>	<b>169</b>	<b>221</b>	<b>228</b>	<b>165</b>	<b>163</b>	<b>2 302</b>	<b>2 318</b>	<b>2 487</b>	<b>2 518</b>

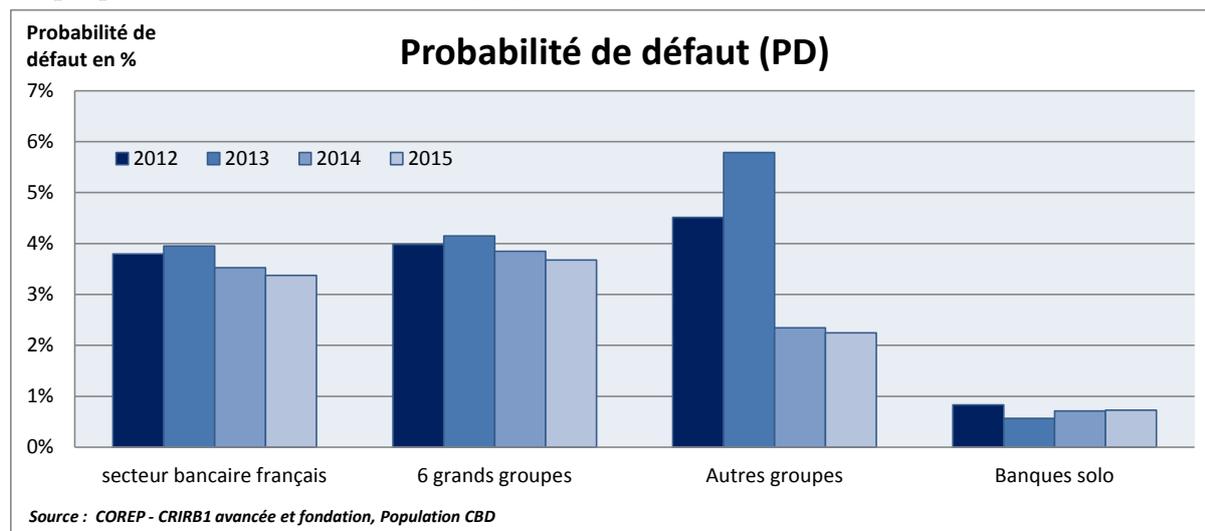
Source : COREP - CA2 et CA

Graphique 41 Pondération moyenne des expositions initiales

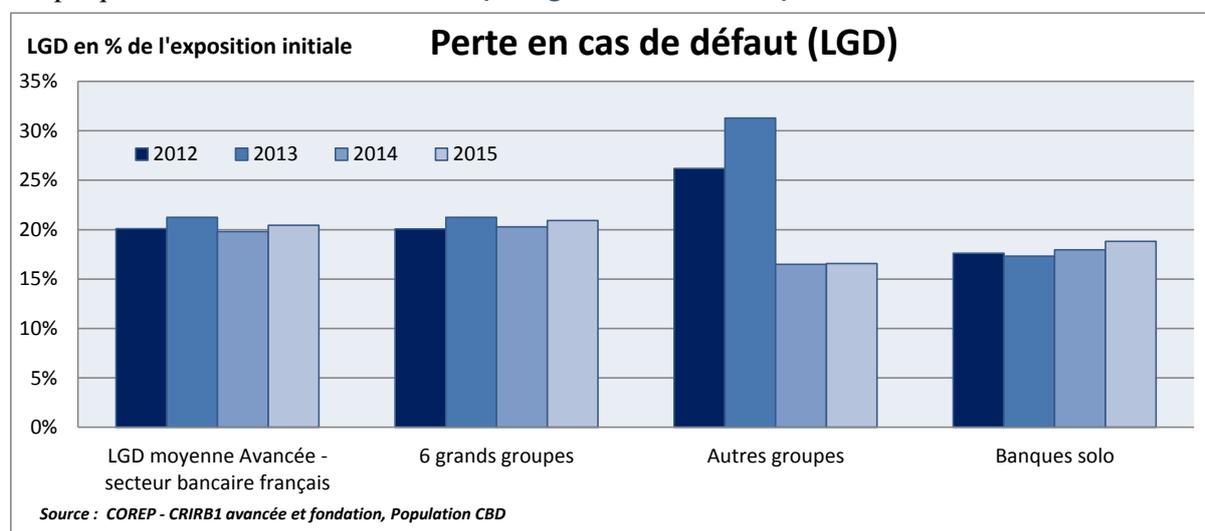


Source : COREP - CRSA et CRIRB1, Population CBD

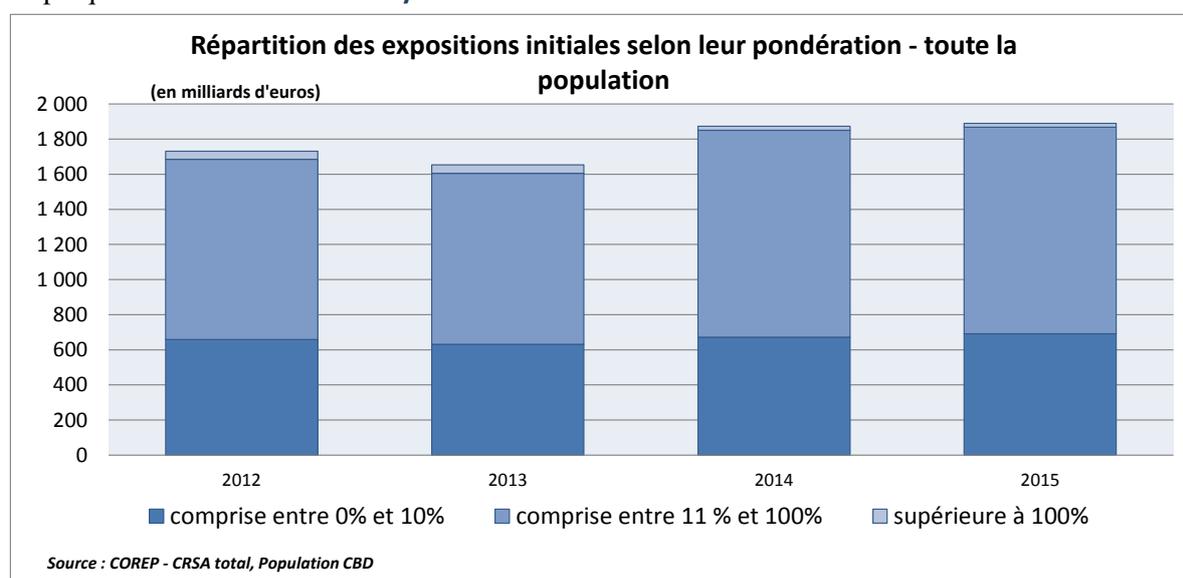
Graphique 42 Probabilité de défaut (PD)



Graphique 43 Perte en cas de défaut (Loss given default - LGD)

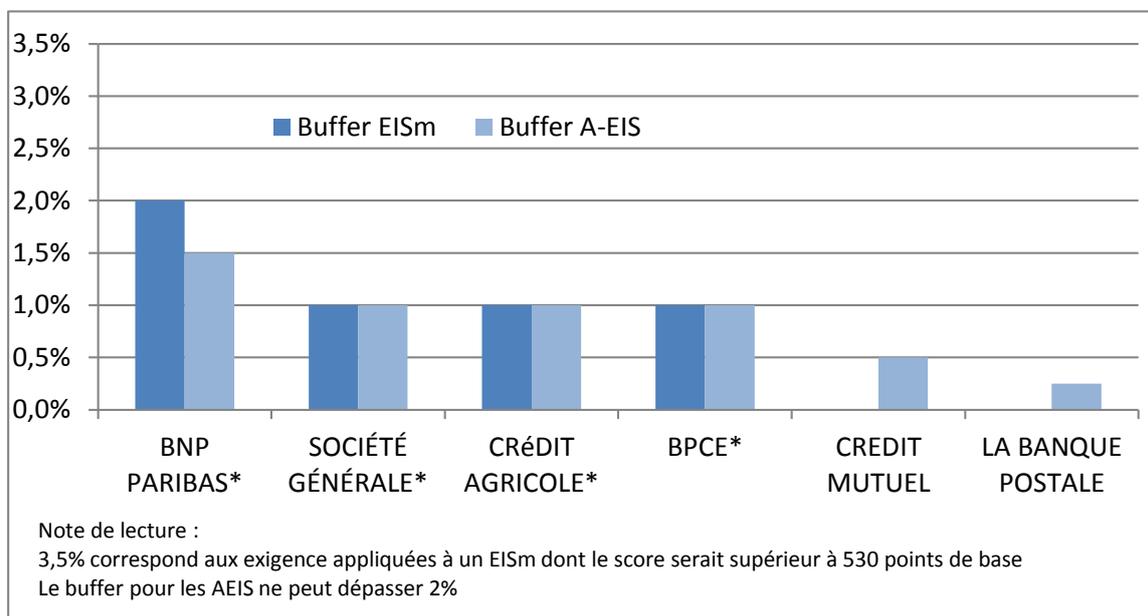


Graphique 44 Pondérations moyennes en méthode standard

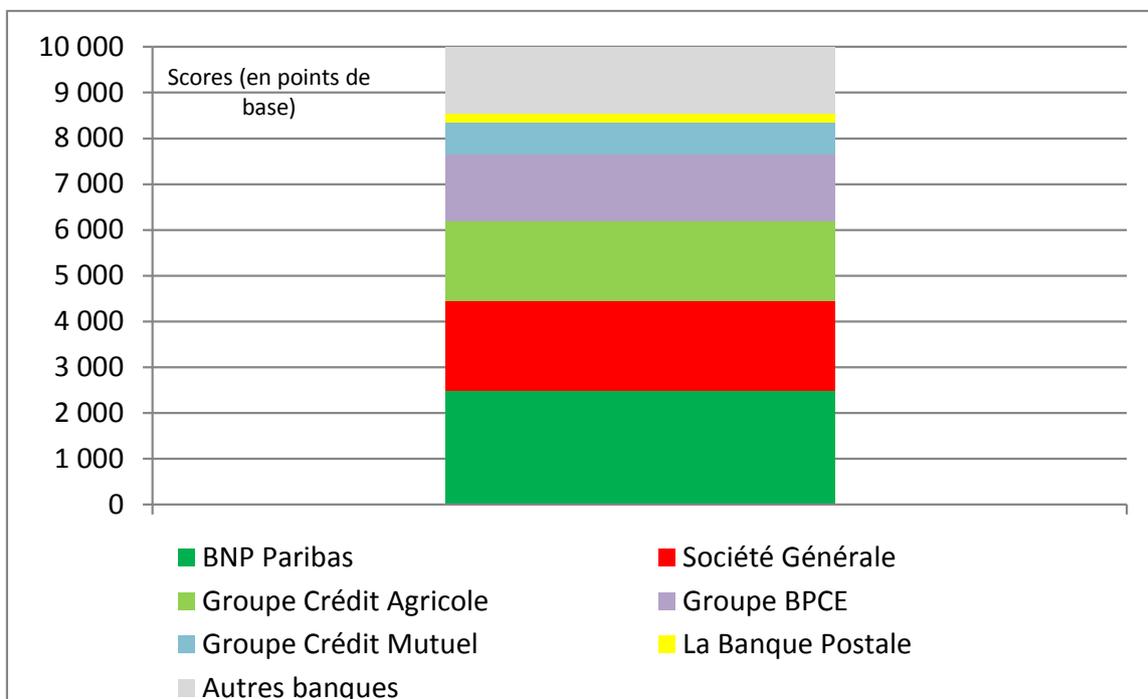


### 5.3 Exigences en fonds propres macro prudentielles

Graphique 45 Exigences de fonds propres correspondant aux "buffers" pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)



Graphique 46 Scores de systémicité des établissements français pour la désignation des A-EIS, au 31/12/2014



## 1 La structure des organismes d'assurance en 2015

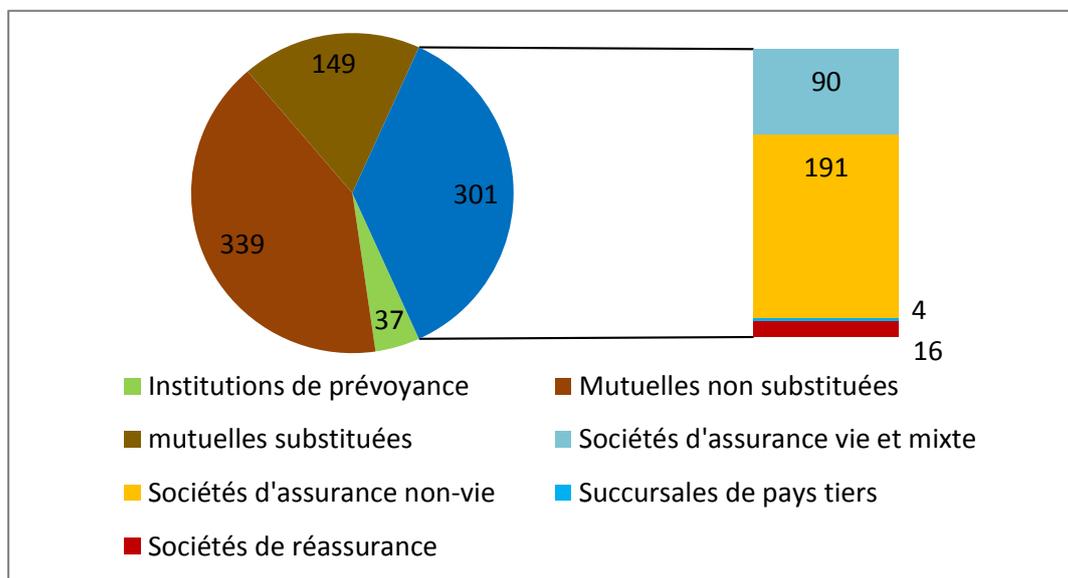
### 1.1 Les différentes formes juridiques de l'assurance en France

Tableau 1 Les organismes d'assurance agréés en France

Nombre d'organismes d'assurance	au	au	au	au	au	au	Variation 2015/2014
	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	
Sociétés d'assurance vie et mixte	102	103	102	97	93	90	-3
Sociétés d'assurance non-vie	229	224	216	212	206	191	-15
Succursales de pays tiers	6	5	5	4	4	4	0
<i>sous-total entreprises d'assurance</i>	<i>337</i>	<i>332</i>	<i>323</i>	<i>313</i>	<i>303</i>	<i>281</i>	<i>-22</i>
Sociétés de réassurance	20	19	16	16	15	16	1
<b>Code des assurances</b>	<b>357</b>	<b>351</b>	<b>339</b>	<b>329</b>	<b>318</b>	<b>301</b>	<b>-17</b>
Institutions de prévoyance	53	51	49	46	41	37	-4
<b>Code de la sécurité sociale</b>	<b>53</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>-4</b>
Mutuelles livre II	719	672	630	599	550	488	-62
dont mutuelles substituées	237	219	202	203	179	149	-30
<b>Code de la mutualité</b>	<b>719</b>	<b>672</b>	<b>630</b>	<b>599</b>	<b>550</b>	<b>488</b>	<b>-62</b>
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	<b>1 129</b>	<b>1 074</b>	<b>1 018</b>	<b>974</b>	<b>909</b>	<b>826</b>	<b>-83</b>

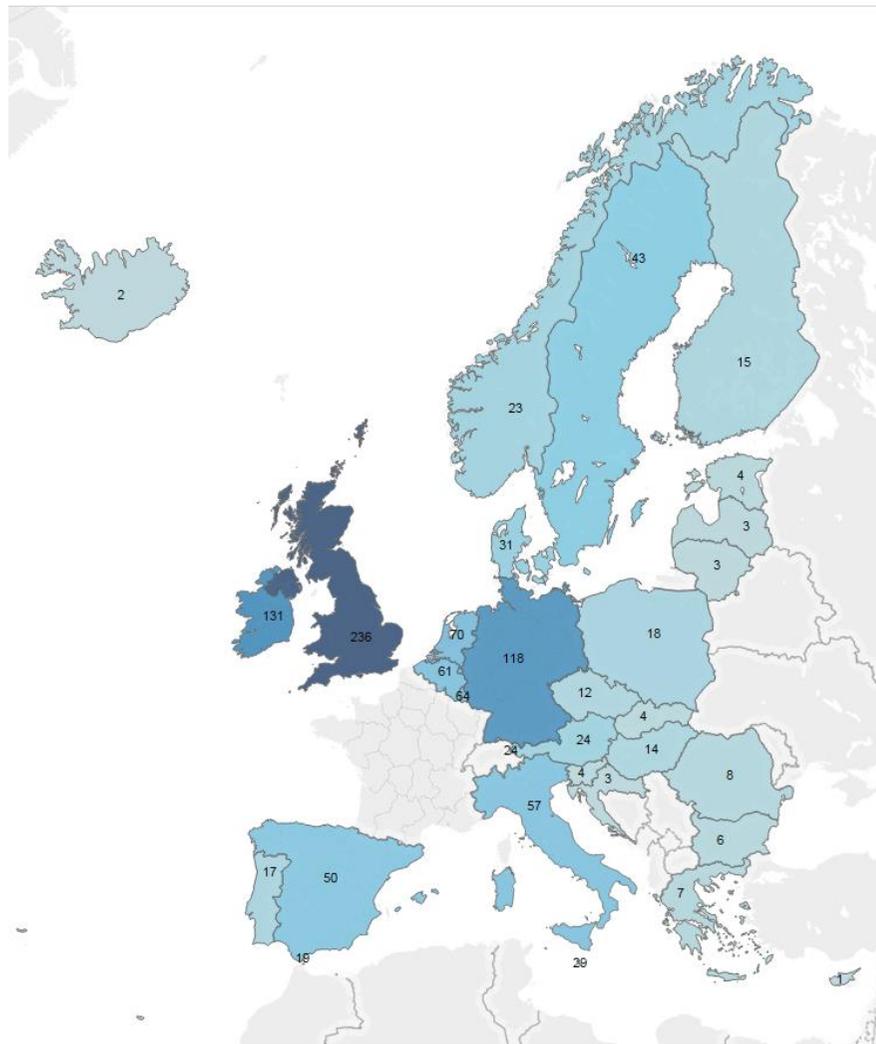
N.B. : Le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats

Source : ACPR



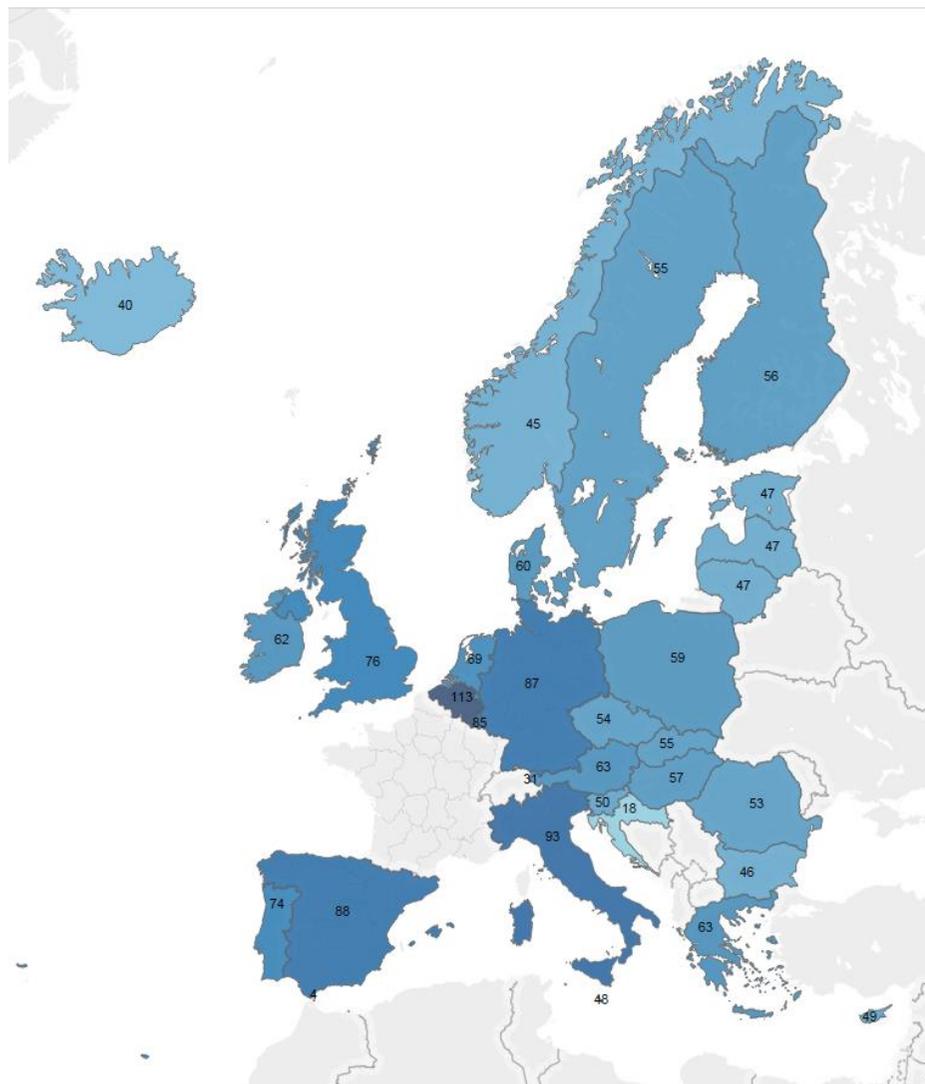
## 1.2 L'utilisation du passeport européen

Tableau 2 Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE habilitées à exercer en LPS sur le territoire français



Pays	2005	2010	2014	2015
Royaume-Uni	225	247	237	236
Irlande	117	135	131	131
Allemagne	76	90	117	118
Pays-Bas	60	66	76	70
Luxembourg	62	65	67	64
Belgique	50	59	63	61
Italie	53	60	59	57
Espagne	31	48	49	50
Suède	29	42	49	43
Danemark	17	25	30	31
Malte	1	20	32	29
Autriche	18	27	24	24
Liechtenstein	15	22	26	24
Norvège	13	20	23	23
Gibraltar	9	21	19	19
Pologne	3	12	19	18
Portugal	12	17	17	17
Finlande	11	15	15	15
Hongrie	5	13	15	14
République tchèque	6	10	12	12
Roumanie	0	1	10	8
Grèce	4	5	7	7
Bulgarie	0	4	7	6
Estonie	2	5	5	4
Slovaquie	1	4	4	4
Slovénie	2	4	4	4
Croatie	0	0	2	3
Lettonie	1	4	4	3
Lituanie	2	3	4	3
Islande	2	2	2	2
Chypre	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>	<b>1 046</b>	<b>1 130</b>	<b>1 101</b>

Tableau 3 Nombre de déclarations de LPS par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'EEE au 31 décembre



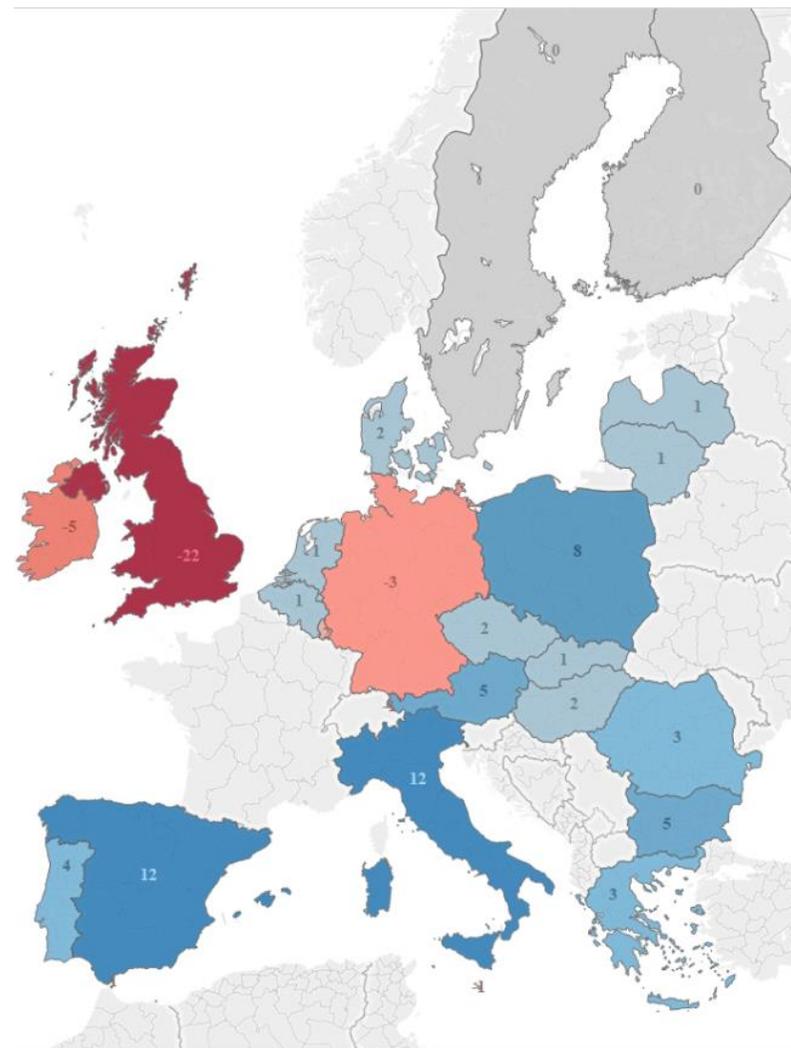
Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Belgique	111	113	112	110	111	113
Italie	84	94	91	90	93	93
Espagne	84	87	85	84	87	88
Allemagne	92	91	84	80	85	87
Luxembourg	92	90	86	83	85	85
Royaume-Uni	74	75	72	71	74	76
Portugal	76	72	72	69	72	74
Pays-Bas	68	67	64	64	67	69
Autriche	66	63	59	59	62	63
Grèce	64	61	57	57	60	63
Irlande	68	64	61	60	60	62
Danemark	63	61	57	56	58	60
Pologne	57	55	52	53	56	59
Finlande	58	54	52	52	54	56
Hongrie	54	54	52	52	54	57
Suède	59	55	51	50	53	55
Slovaquie	52	53	50	50	52	55
République tchèque	54	52	54	49	51	54
Roumanie	49	51	47	47	49	53
Slovénie	47	48	46	46	47	50
Chypre	45	45	42	43	46	49
Malte	47	46	43	42	45	48
Estonie	40	40	41	41	44	47
Lettonie	45	45	41	41	44	47
Lituanie	41	41	41	41	44	47
Bulgarie	43	43	39	40	43	46
Norvège	46	45	42	41	43	45
Islande	34	34	35	35	38	40
Liechtenstein	29	28	26	26	29	31
Croatie	0	0	0	6	12	18
Gibraltar	1	1	0	1	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 743</b>	<b>1 728</b>	<b>1 654</b>	<b>1 639</b>	<b>1 720</b>	<b>1 794</b>

Source : ACPR

Tableau 4 Différence entre le nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE ouvertes en France et le nombre de succursales françaises ouvertes dans l'EEE, au 31 décembre 2015

Pays	Succursales établies en France (entrantes)			Succursales établies dans l'EEE (sortantes)			Delta 2015 = sortantes-entrantes
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE			Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France			
	2010	2014	2015	2010	2014	2015	
Allemagne	14	11	12	11	10	9	- 3
Autriche				4	5	5	5
Belgique	9	8	8	9	9	9	1
Bulgarie				5	6	5	5
Danemark	0	0	0	1	2	2	2
Espagne	3	3	3	15	14	15	12
Finlande	1	0	0	2	0	0	0
Gilbratar		1	1				- 1
Grèce	0	0	0	3	3	3	3
Hongrie				3	3	2	2
Irlande	8	8	8	2	3	3	- 5
Italie	4	5	5	16	16	17	12
Lettonie	0	0	1	1	2	2	1
Liechtenstein	0	1	1	1	0	0	- 1
Lituanie				0	1	1	1
Luxembourg	6	6	5	4	3	3	- 2
Malte	0	1	1				- 1
Norvège				1	0	0	0
Pays-Bas	6	4	3	4	4	4	1
Pologne				5	9	8	8
Portugal	3	1	1	8	7	7	6
République tchèque				2	2	2	2
Roumanie				3	3	3	3
Royaume-Uni	38	29	28	7	6	6	- 22
Slovaquie				1	1	1	1
Suède	2	1	1	1	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>109</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>30</b>

Source : ACPR



## 2 La rentabilité du secteur de l'assurance en 2015

Tableau 5 Compte de résultat agrégé<sup>1</sup> (vue résumée)

(en milliards d'euros)	Vie					Non-Vie					Total				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Primes acquises	143,4	135,5	144,1	154,2	166,9	116,2	117,8	120,7	124,6	127,3	259,7	253,3	264,8	278,8	294,2
dont primes cédées	10,9	10,7	12,3	10,2	15,6	21,3	22,0	21,1	20,6	21,5	32,2	32,7	33,4	30,9	37,1
Charges des sinistres, dotations aux provisions et participation aux résultats (-)	151,2	185,8	192,7	199,8	207,3	89,0	91,2	94,7	95,7	97,8	240,2	277,0	287,4	295,5	305,1
- dont charges et provisions cédées	10,9	11,5	13,3	11,5	14,9	17,1	18,2	18,1	16,1	15,1	28,1	29,8	31,4	27,7	30,0
- dont participation aux résultats	34,6	43,6	45,4	44,1	44,7	1,1	1,2	0,9	1,0	0,8	35,7	44,7	46,3	45,1	45,5
Produits financiers nets	23,8	69,9	69,0	65,3	63,2	4,5	4,5	5,8	6,2	6,3	28,3	74,4	74,8	71,4	69,5
Frais d'acquisition et d'administration (-)	14,2	14,0	14,3	14,7	15,1	23,4	24,0	24,7	25,4	26,4	37,6	38,0	38,9	40,0	41,5
Solde de réassurance (-)	0,0	-0,8	-1,0	-1,3	-0,3	4,2	3,7	3,0	4,5	3,5	4,1	2,9	2,0	3,2	3,2
<b>Résultat technique</b>	<b>1,9</b>	<b>6,4</b>	<b>7,1</b>	<b>6,3</b>	<b>8,0</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>5,2</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>9,8</b>	<b>11,3</b>	<b>11,5</b>	<b>13,9</b>
Produits financiers nets du résultat non technique											3,4	3,5	4,6	4,6	4,8
Autres éléments non techniques											-2,3	-5,6	-5,5	-5,5	-6,0
Résultat net											7,1	7,7	10,5	10,6	12,7
Rentabilité (résultat net / fonds propres)											4,9%	5,3%	6,9%	6,7%	7,4%

N.B. : les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes acquises sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

### 2.1 L'activité vie

Tableau 6 Sources du chiffre d'affaires en assurance vie

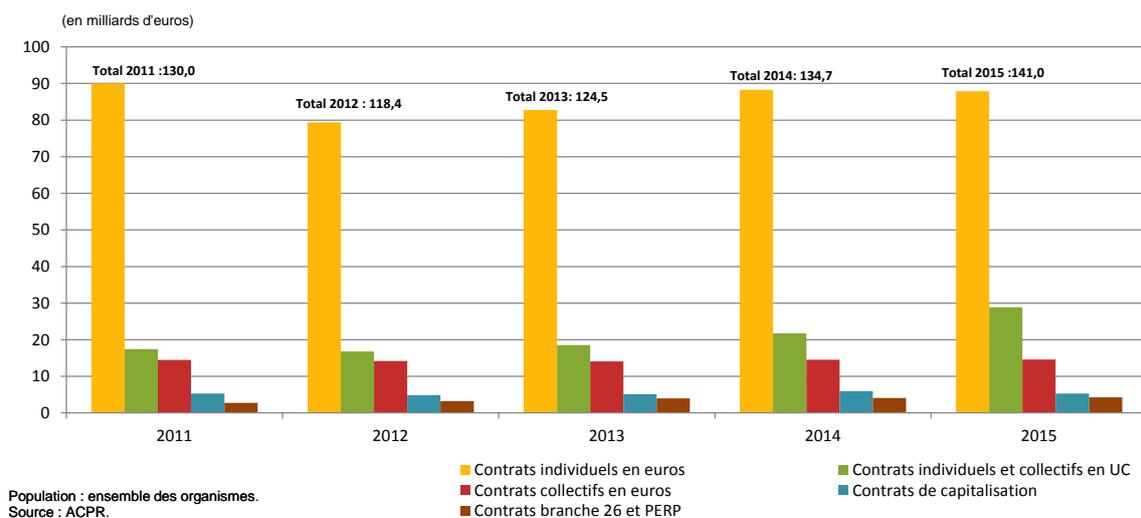
(en milliards d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Primes acquises en assurance vie</b>	<b>143,4</b>	<b>135,5</b>	<b>144,1</b>	<b>154,2</b>	<b>166,9</b>
. Affaires directes	130,0	118,4	125,5	134,7	141,0
. Acceptations en réassurance	11,1	14,8	16,3	16,3	21,9
. Primes collectées à l'étranger (via LPS et succursales)	2,4	2,3	2,3	3,2	3,9

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR.

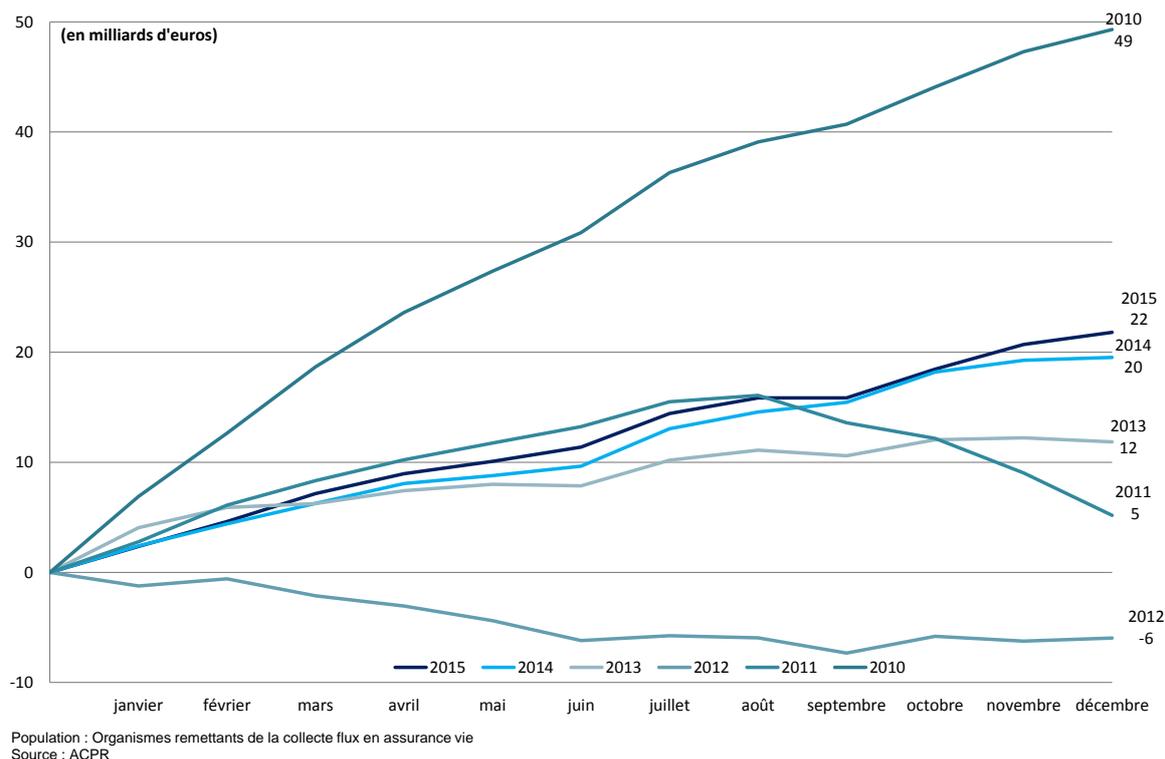
<sup>1</sup> Le tableau 6 reprend les données de résultat du secteur de l'assurance selon les *activités* (vie / non-vie), et non les *types* d'organismes ; ainsi la catégorie « vie » du tableau concerne les sociétés d'assurance vie, mais également les autres types d'organismes d'assurance qui effectuent une activité d'assurance vie ; il en va de même pour la partie « non-vie » du tableau.

**Graphique 1 Répartition des primes d'assurance vie acquises en affaires directes selon le type de contrat**

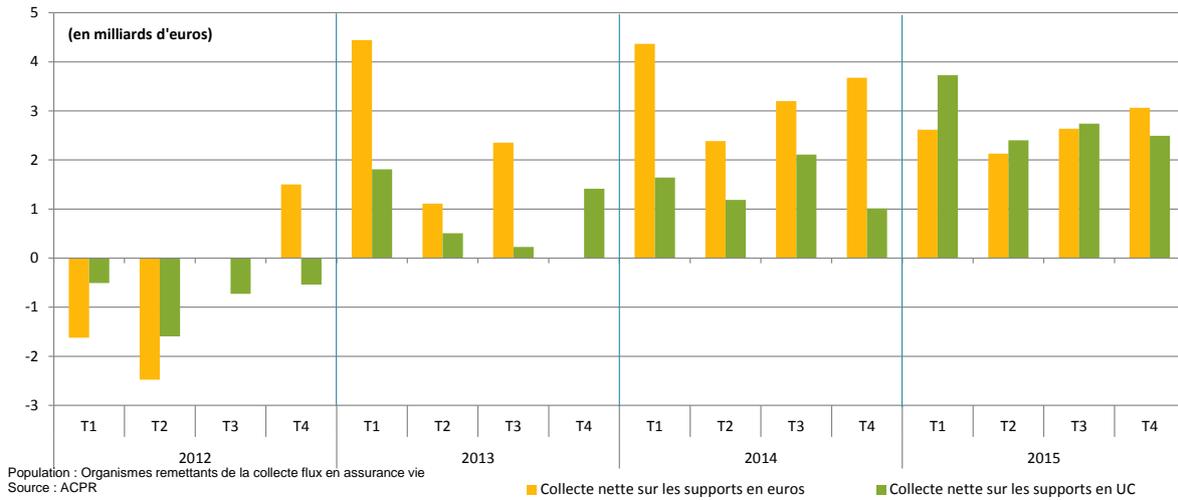


**Graphique 2 Collecte nette sur les contrats rachetables en assurance vie**

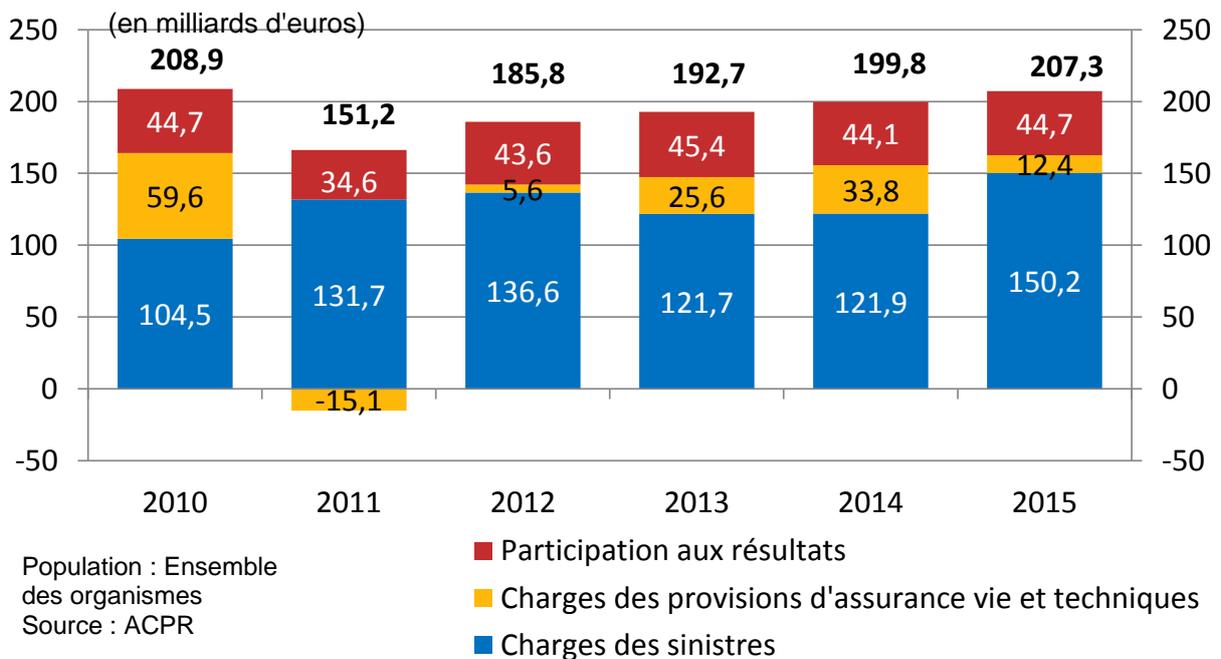
**a) Collecte nette cumulée (euros et UC) depuis le 1er janvier de l'année**



### b) Collectes nettes trimestrielles sur les supports en euros et en UC



Graphique 3 Ventilation des charges en assurance vie



Graphique 4 Participation aux bénéfiques (PB) et provision pour PB

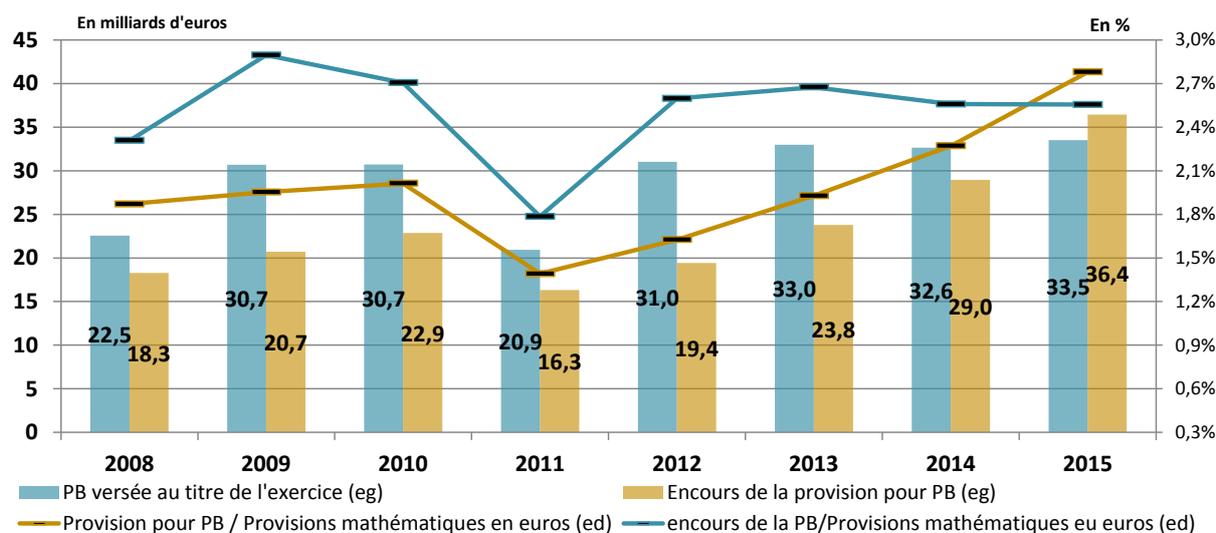


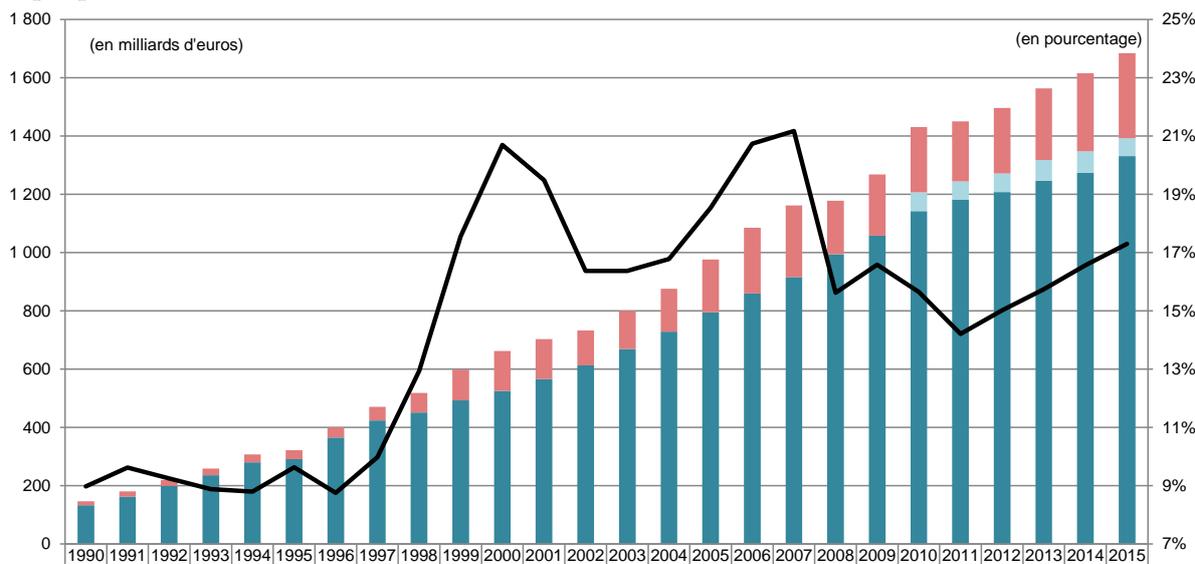
Tableau 7 Provisions mathématiques

Poste	Type d'organisme	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Provisions d'assurance vie des contrats en euros	Sociétés d'assurance vie et mixte	1 142,3	1 182,5	1 208,0	1 246,7	1 274,4	1 331,5
	Mutuelles du code de la mutualité	31,9	29,2	30,1	31,2	32,6	33,7
	Institutions de prévoyance	15,6	16,5	17,5	21,2	22,1	23,0
	Réassureurs	16,7	16,2	15,6	18,5	18,4	4,5
<b>Total Provisions d'assurance vie des contrats en euros</b>		<b>1 206,5</b>	<b>1 244,5</b>	<b>1 271,2</b>	<b>1 317,6</b>	<b>1 347,5</b>	<b>1 392,8</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	Sociétés d'assurance vie et mixte	223,5	205,9	224,5	245,9	267,3	291,0
	Mutuelles du code de la mutualité	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
	Institutions de prévoyance	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
<b>Total Provisions d'assurance vie des contrats en UC</b>		<b>223,8</b>	<b>206,1</b>	<b>224,7</b>	<b>246,1</b>	<b>267,6</b>	<b>291,4</b>
<b>Total provisions mathématiques</b>		<b>1 430,4</b>	<b>1 450,6</b>	<b>1 495,9</b>	<b>1 563,8</b>	<b>1 615,2</b>	<b>1 684,2</b>

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 5 Les provisions mathématiques des sociétés d'assurance vie et mixtes



	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Provisions mathématiques - supports en UC	13	17	20	23	27	31	35	47	67	105	137	137	120	131	147	181	225	246	184	210	224	206	225	246	268	291	
Provisions mathématiques - supports en euros des mutuelles, institutions de prévoyance et Réassureurs	Les provisions mathématiques de ces organismes ne sont pas disponibles avant 2010.																						62	63	71	73	61
Provisions mathématiques - supports en euros des sociétés d'assurance vie et mixte	133	163	199	236	280	291	365	424	451	493	525	566	613	669	729	795	860	916	994	1 058	1 142	1 183	1 208	1 247	1 274	1 332	
Part des supports en UC	9%	10%	9%	9%	9%	10%	9%	10%	13%	18%	21%	19%	16%	16%	17%	19%	21%	21%	16%	17%	16%	14%	15%	16%	17%	17%	

Population : ensemble des organismes.  
Source : ACPR.

## 2.2 L'activité non-vie

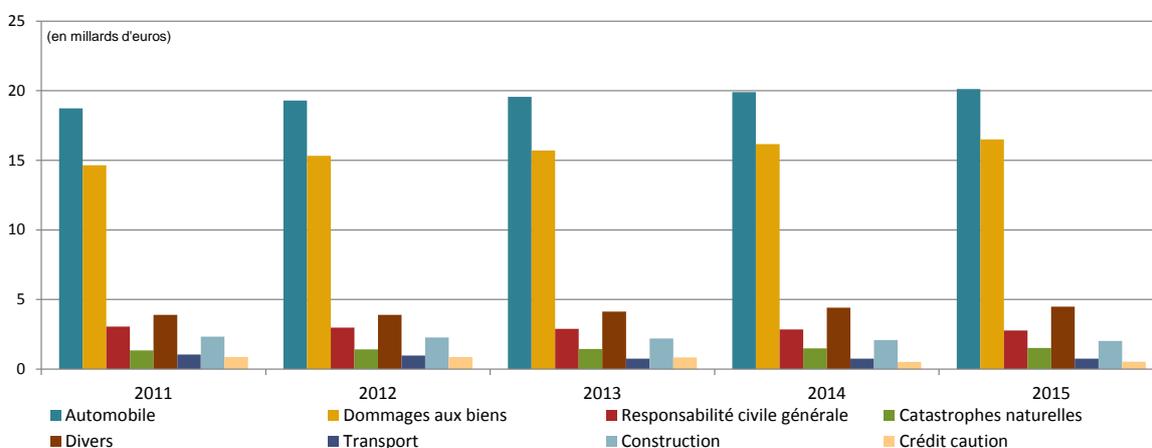
Tableau 8 Sources des primes acquises en assurance non-vie

(en milliards d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Primes acquises en assurance non-vie</b>	<b>116,2</b>	<b>117,8</b>	<b>120,7</b>	<b>124,6</b>	<b>127,3</b>
. Affaires directes	90,3	92,7	95,2	97,4	99,0
. Acceptations en réassurance	19,9	20,6	20,9	21,8	22,3
. Primes collectées à l'étranger (en LPS et en succursales)	6,0	4,5	4,6	5,5	6,0

Population : ensemble des organismes

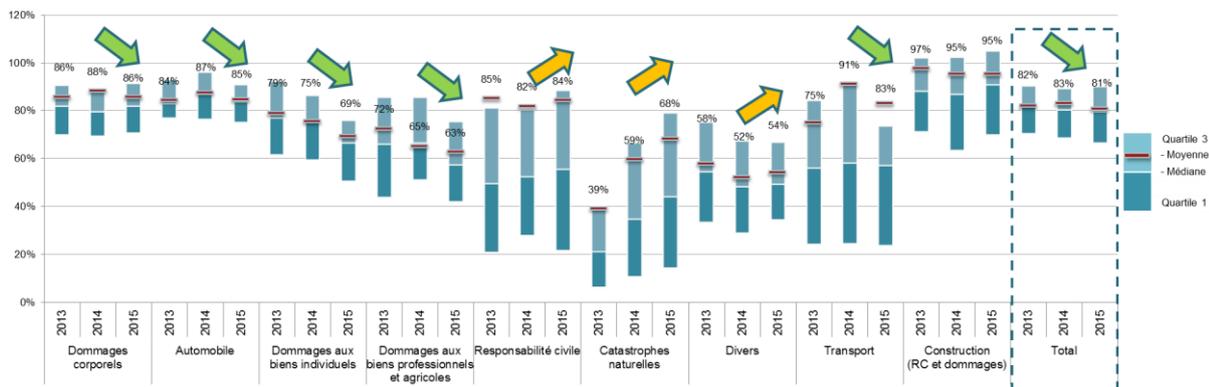
Source : ACPR

Graphique 6 Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes, hors dommages corporels



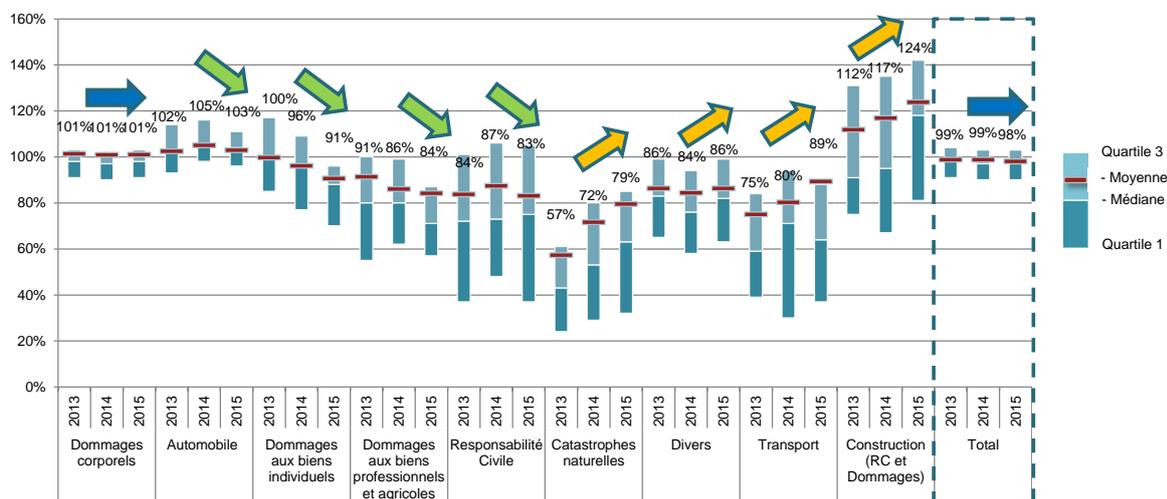
Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

Graphique 7 Ratio sinistres sur primes par année de survenance<sup>2</sup>



N.B. : pour l'ensemble des branches, les ratios sont calculés sur la base des états C10, donc par année de survenance, à l'exception des branches transport et construction (responsabilité civile et dommages) qui sont issues des états C12, donc par année de souscription.  
 Population : ensemble des organismes, hors établissements présentant des ratios non significatifs (activité en extinction, etc.)  
 Source : ACPR

Graphique 8 Ratios combinés, par catégorie



Population : ensemble des organismes, hors établissements présentant des ratios non significatifs (activité en extinction, etc...)

<sup>2</sup> Pour certaines catégories, la prise en compte d'un périmètre plus complet modifie la vision par rapport à celle publiée dans *Analyses et Synthèses*, n°52, « La situation des principaux organismes d'assurance en 2015 ». La diversité des acteurs dans ces secteurs et l'importance relative des sinistres par rapport au volume global des primes expliquent cette situation.

### 3 Bilans des organismes d'assurance

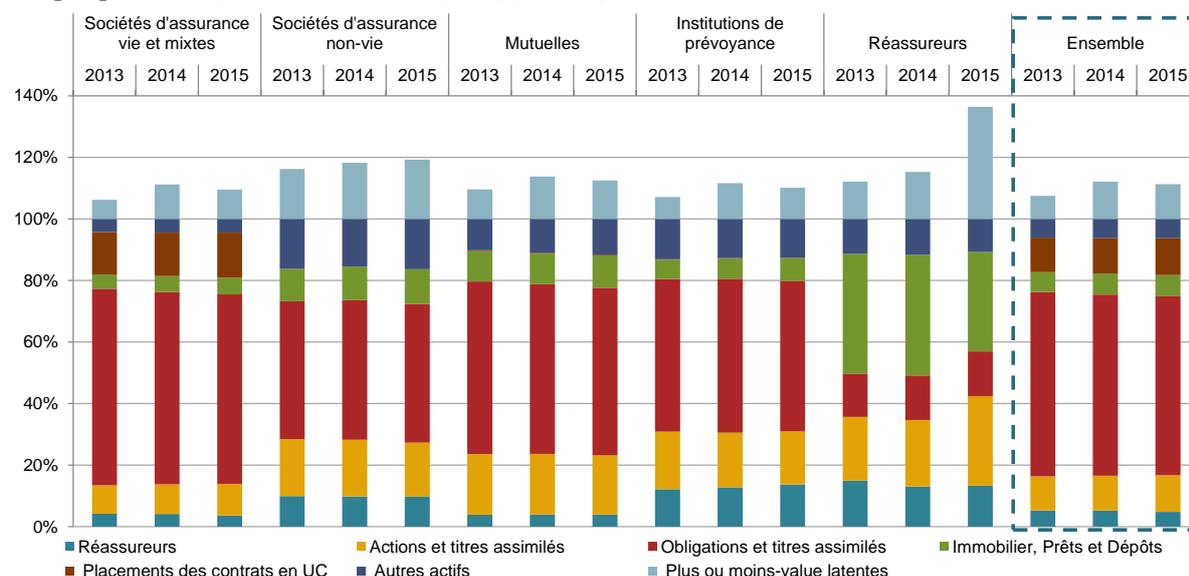
Tableau 9 Bilan agrégé des organismes d'assurance – vue résumée

(en milliards d'euros)						Structure 2015 en % du total de bilan	Variation 2015/2014	
Actif	2011	2012	2013	2014	2015		en montant	en %
Solde des opérations de réassurance	91,5	96,0	116,0	120,2	116,5	5%	-3,8	-3,1%
Placements hors contrats en UC	1 577,6	1 616,5	1 691,4	1 774,6	1 851,5	77%	76,9	4,3%
Placements des contrats en UC	205,0	223,3	245,1	266,3	289,7	12%	23,4	8,8%
Autres actifs	130,1	133,0	132,9	141,7	149,0	6%	7,2	5,1%
<b>Total actifs</b>	<b>2 004,2</b>	<b>2 068,8</b>	<b>2 185,4</b>	<b>2 302,9</b>	<b>2 406,6</b>	<b>100%</b>	<b>103,7</b>	<b>4,5%</b>
<b>Passif</b>								
Fonds propres	145,1	145,6	151,9	157,1	172,2	7%	15,1	9,6%
Provisions hors contrats en UC	1 488,1	1 522,0	1 579,9	1 644,9	1 696,4	70%	51,5	3,1%
Provisions des contrats en UC	206,1	224,7	246,1	267,6	291,4	12%	23,8	8,9%
Autres passifs	164,9	176,5	207,4	233,3	246,6	10%	13,4	5,7%
<b>Total passifs</b>	<b>2 004,2</b>	<b>2 068,8</b>	<b>2 185,4</b>	<b>2 302,9</b>	<b>2 406,6</b>	<b>100%</b>	<b>103,7</b>	<b>4,5%</b>
Plus-values latentes	24,8	157,8	163,4	278,5	271,5	11%	-7,0	-2,5%
<b>Bilan en valeur de marché</b>	<b>2 029,1</b>	<b>2 226,5</b>	<b>2 348,8</b>	<b>2 581,4</b>	<b>2 678,1</b>	<b>111%</b>	<b>96,7</b>	<b>3,7%</b>

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

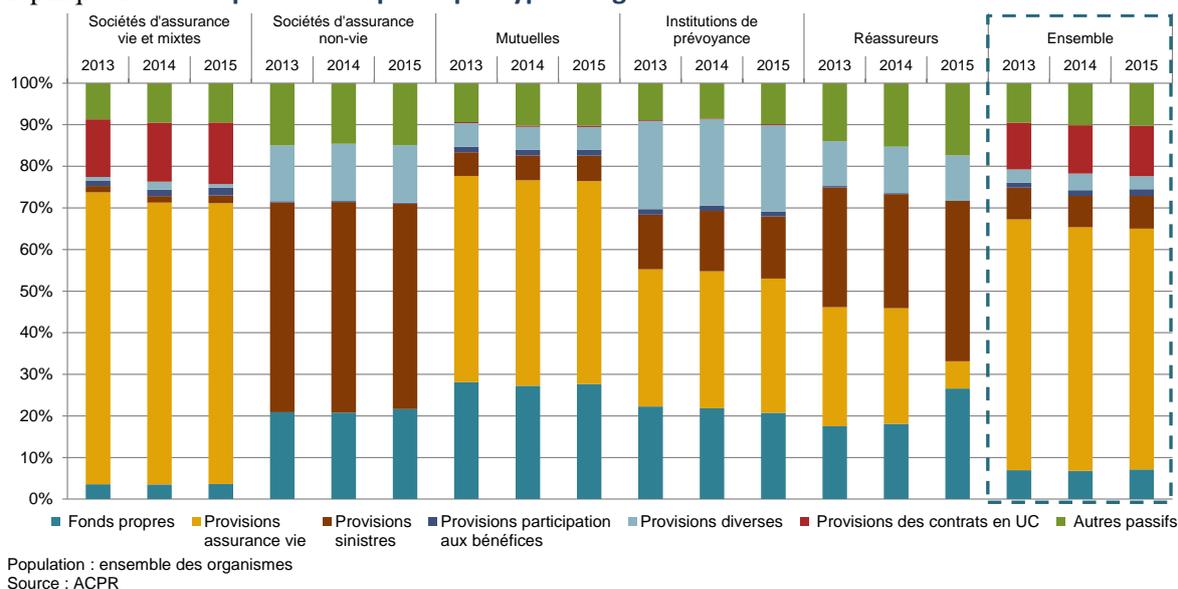
Graphique 9 Composition de l'actif par type d'organisme



N.B. : par construction, les éléments constitutifs de l'actif additionnés (réassureurs, placements hors UC, placements en UC et autres actifs) représentent 100 % de la valeur nette comptable du bilan. L'ajout des plus-values latentes (ou la soustraction des moins-values latentes) donne alors le total de bilan en valeur de marché.

Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

Graphique 10 Composition du passif par type d'organisme



### 3.1 Les placements en valeur nette comptable

Tableau 10 Structure des placements des sociétés du code des assurances (en valeur nette comptable)

a) En milliards d'euros

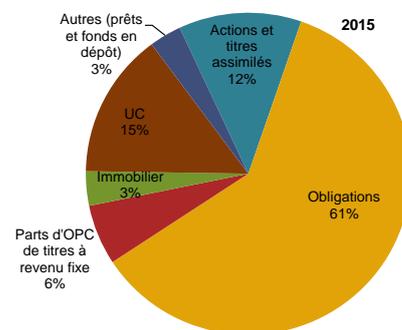
b) En % du total des placements

(en milliards d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Ensemble des placements</b>	<b>1 653,6</b>	<b>1 710,1</b>	<b>1 791,9</b>	<b>1 890,3</b>	<b>1 981,9</b>
Actions et titres assimilés	207,3	206,2	204,8	222,8	242,1
Obligations	1 060,3	1 077,5	1 134,6	1 164,5	1 198,6
Parts d'OPC de titres à revenu fixe	84,3	107,3	102,3	115,6	119,8
Immobilier	47,2	52,5	56,7	62,7	68,4
UC	204,8	223,0	244,8	266,0	289,5
Autres (prêts et fonds en dépôt)	49,7	43,6	49,1	58,6	63,5
dont obligations souveraines de l'OCDE	475,2	466,6	515,4	515,4	526,3
dont autres obligations	585,1	610,8	619,2	649,1	672,4
part des souverains de l'OCDE dans les obligations	81,2%	76,4%	83,2%	79,4%	78,3%

N.B: La catégorie 'actions et titres assimilés' recouvre les titres suivants : actions cotées et non cotées, FCP et OPC à risques, règles ou procédures allégés, OPC alternatifs, SICAV et FCP diversifiés.

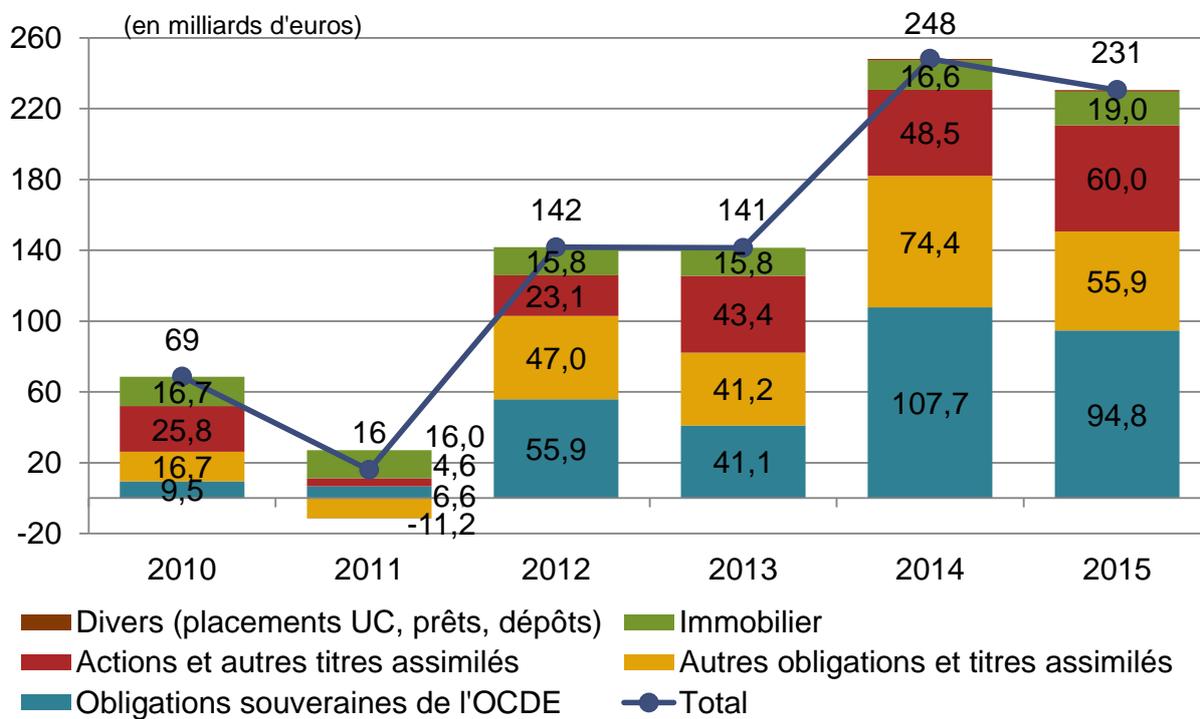
Population : organismes du code des assurances hors réassurance

Source : ACPR



### 3.2 Les plus ou moins-values latentes

Graphique 11 Plus ou moins-values latentes par classe d'actifs



## 4 Focus

### 4.1 Le taux de couverture des engagements réglementés

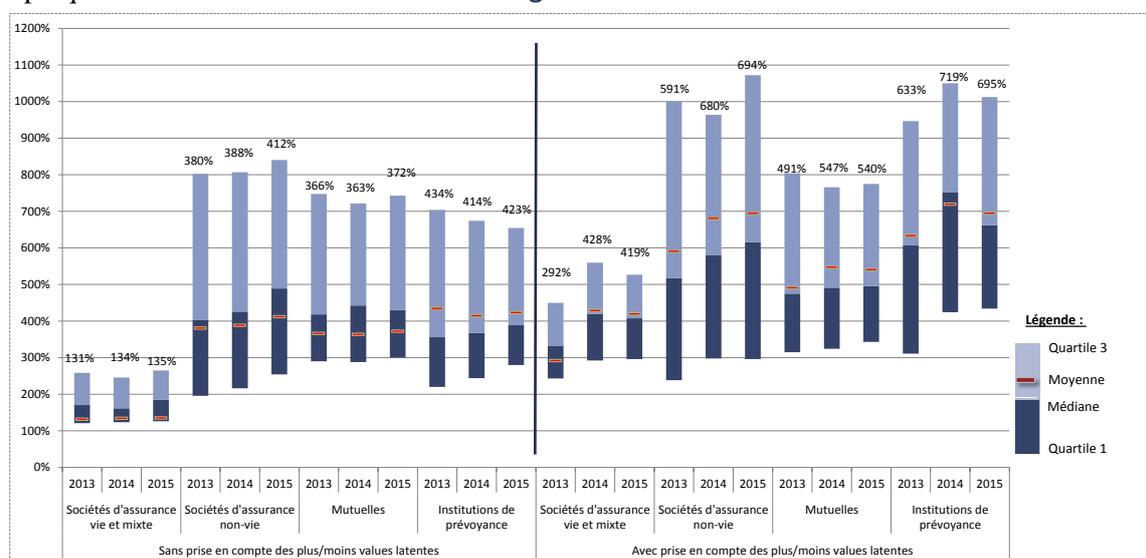
Tableau 11 Taux de couverture des engagements réglementés

(en%)	Moyenne 2015	25e percentile en 2015	Médiane en 2015	75e percentile en 2015	Moyenne 2011	Moyenne 2012	Moyenne 2013	Moyenne 2014
Sociétés d'assurance vie et mixte	108,5	103,0	104,3	109,2	103,9	103,4	103,8	104,1
Sociétés d'assurance non-vie	114,7	109,6	125,5	153,3	111,3	111,9	110,7	119,9
Mutuelles	118,0	117,9	171,5	333,4	112,1	116,6	117,3	118,3
Institutions de prévoyance	115,7	109,3	120,3	138,2	127,3	123,9	118,8	116,2

Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

### 4.2 La marge de solvabilité

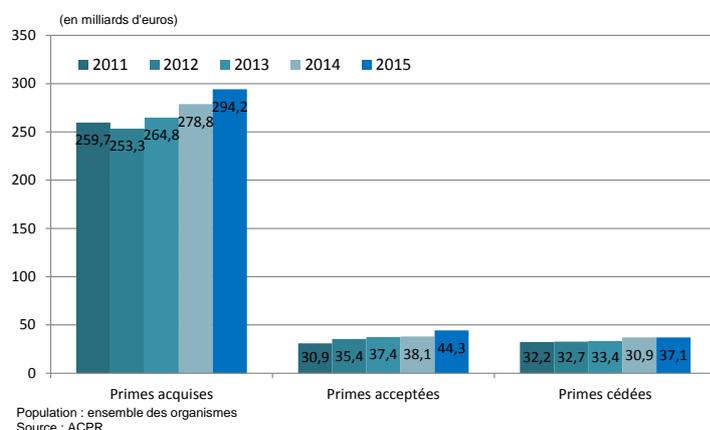
Graphique 12 Taux de couverture de la marge de solvabilité



### 4.3 Les taux de cessions en réassurance

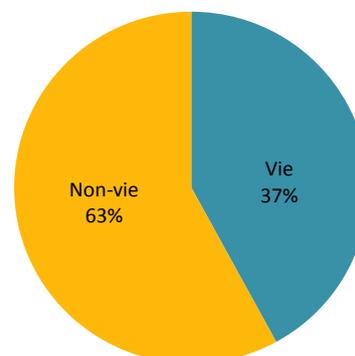
Graphique 13 Évolution des acceptations et cessions<sup>3</sup> en réassurance et structure des primes cédées

a) Primes acquises, primes acceptées et primes cédées



Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

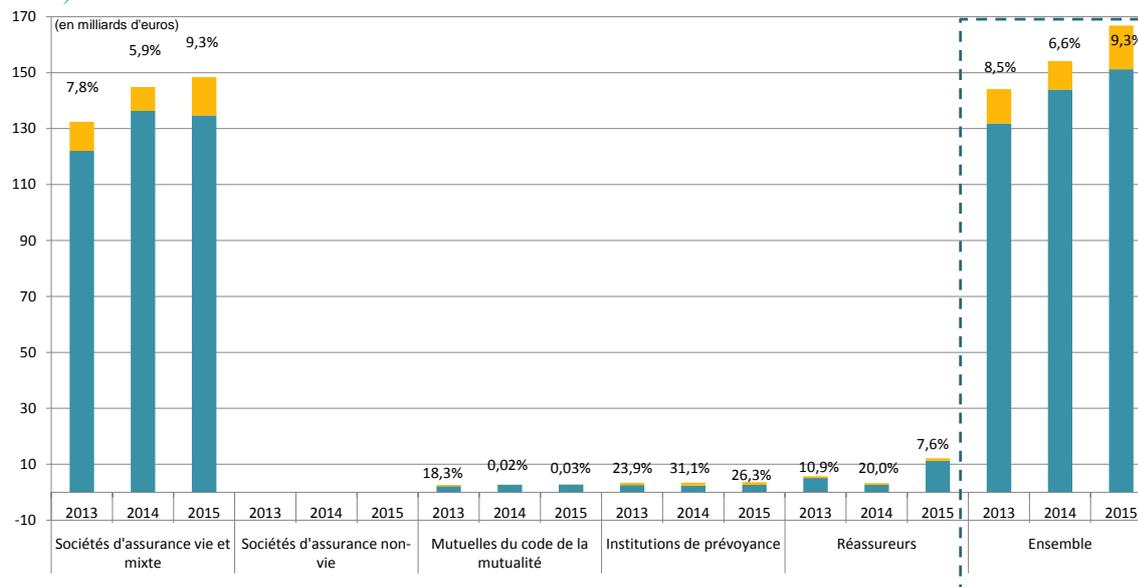
b) Répartition des primes cédées en 2015



<sup>3</sup> Dans cette partie, les primes acceptées ne sont pas égales aux primes cédées du fait des opérations de réassurance avec l'étranger.

Graphique 14 Primes conservées, primes cédées et taux de cession par forme juridique  
(primes en milliards d'euros et taux de cessions en %)

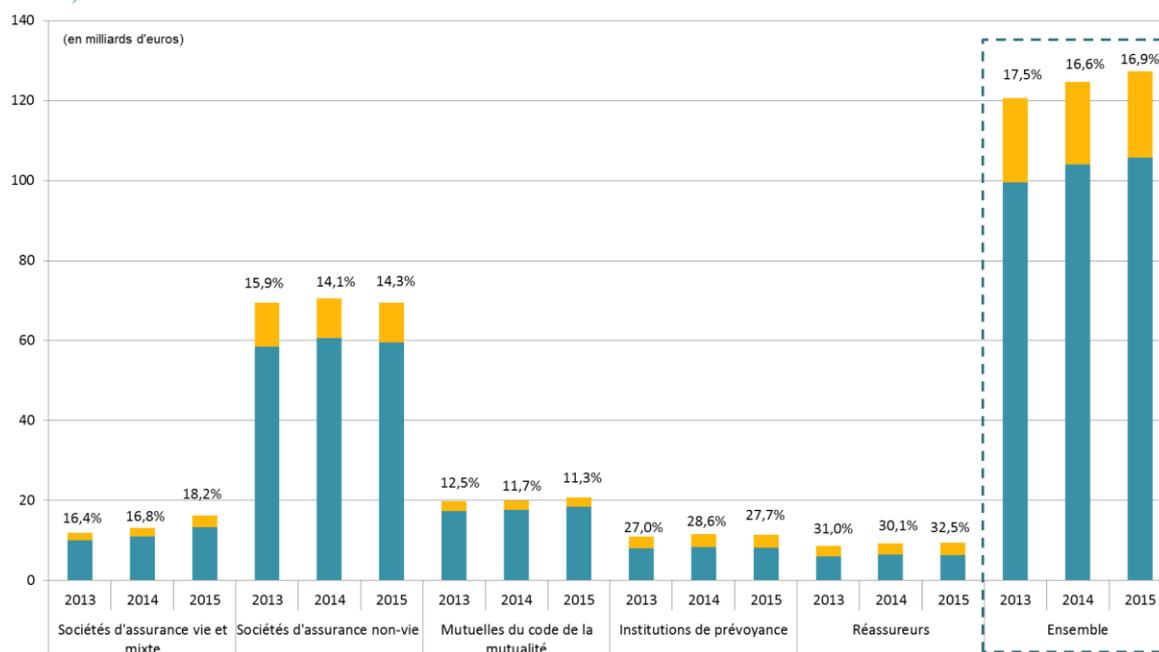
a) Activité vie



Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

■ Primes conservées ■ Primes cédées

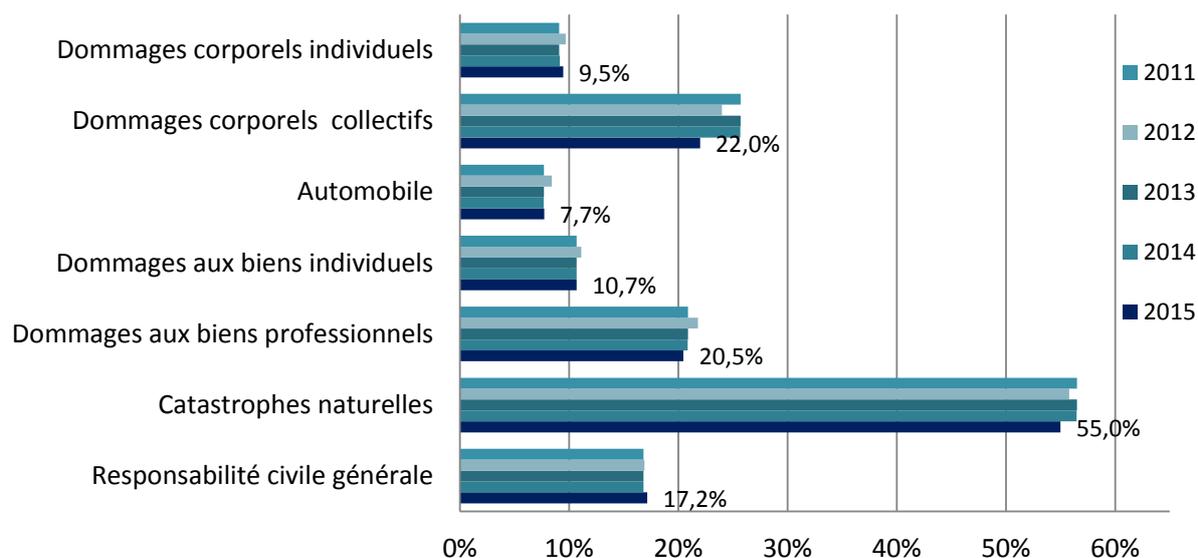
b) Activité non-vie



Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

■ Primes conservées ■ Primes cédées

Graphique 15 Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie



N.B. : les taux de cession indiqués sont ceux de l'année 2015.

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 12 Répartition par contrepartie des acceptations et cessions en réassurance des organismes d'assurance agréés en France

Type d'organisme	Cessions en 2015			Acceptations en 2015			Total des primes acquises
	Contreparties (en % du total)		Total (en milliards d'euros)	Contreparties (en % du total)		Total (en milliards d'euros)	
	Organisme du groupe	Autres organismes		Organisme du groupe	Autres organismes		
<b>Total 2014</b>	<b>62,5%</b>	<b>37,5%</b>	<b>37,1</b>	<b>63,7%</b>	<b>36,3%</b>	<b>44,3</b>	<b>294,2</b>
Sociétés d'assurance vie	66,2%	33,8%	16,7	45,7%	54,3%	13,8	164,7
Sociétés d'assurance non-vie	59,3%	40,7%	10,0	61,4%	38,6%	6,4	69,5
Mutuelles du code de la r	90,2%	9,8%	2,3	93,5%	6,5%	0,7	23,4
Institutions de prévoyance	1,3%	98,7%	4,1	44,1%	55,9%	1,9	15,0
Réassureurs	64,3%	35,7%	4,0	70,7%	29,3%	21,6	21,6

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

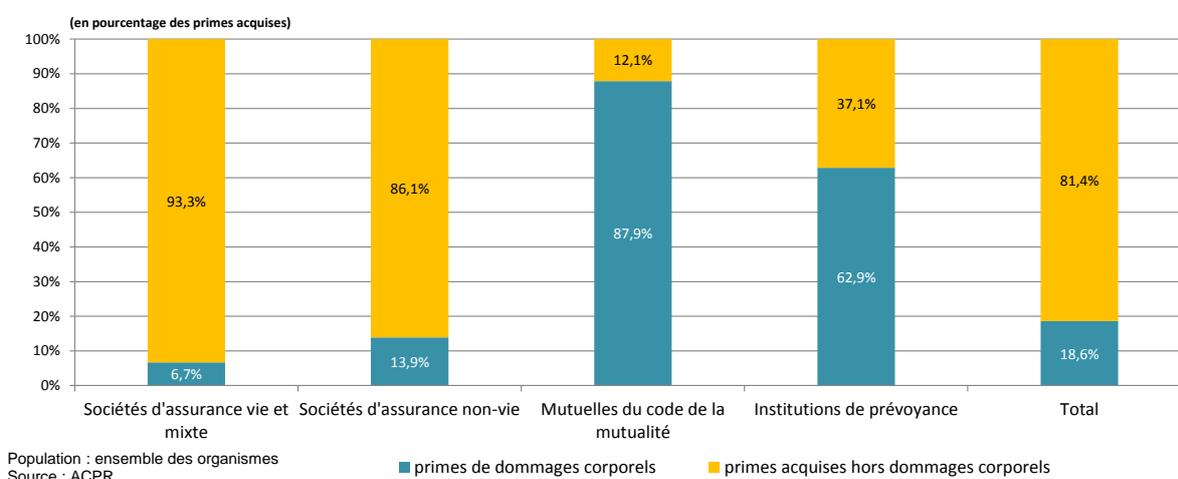
## 4.4 Les dommages corporels

Tableau 13 Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2015

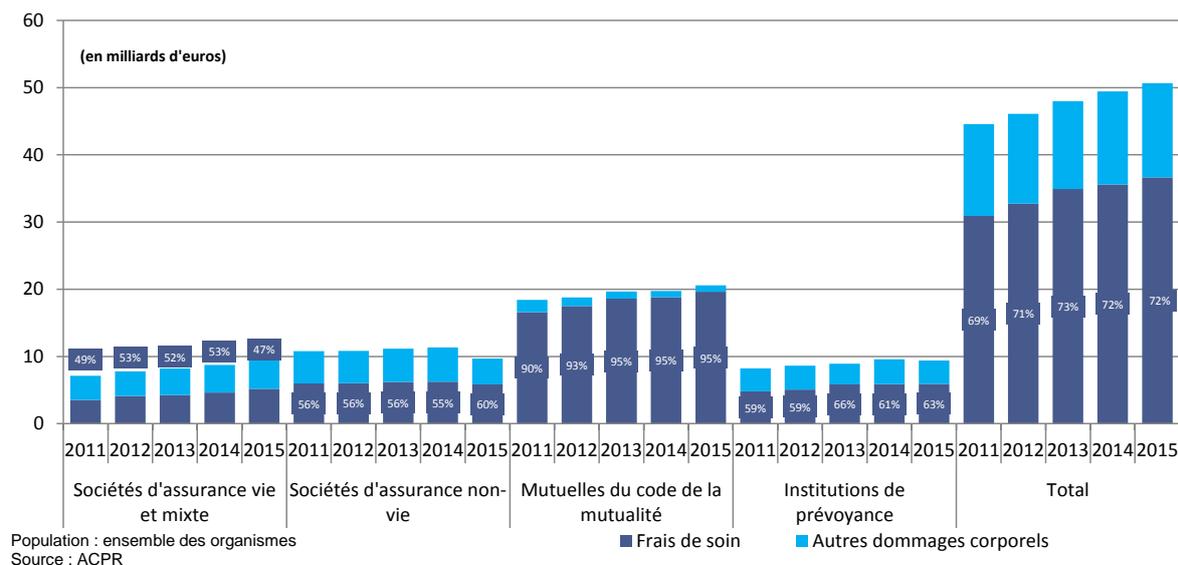
(nombre d'organismes)	Organismes exerçant une activité de dommages corporels	dont organismes exerçant une activité de remboursement de frais de soin
Institutions de prévoyance	30	23
Assureurs du code des assurances	158	99
Mutuelles du code de la mutualité	331	309
<b>Total</b>	<b>519</b>	<b>431</b>

Source : DREES et ACPR

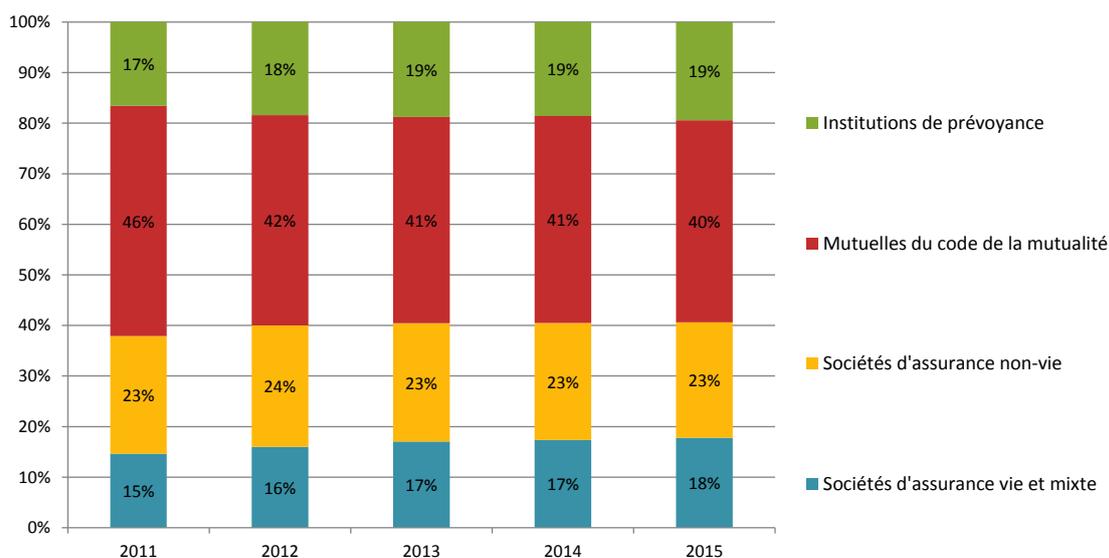
Graphique 16 Part des primes de dommages corporels dans le total des primes en 2015



Graphique 17 Répartition des primes de dommages corporels par type de risque

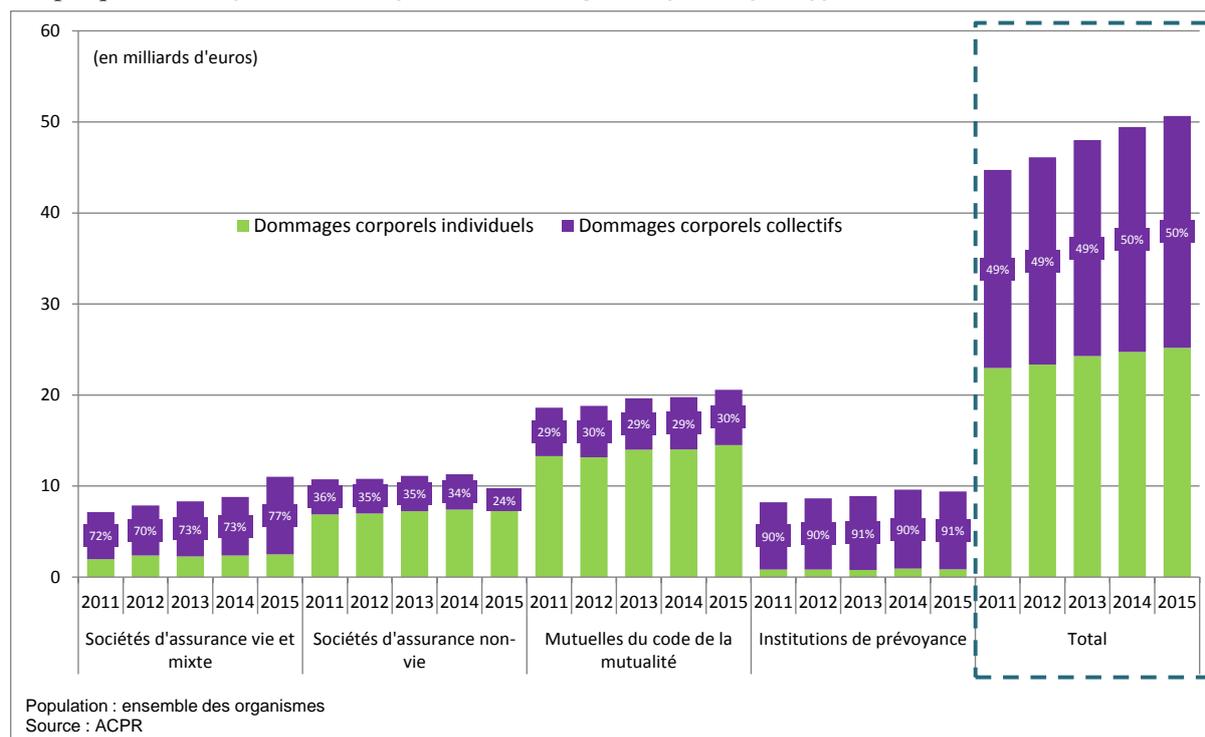


Graphique 18 Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme



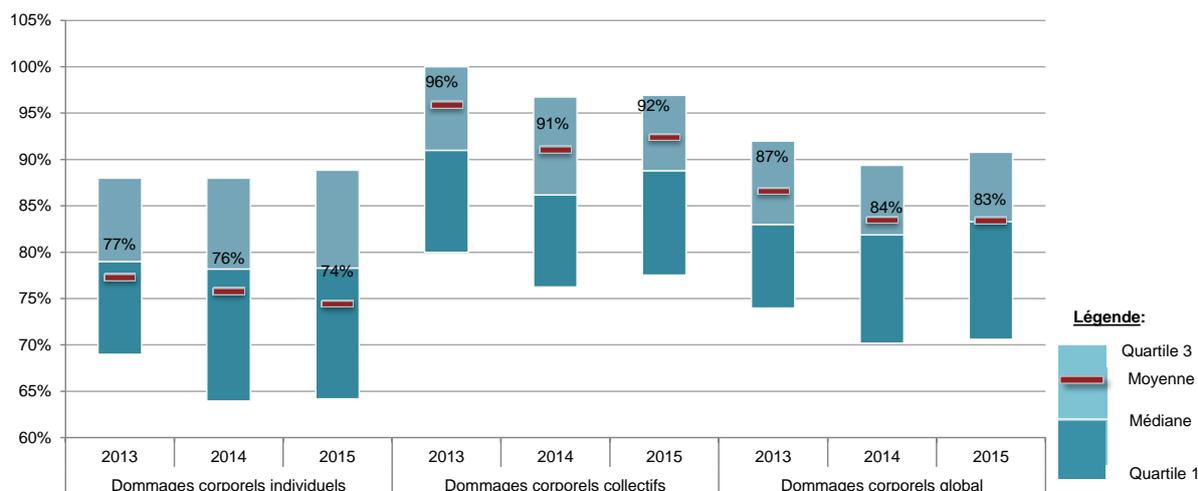
Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

Graphique 19 Répartition des primes dommages corporels par type de contrat



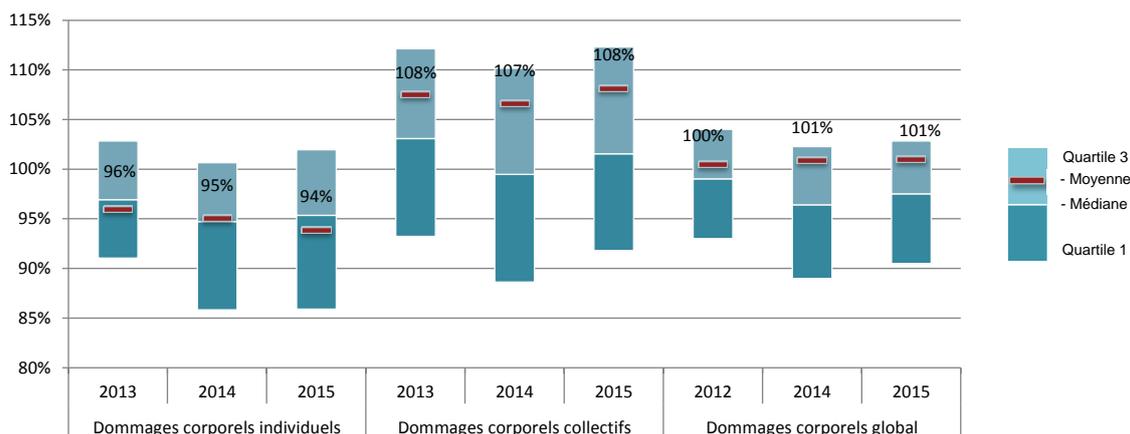
Population : ensemble des organismes  
Source : ACPR

Graphique 20 Ratio sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance



Population : ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels  
Source : ACPR

Graphique 21 Ratio combiné dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels



Population : ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels  
Source : ACPR

Tableau 14 Compte de résultat des organismes réalisant des opérations de dommages corporels – vue résumée

(en milliards d'euros)	2011			2012			2013			2014				2015			
	Total	Total	Total	Sociétés d'assurance vie et mixte	Sociétés d'assurance non-vie	Mutuelles du code de la mutualité	Institutions de prévoyance	Total	Sociétés d'assurance vie et mixte	Sociétés d'assurance non-vie	Mutuelles du code de la mutualité	Institutions de prévoyance	Total				
Primes	156,9	162,5	164,6	91,9	50,2	20,3	13,2	175,7	97,4	49,2	20,9	13,2	180,7				
dont primes de santé	30,9	32,7	34,9	4,6	6,2	18,8	5,9	35,6	5,2	5,9	19,6	5,9	36,6				
Charges des sinistres, des provisions et participation aux résultats (-)	145,9	171,8	172,1	113,9	37,3	17,4	12,9	181,5	115,5	35,3	17,7	13,2	181,8				
dont prestations santé	22,4	25,1	26,7	3,5	4,4	14,6	5,1	27,5	3,9	4,1	15,0	5,1	28,1				
Produits financiers nets	17,9	39,8	40,5	35,3	2,9	0,2	0,9	39,3	34,2	2,7	0,2	0,9	38,0				
Frais d'administration (-)	23,8	25,3	26,0	11,0	11,6	3,0	1,2	26,8	11,9	11,5	3,2	1,3	28,0				
Solde de réassurance (-)	2,0	0,6	0,8	-1,0	1,4	0,1	-0,1	0,3	-0,3	1,8	0,1	-0,2	1,3				
<b>Résultat technique</b>	<b>3,1</b>	<b>4,5</b>	<b>6,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>6,5</b>	<b>4,6</b>	<b>3,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>7,7</b>				
Produits financiers du résultat non technique	1,7	1,1	2,3	0,9	0,8	0,5	0,3	2,5	0,8	0,8	0,6	0,3	2,5				
Autres éléments non techniques	-1,1	-3,4	-3,4	-1,4	-1,4	-0,3	-0,2	-3,4	-1,5	-1,5	-0,4	0,0	-3,4				
<b>Résultat net</b>	<b>3,8</b>	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>5,5</b>	<b>4,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>6,8</b>				

N.B. : Il convient de noter que le tableau 14 présente le compte de résultat de la population identifiée comme réalisant, à titre principal ou accessoire, la couverture de dommages corporels. Par ailleurs, les frais de soins de santé sont identifiés sur deux postes: les primes et les prestations. Les autres postes couvrent l'ensemble des activités des organismes.

Population : ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels  
Source : ACPR

Tableau 15 Comptes de l'assurance de capitalisation

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 1 et 2 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances<sup>22</sup>)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014				2015					
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	4,8	100,0	5,1	100,0	6,0	100,0	5,9	0,0	0,0	5,4	100,0	5,3	0,1	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,2	25,0	1,3	24,6	1,3	21,9	1,3	0,0	0,0	1,4	26,1	1,4	0,0	0,0
	Charges incombant aux réassureurs	0,8	16,7	1,3	24,5	1,0	16,9	1,0			1,1	20,8	1,1	0,0	
	<b>Total des ressources</b>	<b>6,8</b>	<b>141,7</b>	<b>7,6</b>	<b>149,1</b>	<b>8,3</b>	<b>138,7</b>	<b>8,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7,9</b>	<b>146,9</b>	<b>7,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	8,1	167,9	4,3	83,4	4,7	78,5	4,6	0,0	0,0	4,3	79,7	4,2	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	-3,4	-70,0	0,7	13,0	1,2	20,2	1,2	0,0	0,0	0,9	17,7	0,9	0,0	0,0
	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	3,8	0,2	3,3	0,2	3,4	0,2	0,0	0,0	0,2	3,2	0,2	0,0	0,0
	Participation aux bénéfices	1,1	21,8	1,2	22,8	1,2	19,4	1,1	0,0	0,0	1,2	22,3	1,2	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	0,7	15,5	1,2	23,4	1,0	16,0	1,0			1,1	20,3	1,1	0,0	
<b>Total des charges</b>	<b>6,7</b>	<b>139,0</b>	<b>7,5</b>	<b>145,9</b>	<b>8,2</b>	<b>137,5</b>	<b>8,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7,7</b>	<b>143,2</b>	<b>7,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	
<b>Transferts nets entre catégories</b>		<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>			<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>		
<b>Résultat technique</b>		<b>0,2</b>	<b>4,5</b>	<b>0,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>4,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,5	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	2,5	0,1	2,0	0,1	2,0	0,1	0,0	0,0	0,1	1,6	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	1,4	0,1	1,3	0,1	1,4	0,1	0,0	0,0	0,1	1,6	0,1	0,0	0,0
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,2</b>	<b>4,3</b>	<b>0,2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,2</b>	<b>3,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions d'assurance sur la vie à la clôture</b>		<b>39,6</b>	<b>820,0</b>	<b>42,0</b>	<b>820,9</b>	<b>45,5</b>	<b>762,6</b>	<b>45,5</b>	<b>0,0</b>		<b>47,7</b>	<b>888,8</b>	<b>47,6</b>	<b>0,0</b>	
<b>Capitaux garantis</b>	Montant capitaux garantis au début de l'exercice	44,5		42,6		44,9	754,0	44,9			270,9	5052,5	270,9		
	Montant capitaux garantis à la fin de l'exercice	42,9		45,1		47,0	788,1	47,0			327,3	6103,1	327,3		
<b>Evolution connue par les contrats</b>	Résiliations	0,0		0,0		0,0	0,4	0,0			0,0	0,2	0,0		
	Rachats	8,1		3,9		4,4	74,5	4,4			26,0	485,6	26,0		
	Réductions	0,0		0,0		0,0	0,1	0,0			0,0	0,1	0,0		

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

<sup>22</sup> Ou article A. 114-1 du code de la mutualité ou article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale

Tableau 16 Comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 3, 4 et 5 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014					2015				
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	79,4	100,0	82,8	100,0	88,3	100,0	86,5	1,7	0,0	88,3	100,0	86,5	1,8	0,0
	Résultat financier du compte technique	29,3	36,9	32,0	38,7	32,4	36,7	31,9	0,4	0,0	33,8	38,3	33,4	0,4	0,0
	Charges incombant aux réassureurs	3,6	4,5	5,7	6,9	4,8	5,5	4,5	0,4	0,0	6,6	7,5	6,3	0,2	0,0
	<b>Total des ressources</b>	<b>112,3</b>	<b>141,5</b>	<b>120,4</b>	<b>145,5</b>	<b>125,5</b>	<b>142,1</b>	<b>122,9</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>128,7</b>	<b>145,8</b>	<b>126,3</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	91,0	114,7	84,3	101,8	82,7	93,7	81,5	1,2	0,0	87,5	99,1	86,1	1,4	0,0
	Accroissement des provisions techniques	-16,4	-20,6	-8,1	-9,8	1,2	1,4	0,8	0,4	0,0	-3,8	-4,3	-4,1	0,3	0,0
	Frais d'acquisition et d'administration	6,9	8,7	6,8	8,2	7,0	8,0	6,8	0,2	0,0	7,0	7,9	6,8	0,2	0,0
	Participation aux bénéficies	26,4	33,3	28,2	34,0	28,0	31,8	27,7	0,3	0,0	28,7	32,5	28,5	0,3	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	3,3	4,2	5,3	6,5	4,5	5,1	4,2	0,3	0,0	6,5	7,3	6,2	0,2	0,0
<b>Total des charges</b>	<b>111,4</b>	<b>140,3</b>	<b>116,4</b>	<b>140,7</b>	<b>123,5</b>	<b>139,9</b>	<b>121,0</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>125,9</b>	<b>142,6</b>	<b>123,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	
<b>Transferts nets entre catégories</b>		<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>			<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>		
<b>Résultat technique</b>		<b>3,2</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>	<b>4,7</b>	<b>4,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,5	0,4	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	3,0	3,7	2,9	3,5	2,9	3,3	2,8	0,1	0,0	2,9	3,3	2,8	0,1	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	4,0	5,0	3,9	4,7	4,1	4,7	4,0	0,1	0,0	4,1	4,6	4,0	0,1	0,0
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>7,3</b>	<b>9,2</b>	<b>7,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,4</b>	<b>8,4</b>	<b>7,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>7,4</b>	<b>8,4</b>	<b>7,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions d'assurance sur la vie à la clôture</b>		<b>1009,8</b>	<b>1272,3</b>	<b>1030,5</b>	<b>1245,4</b>	<b>1059,7</b>	<b>1200,5</b>	<b>1059,6</b>		<b>0,1</b>	<b>1084,2</b>	<b>1227,6</b>	<b>1084,0</b>		<b>0,1</b>
<b>Capitaux garantis</b>	Montant capitaux garantis au début de l'exercice	1368,7		1358,4		1400,6	1586,7	1399,7		0,8	2899,5	3283,1	2898,3		1,2
	Montant capitaux garantis à la fin de l'exercice	1413,3		1401,2		1433,0	1623,5	1431,8		1,2	2942,0	3331,2	2941,3		0,7
<b>Evolution connue par les contrats</b>	Résiliations	27,8		29,2		30,2	34,3	29,9		0,3	31,8	36,0	31,4		0,4
	Rachats	59,6		48,3		47,8	54,2	47,8		0,0	142,3	161,1	142,3		0,0
	Réductions	0,6		0,7		0,6	0,7	0,6			1,1	1,2	1,1		

CdA : organismes relevant du code des assurances.  
 CdM : organismes relevant du code de la mutualité.  
 CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Tableau 17 Comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 6 et 7 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014					2015				
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	14,2	100,0	14,1	100,0	14,6	100,0	11,3	0,4	2,9	14,7	100,0	11,5	0,4	2,8
	Résultat financier du compte technique	1,7	11,9	1,7	11,7	2,1	14,3	1,7	0,0	0,3	2,4	16,7	2,0	0,1	0,4
	Charges incombant aux réassureurs	2,4	17,0	2,5	17,8	2,5	17,3	1,6	0,1	0,8	3,8	26,1	3,0	0,1	0,8
	<b>Total des ressources</b>	<b>18,3</b>	<b>128,9</b>	<b>18,3</b>	<b>129,5</b>	<b>19,2</b>	<b>131,5</b>	<b>14,6</b>	<b>0,6</b>	<b>4,0</b>	<b>21,0</b>	<b>142,8</b>	<b>16,5</b>	<b>0,6</b>	<b>3,9</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	8,7	61,2	9,3	65,8	9,3	64,0	7,0	0,2	2,1	9,4	64,2	7,1	0,3	2,0
	Accroissement des provisions techniques	0,6	4,5	0,1	0,4	0,6	4,1	0,2	0,1	0,2	2,2	15,1	0,2	1,5	0,5
	Frais d'acquisition et d'administration	3,2	22,8	3,4	23,9	3,4	23,3	3,0	0,1	0,3	3,5	23,8	3,1	0,1	0,3
	Participation aux bénéficiaires	1,7	12,0	1,7	12,3	1,8	12,1	1,7	0,0	0,1	1,9	12,9	1,8	0,1	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	2,8	19,5	2,7	19,5	2,8	19,6	1,8	0,1	0,9	4,1	28,1	3,2	0,1	0,9
	<b>Total des charges</b>	<b>17,0</b>	<b>119,9</b>	<b>17,2</b>	<b>121,9</b>	<b>17,9</b>	<b>123,1</b>	<b>13,8</b>	<b>0,5</b>	<b>3,6</b>	<b>21,2</b>	<b>144,0</b>	<b>15,5</b>	<b>2,1</b>	<b>3,7</b>
<b>Transferts nets entre catégories</b>		0,1	0,5	0,5	3,8	0,4	2,9	0,4			0,2	1,6	0,2		
<b>Résultat technique</b>		<b>1,3</b>	<b>9,4</b>	<b>1,5</b>	<b>10,7</b>	<b>1,6</b>	<b>10,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>10,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,2	1,7	0,2	1,5	0,3	1,9	0,2	0,0	0,1	0,3	2,0	0,2	0,0	0,1
	Frais d'acquisition	2,5	17,8	2,7	18,8	2,6	18,1	2,5	0,0	0,1	2,7	18,5	2,6	0,0	0,1
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,7	5,0	0,7	5,1	0,8	5,4	0,6	0,0	0,2	0,8	5,4	0,6	0,0	0,2
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>3,5</b>	<b>24,6</b>	<b>3,6</b>	<b>25,5</b>	<b>3,7</b>	<b>25,4</b>	<b>3,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>25,9</b>	<b>3,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>
<b>Provisions d'assurance sur la vie à la clôture</b>		<b>95,5</b>	<b>672,7</b>	<b>101,2</b>	<b>717,8</b>	<b>105,4</b>	<b>723,8</b>	<b>88,0</b>		<b>17,4</b>	<b>103,8</b>	<b>705,5</b>	<b>85,5</b>	<b>18,3</b>	
<b>Capitaux garantis</b>	Montant capitaux garantis au début de l'exercice	2211,7		2541,8		2634,3		2034,5		599,8	2742,5	18649,7	2073,2		669,3
	Montant capitaux garantis à la fin de l'exercice	2413,3		2600,2		2720,8		2068,9		651,8	2805,3	19076,9	2113,3		692,0
<b>Evolution connue par les contrats</b>	Résiliations	170,6		220,6		217,3		103,5		113,8	311,9	2121,1	137,5		174,4
	Rachats	0,4		1,9		1,7		1,7		0,0	2,6	17,7	2,6		0,0
	Réductions	0,5		0,8		0,1		0,1			0,2	1,5	0,2		

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Tableau 18 Comptes de l'assurance vie en unités de compte

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 8 et 9 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)

		2012		2013		2014					2015				
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	16,8	100,0	18,5	100,0	21,7	100,0	21,7	0,0	0,0	29,0	100,0	29,0	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,7	10,3	1,6	8,9	1,8	8,3	1,8	0,0	0,0	1,6	5,5	1,6	0,0	0,0
	Charges incombant aux réassureurs	2,7	16,2	1,5	7,9	1,2	5,3	1,1	0,0	0,0	2,3	7,9	2,3	0,0	0,0
	<b>Total des ressources</b>	<b>21,3</b>	<b>126,5</b>	<b>21,6</b>	<b>116,7</b>	<b>24,7</b>	<b>113,6</b>	<b>24,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>32,9</b>	<b>113,3</b>	<b>32,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	14,5	86,5	13,2	71,0	12,7	58,3	12,6	0,0	0,0	13,9	47,9	13,9	0,0	0,0
	Accroissement des provisions techniques	-1,4	-8,1	3,8	20,5	6,0	27,5	6,0	0,0	0,0	11,1	38,4	11,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition et d'administration	1,7	10,2	1,8	9,8	1,8	8,4	1,8	0,0	0,0	1,9	6,7	1,9	0,0	0,0
	Participation aux bénéfices	0,6	3,7	0,5	2,6	0,4	2,0	0,4	0,0		0,5	1,7	0,5	0,0	0,0
	Primes cédées aux réassureurs	2,4	14,3	1,0	5,5	0,8	3,7	0,8	0,0		2,1	7,3	2,1	0,0	
	<b>Total des charges</b>	<b>17,9</b>	<b>106,5</b>	<b>20,3</b>	<b>109,3</b>	<b>21,7</b>	<b>100,0</b>	<b>21,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>29,6</b>	<b>101,9</b>	<b>29,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Transferts nets entre catégories</b>		<b>-2,4</b>	<b>-14,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>-3,2</b>	<b>-2,0</b>	<b>-9,3</b>	<b>-2,0</b>			<b>-1,6</b>	<b>-5,6</b>	<b>-1,6</b>		
<b>Résultat technique</b>		<b>0,9</b>	<b>5,5</b>	<b>0,8</b>	<b>4,2</b>	<b>0,9</b>	<b>4,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>3,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,7	4,4	0,8	4,3	0,8	3,6	0,8	0,0	0,0	0,9	3,0	0,9	0,0	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,0	5,7	1,0	5,5	1,0	4,8	1,0	0,0	0,0	1,1	3,7	1,1	0,0	0,0
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>1,8</b>	<b>10,5</b>	<b>1,9</b>	<b>10,1</b>	<b>1,9</b>	<b>8,7</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>	<b>7,0</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions d'assurance sur la vie à la clôture</b>		<b>218,3</b>	<b>1298,2</b>	<b>238,9</b>	<b>1287,8</b>	<b>258,7</b>	<b>1189,4</b>	<b>258,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>280,7</b>	<b>966,3</b>	<b>280,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

CdA : organismes relevant du code des assurances.  
 CdM : organismes relevant du code de la mutualité.  
 CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Tableau 19 Comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés)

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 10 à 13 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014				2015					
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	3,2	100,0	4,0	100,0	4,1	100,0	3,5	0,3	0,3	4,3	100,0	3,7	0,3	0,3
	Résultat financier du compte technique	1,6	48,5	1,8	46,6	1,8	43,5	1,0	0,6	0,2	1,7	39,1	1,1	0,3	0,2
	Charges incombant aux réassureurs	0,7	22,4	0,8	19,0	1,1	25,7	0,9		0,2	0,5	11,8	0,4		0,1
	<b>Total des ressources</b>	<b>5,5</b>	<b>170,8</b>	<b>6,6</b>	<b>165,5</b>	<b>7,0</b>	<b>169,1</b>	<b>5,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>6,5</b>	<b>150,9</b>	<b>5,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	1,4	44,6	1,7	41,7	1,7	41,7	1,2	0,4	0,1	1,8	41,0	1,4	0,3	0,1
	Accroissement des provisions techniques	2,1	65,7	2,6	65,8	3,5	85,3	2,8	0,4	0,3	1,3	29,1	2,2	-1,3	0,3
	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	6,4	0,3	7,9	0,3	6,7	0,2	0,0	0,0	0,3	7,1	0,3	0,0	0,0
	Participation aux bénéfices	1,2	37,4	1,5	36,8	1,2	30,0	1,1	0,0	0,1	1,2	27,2	1,1	0,0	0,1
	Primes cédées aux réassureurs	0,4	11,3	0,4	9,6	0,4	9,9	0,3		0,1	0,3	7,3	0,2		0,1
<b>Total des charges</b>	<b>5,3</b>	<b>165,4</b>	<b>6,4</b>	<b>161,8</b>	<b>7,1</b>	<b>173,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>4,8</b>	<b>111,7</b>	<b>5,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,6</b>	
<b>Transferts nets entre catégories</b>		<b>0,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,8</b>	<b>-0,1</b>			<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>		
<b>Résultat technique</b>		<b>0,1</b>	<b>4,6</b>	<b>0,2</b>	<b>4,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-7,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>4,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	4,2	0,2	4,4	0,2	3,9	0,1	0,0	0,0	0,2	4,1	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	2,2	0,1	3,5	0,1	2,9	0,1	0,0	0,0	0,1	3,1	0,1	0,0	0,0
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,2</b>	<b>6,9</b>	<b>0,3</b>	<b>8,3</b>	<b>0,3</b>	<b>7,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>7,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions d'assurance sur la vie à la clôture</b>		<b>34,0</b>	<b>1060,3</b>	<b>43,1</b>	<b>1086,4</b>	<b>47,6</b>	<b>1157,5</b>	<b>42,0</b>		<b>5,6</b>	<b>57,6</b>	<b>1339,0</b>	<b>51,6</b>		<b>6,1</b>

CdA : organismes relevant du code des assurances.  
 CdM : organismes relevant du code de la mutualité.  
 CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Tableau 20 Comptes de l'assurance automobile

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 22 et 23 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)

		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	19,3	100,0	19,6	100,0	19,9	100,0	19,9		20,1	100,0	20,1			
	Résultat financier du compte technique	1,0	4,9	1,3	6,8	1,4	7,0	1,4		1,3	6,6	1,3			
	Charges incombant aux réassureurs	1,7	8,6	1,5	7,8	1,8	9,0	1,8		1,5	7,3	1,5			
	<b>Total des ressources</b>	<b>21,9</b>	<b>113,6</b>	<b>22,4</b>	<b>114,6</b>	<b>23,1</b>	<b>116,0</b>	<b>23,1</b>		<b>22,9</b>	<b>113,9</b>	<b>22,9</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	14,2	73,4	14,5	74,2	14,4	72,6	14,4		14,5	72,2	14,5			
	Accroissement des provisions techniques	1,6	8,2	1,6	8,4	2,6	13,2	2,6		2,4	11,7	2,4			
	Frais d'acquisition et d'administration	3,9	20,3	3,9	20,0	3,9	19,4	3,9		3,9	19,6	3,9			
	Participation aux bénéficies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
	Primes cédées aux réassureurs	1,7	8,6	1,6	8,4	1,5	7,7	1,5		1,6	7,7	1,6			
<b>Total des charges</b>	<b>21,3</b>	<b>110,6</b>	<b>21,7</b>	<b>111,0</b>	<b>22,5</b>	<b>112,9</b>	<b>22,5</b>		<b>22,4</b>	<b>111,2</b>	<b>22,4</b>				
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,7</b>	<b>3,4</b>	<b>0,7</b>	<b>3,7</b>	<b>0,6</b>	<b>3,3</b>	<b>0,6</b>		<b>0,7</b>	<b>3,3</b>	<b>0,7</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	1,7	9,0	1,7	8,8	1,7	8,7	1,7		1,7	8,5	1,7			
	Frais d'acquisition	2,6	13,3	2,6	13,2	2,5	12,6	2,5		2,5	12,5	2,5			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,3	7,0	1,3	6,8	1,4	6,8	1,4		1,4	7,0	1,4			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>5,7</b>	<b>29,3</b>	<b>5,6</b>	<b>28,8</b>	<b>5,6</b>	<b>28,1</b>	<b>5,6</b>		<b>5,7</b>	<b>28,1</b>	<b>5,7</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

### Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de sinistres vu					
A la fin du 1er exercice	84%	81%	83%	87%	85%
A la fin du 2ème exercice	84%	81%	84%	87%	
A la fin du 3ème exercice	84%	82%	84%		
A la fin du 4ème exercice	85%	84%			
A la fin du 5ème exercice	86%				

Tableau 21 Comptes de l'assurance de dommages aux biens

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 24, 25 et 26 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)

		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	15,3	100,0	15,7	100,0	16,2	100,0	16,2		16,5	100,0	16,5			
	Résultat financier du compte technique	0,4	2,4	0,6	3,7	0,6	3,7	0,6		0,6	3,4	0,6			
	Charges incombant aux réassureurs	1,5	9,9	1,7	10,8	1,6	9,9	1,6		1,2	7,3	1,2			
	<b>Total des ressources</b>	<b>17,2</b>	<b>112,4</b>	<b>18,0</b>	<b>114,5</b>	<b>18,4</b>	<b>113,5</b>	<b>18,4</b>		<b>18,3</b>	<b>110,7</b>	<b>18,3</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	10,0	65,5	10,3	65,7	10,6	65,6	10,6		9,8	59,6	9,8			
	Accroissement des provisions techniques	0,7	4,7	0,8	5,0	0,2	1,3	0,2		0,5	2,8	0,5			
	Frais d'acquisition et d'administration	3,9	25,3	4,0	25,7	4,1	25,4	4,1		4,3	25,9	4,3			
	Participation aux bénéfices	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1		0,1	0,4	0,1			
	Primes cédées aux réassureurs	2,5	16,5	2,4	15,6	2,4	14,9	2,4		2,4	14,7	2,4			
<b>Total des charges</b>	<b>17,2</b>	<b>112,4</b>	<b>17,6</b>	<b>112,4</b>	<b>17,4</b>	<b>107,6</b>	<b>17,4</b>		<b>17,0</b>	<b>103,3</b>	<b>17,0</b>				
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,0</b>	<b>6,3</b>	<b>1,0</b>		<b>1,2</b>	<b>7,6</b>	<b>1,2</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	1,3	8,5	1,4	8,7	1,4	8,6	1,4		1,4	8,3	1,4			
	Frais d'acquisition	2,6	17,3	2,7	17,5	2,8	17,2	2,8		2,8	17,1	2,8			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,2	8,0	1,3	8,2	1,3	8,3	1,3		1,5	8,8	1,5			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>5,2</b>	<b>33,8</b>	<b>5,4</b>	<b>34,4</b>	<b>5,5</b>	<b>34,0</b>	<b>5,5</b>		<b>5,6</b>	<b>34,2</b>	<b>5,6</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

### Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de sinistres vu					
A la fin du 1er exercice	72%	77%	78%	74%	69%
A la fin du 2ème exercice	72%	78%	79%	75%	
A la fin du 3ème exercice	72%	79%	79%		
A la fin du 4ème exercice	73%	80%			
A la fin du 5ème exercice	74%				

Tableau 22 Comptes de l'assurance de responsabilité civile

(catégorie 28 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	3,0	100,0	2,9	100,0	2,8	100,0	2,8		2,8	100,0	2,8			
	Résultat financier du compte technique	0,5	15,2	0,5	17,2	0,5	17,0	0,5		0,5	16,6	0,5			
	Charges incombant aux réassureurs	0,3	10,3	0,3	10,9	0,3	11,1	0,3		0,4	13,9	0,4			
	<b>Total des ressources</b>	<b>3,7</b>	<b>125,5</b>	<b>3,7</b>	<b>128,1</b>	<b>3,6</b>	<b>128,1</b>	<b>3,6</b>		<b>3,6</b>	<b>130,5</b>	<b>3,6</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	1,5	50,3	1,5	53,1	1,6	54,7	1,6		1,5	55,7	1,5			
	Accroissement des provisions techniques	0,4	13,8	0,3	9,0	0,3	10,9	0,3		0,2	5,5	0,2			
	Frais d'acquisition et d'administration	0,6	21,5	0,6	21,3	0,6	21,8	0,6		0,6	22,3	0,6			
	Participation aux bénéficiés	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0		0,0	0,1	0,0			
	Primes cédées aux réassureurs	0,5	17,8	0,5	16,9	0,5	16,8	0,5		0,5	17,2	0,5			
<b>Total des charges</b>	<b>3,1</b>	<b>103,3</b>	<b>2,9</b>	<b>100,4</b>	<b>3,0</b>	<b>104,3</b>	<b>3,0</b>		<b>2,8</b>	<b>100,8</b>	<b>2,8</b>				
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,8</b>	<b>27,4</b>	<b>0,7</b>	<b>23,8</b>	<b>0,7</b>		<b>0,8</b>	<b>29,8</b>	<b>0,8</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,2	6,7	0,2	6,2	0,2	6,7	0,2		0,2	7,2	0,2			
	Frais d'acquisition	0,4	14,2	0,4	14,1	0,4	14,1	0,4		0,4	14,2	0,4			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,2	7,3	0,2	7,2	0,2	7,7	0,2		0,2	8,1	0,2			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,8</b>	<b>28,2</b>	<b>0,8</b>	<b>27,5</b>	<b>0,8</b>	<b>28,5</b>	<b>0,8</b>		<b>0,8</b>	<b>29,5</b>	<b>0,8</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de sinistres vu					
A la fin du 1er exercice	77%	80%	79%	81%	84%
A la fin du 2ème exercice	79%	83%	80%	81%	
A la fin du 3ème exercice	81%	82%	85%		
A la fin du 4ème exercice	82%	84%			
A la fin du 5ème exercice	81%				

Tableau 23 Comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

(catégorie 27 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)

		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	1,4	100,0	1,4	100,0	1,5	100,0	1,5		1,5	100,0	1,5			
	Résultat financier du compte technique	0,0	3,1	0,1	4,0	0,1	3,9	0,1		0,1	3,8	0,1			
	Charges incombant aux réassureurs	0,4	27,4	0,3	18,4	0,4	29,0	0,4		0,4	28,7	0,4			
	<b>Total des ressources</b>	<b>1,8</b>	<b>130,5</b>	<b>1,8</b>	<b>122,4</b>	<b>2,0</b>	<b>132,9</b>	<b>2,0</b>		<b>2,0</b>	<b>132,4</b>	<b>2,0</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	0,6	41,0	0,5	37,9	0,8	51,0	0,8		0,9	57,2	0,9			
	Accroissement des provisions techniques	0,2	11,1	0,1	3,6	0,1	4,0	0,1		0,0	3,1	0,0			
	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	16,5	0,2	16,2	0,3	17,5	0,3		0,3	18,9	0,3			
	Participation aux bénéfices	0,0	0,6	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0		0,0	0,5	0,0			
	Primes cédées aux réassureurs	0,8	57,4	0,8	55,8	0,8	56,5	0,8		0,8	55,0	0,8			
	<b>Total des charges</b>	<b>1,8</b>	<b>126,7</b>	<b>1,6</b>	<b>113,9</b>	<b>1,9</b>	<b>129,4</b>	<b>1,9</b>		<b>2,0</b>	<b>134,8</b>	<b>2,0</b>			
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,1</b>	<b>4,6</b>	<b>0,1</b>	<b>9,1</b>	<b>0,1</b>	<b>4,2</b>	<b>0,1</b>		<b>0,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,0</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,1	4,1	0,0	3,4	0,1	4,4	0,1		0,1	4,7	0,1			
	Frais d'acquisition	0,1	10,3	0,1	10,0	0,2	11,4	0,2		0,2	11,9	0,2			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	6,2	0,1	6,2	0,1	6,1	0,1		0,1	7,1	0,1			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,3</b>	<b>20,6</b>	<b>0,3</b>	<b>19,6</b>	<b>0,3</b>	<b>22,0</b>	<b>0,3</b>		<b>0,4</b>	<b>23,6</b>	<b>0,4</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

## Tableau 24 Comptes de l'assurance des divers

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 29, 30 et 31 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

Sont regroupées sous « divers » l'assistance, la protection juridique et les pertes pécuniaires diverses.

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014				2015					
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	3,9	100,0	4,1	100,0	4,4	100,0	4,4	0,1	4,5	100,0	4,4	0,1		
	Résultat financier du compte technique	0,1	2,0	0,1	1,7	0,1	2,0	0,1	0,0	0,1	2,2	0,1	0,0		
	Charges incombant aux réassureurs	0,6	14,8	0,7	16,0	0,7	16,3	0,7	0,0	0,9	20,1	0,9	0,0		
	<b>Total des ressources</b>	<b>4,5</b>	<b>116,8</b>	<b>4,9</b>	<b>117,6</b>	<b>5,2</b>	<b>118,3</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5,5</b>	<b>122,3</b>	<b>5,4</b>	<b>0,1</b>		
<b>Charges</b>	Sinistres payés	1,9	49,8	2,1	51,6	2,2	49,9	2,2	0,0	2,3	52,2	2,3	0,0		
	Accroissement des provisions techniques	0,2	5,2	0,1	2,5	0,1	2,6	0,1	0,0	0,1	1,8	0,1	0,0		
	Frais d'acquisition et d'administration	1,4	37,1	1,5	36,1	1,5	34,9	1,5	0,0	1,6	36,3	1,6	0,0		
	Participation aux bénéfices	0,0	0,6	0,1	1,3	0,1	1,6	0,1	0,0	0,1	1,1	0,1	0,0		
	Primes cédées aux réassureurs	0,8	19,5	0,9	20,8	1,0	22,1	1,0	0,0	1,0	23,0	1,0	0,0		
	<b>Total des charges</b>	<b>4,4</b>	<b>112,2</b>	<b>4,6</b>	<b>112,4</b>	<b>4,9</b>	<b>111,2</b>	<b>4,8</b>	<b>0,1</b>	<b>5,1</b>	<b>114,5</b>	<b>5,0</b>	<b>0,1</b>		
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,3</b>	<b>7,2</b>	<b>0,3</b>	<b>7,2</b>	<b>0,4</b>	<b>9,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>9,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>		
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,4	10,2	0,5	10,9	0,5	11,5	0,5	0,0	0,5	11,4	0,5	0,0		
	Frais d'acquisition	1,1	29,0	1,2	28,4	1,2	27,8	1,2	0,0	1,3	28,8	1,3	0,0		
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,3	8,4	0,3	8,1	0,3	7,4	0,3	0,0	0,3	7,6	0,3	0,0		
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>1,9</b>	<b>47,6</b>	<b>2,0</b>	<b>47,4</b>	<b>2,1</b>	<b>46,7</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>47,8</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>		

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

### Évolution du taux de sinistre à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de sinistres vu					
A la fin du 1er exercice	53%	52%	52%	50%	53%
A la fin du 2ème exercice	53%	52%	54%	50%	
A la fin du 3ème exercice	54%	53%	55%		
A la fin du 4ème exercice	53%	53%			
A la fin du 5ème exercice	53%				

Tableau 25 Comptes de l'assurance transport

(catégorie 34 définie à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)

		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	1,0	100,0	0,8	100,0	0,8	100,0	0,8		0,8	100,0	0,8			
	Résultat financier du compte technique	0,0	2,9	0,0	2,9	0,0	4,2	0,0		0,0	3,2	0,0			
	Charges incombant aux réassureurs	0,2	18,3	0,1	12,7	0,0	0,4	0,0		0,2	21,6	0,2			
	<b>Total des ressources</b>	<b>1,2</b>	<b>121,2</b>	<b>0,9</b>	<b>115,6</b>	<b>0,8</b>	<b>104,7</b>	<b>0,8</b>		<b>0,9</b>	<b>124,8</b>	<b>0,9</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	0,7	69,3	0,5	66,9	0,5	69,3	0,5		0,5	68,8	0,5			
	Accroissement des provisions techniques	-0,1	-7,3	-0,1	-18,3	-0,1	-17,7	-0,1		0,0	-6,0	0,0			
	Frais d'acquisition et d'administration	0,2	25,2	0,2	24,9	0,2	27,3	0,2		0,2	25,3	0,2			
	Participation aux bénéfécies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0		0,0	0,0	0,0			
	Primes cédées aux réassureurs	0,3	29,6	0,2	30,7	0,1	16,7	0,1		0,2	24,3	0,2			
	<b>Total des charges</b>	<b>1,1</b>	<b>116,9</b>	<b>0,8</b>	<b>104,3</b>	<b>0,7</b>	<b>95,7</b>	<b>0,7</b>		<b>0,8</b>	<b>112,3</b>	<b>0,8</b>			
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>9,6</b>	<b>0,1</b>	<b>7,4</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>	<b>12,8</b>	<b>0,1</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,0	4,8	0,0	5,4	0,0	5,4	0,0		0,0	5,5	0,0			
	Frais d'acquisition	0,2	17,3	0,1	17,0	0,1	17,1	0,1		0,1	16,6	0,1			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	7,9	0,1	7,9	0,1	10,2	0,1		0,1	8,7	0,1			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,3</b>	<b>30,0</b>	<b>0,2</b>	<b>30,2</b>	<b>0,2</b>	<b>32,7</b>	<b>0,2</b>		<b>0,2</b>	<b>30,8</b>	<b>0,2</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

Tableau 26 Comptes de l'assurance construction

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 35 et 36 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014			2015						
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	2,3	100,0	2,2	100,0	2,1	100,0	2,1		2,0	100,0	2,0			
	Résultat financier du compte technique	0,5	22,9	0,6	28,1	0,6	30,4	0,6		0,6	30,6	0,6			
	Charges incombant aux réassureurs	0,3	11,7	0,3	14,2	0,3	12,7	0,3		0,4	20,6	0,4			
	<b>Total des ressources</b>	<b>3,1</b>	<b>134,6</b>	<b>3,1</b>	<b>142,3</b>	<b>3,0</b>	<b>143,1</b>	<b>3,0</b>		<b>3,1</b>	<b>151,1</b>	<b>3,1</b>			
<b>Charges</b>	Sinistres payés	1,3	56,0	1,4	63,8	1,4	69,8	1,4		1,5	76,6	1,5			
	Accroissement des provisions techniques	0,6	24,8	0,7	30,4	0,6	30,3	0,6		0,6	29,1	0,6			
	Frais d'acquisition et d'administration	0,4	16,8	0,4	18,0	0,4	17,4	0,4		0,4	17,8	0,4			
	Participation aux bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0		0,0	0,2	0,0			
	Primes cédées aux réassureurs	0,4	18,2	0,4	18,3	0,4	19,0	0,4		0,4	22,0	0,4			
	<b>Total des charges</b>	<b>2,6</b>	<b>115,9</b>	<b>2,9</b>	<b>130,6</b>	<b>2,8</b>	<b>136,7</b>	<b>2,8</b>		<b>2,9</b>	<b>145,6</b>	<b>2,9</b>			
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,4</b>	<b>18,9</b>	<b>0,3</b>	<b>11,8</b>	<b>0,1</b>	<b>6,9</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>	<b>5,6</b>	<b>0,1</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,2	7,0	0,2	7,1	0,2	7,6	0,2		0,2	8,2	0,2			
	Frais d'acquisition	0,2	10,9	0,3	11,6	0,2	11,1	0,2		0,2	11,2	0,2			
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	5,9	0,1	6,4	0,1	6,3	0,1		0,1	6,5	0,1			
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,5</b>	<b>23,9</b>	<b>0,6</b>	<b>25,1</b>	<b>0,5</b>	<b>25,0</b>	<b>0,5</b>		<b>0,5</b>	<b>26,0</b>	<b>0,5</b>			

Organismes relevant du code des assurances uniquement.

Tableau 27 Comptes de l'assurance crédit et caution

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 37 et 38 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014				2015					
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	0,9	100,0	0,5	100,0	0,5	100,0	0,5	0,0	0,5	100,0	0,5	0,0		
	Résultat financier du compte technique	0,1	6,7	0,1	17,3	0,1	19,4	0,1	0,0	0,1	15,1	0,1	0,0		
	Charges incombant aux réassureurs	0,3	33,2	0,1	17,3	0,1	14,7	0,1	0,0	0,1	16,4	0,1	0,0		
	<b>Total des ressources</b>	<b>1,2</b>	<b>140,0</b>	<b>0,7</b>	<b>134,7</b>	<b>0,7</b>	<b>134,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>131,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>		
<b>Charges</b>	Sinistres payés	0,4	48,6	0,2	43,7	0,2	37,4	0,2	0,0	0,2	35,8	0,2	0,0		
	Accroissement des provisions techniques	0,0	1,0	0,1	21,3	0,1	11,7	0,1	0,0	0,1	27,8	0,2	0,0		
	Frais d'acquisition et d'administration	0,3	33,1	0,2	33,7	0,2	34,0	0,2	-0,1	0,2	37,4	0,3	-0,1		
	Participation aux bénéfices	0,0	4,7	0,0	6,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0		
	Primes cédées aux réassureurs	0,3	34,6	0,1	23,1	0,1	20,1	0,1	0,0	0,1	13,8	0,1	0,0		
	<b>Total des charges</b>	<b>1,1</b>	<b>122,0</b>	<b>0,7</b>	<b>127,8</b>	<b>0,5</b>	<b>105,3</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>119,5</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,1</b>		
<b>Transferts nets entre catégories</b>															
<b>Résultat technique</b>		<b>0,2</b>	<b>23,2</b>	<b>0,2</b>	<b>32,0</b>	<b>0,3</b>	<b>49,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>51,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>		
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	0,0	1,9	0,0	-2,1	-0,1	-10,1	-0,1	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0		
	Frais d'acquisition	0,2	23,4	0,2	31,5	0,2	31,8	0,2	0,0	0,2	29,7	0,2	0,0		
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,1	9,7	0,0	2,3	0,0	2,2	0,1	-0,1	0,0	7,7	0,1	-0,1		
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>0,3</b>	<b>35,0</b>	<b>0,2</b>	<b>31,7</b>	<b>0,1</b>	<b>23,9</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>38,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>		

CdA : organismes relevant du code des assurances.

CdM : organismes relevant du code de la mutualité.

CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

Tableau 28 Comptes des dommages corporels

(catégories d'opérations n<sup>os</sup> 20 et 21 listées à l'article A. 344-2 du code des assurances)

(en milliards d'euros)		2012		2013		2014					2015				
		Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant	% des primes	Montant			Montant	% des primes	Montant		
								CdA	CdM	CdSS			CdA	CdM	CdSS
<b>Ressources</b>	Primes	46,0	100,0	47,3	100,0	48,9	100,0	20,1	19,2	9,6	50,0	100,0	20,7	19,8	9,4
	Résultat financier du compte technique	0,8	1,7	1,2	2,5	1,4	2,8	0,9	0,2	0,3	1,4	2,7	0,8	0,2	0,3
	Charges incombant aux réassureurs	9,1	19,9	8,8	18,6	8,7	17,9	3,2	2,1	3,3	8,7	17,3	3,1	2,2	3,4
	<b>Total des ressources</b>	<b>55,9</b>	<b>121,5</b>	<b>57,3</b>	<b>121,1</b>	<b>59,0</b>	<b>120,7</b>	<b>24,2</b>	<b>21,5</b>	<b>13,3</b>	<b>60,0</b>	<b>120,0</b>	<b>24,7</b>	<b>22,2</b>	<b>13,1</b>
<b>Charges</b>	Sinistres payés	37,5	81,4	38,7	81,7	38,6	78,9	13,9	15,8	8,9	39,5	79,1	14,2	16,2	9,1
	Accroissement des provisions techniques	2,1	4,5	2,7	5,6	2,9	6,0	1,3	0,4	1,2	3,0	6,0	1,8	0,2	1,0
	Frais d'acquisition et d'administration	7,7	16,8	8,3	17,6	8,6	17,5	4,7	2,9	1,0	8,8	17,6	4,6	3,1	1,1
	Participation aux bénéfices	0,2	0,4	0,1	0,2	0,3	0,6	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
	Primes cédées aux réassureurs	9,0	19,6	8,8	18,5	8,6	17,7	3,1	2,3	3,2	8,5	17,0	3,1	2,3	3,1
	<b>Total des charges</b>	<b>56,5</b>	<b>122,7</b>	<b>58,6</b>	<b>123,7</b>	<b>59,0</b>	<b>120,6</b>	<b>23,2</b>	<b>21,4</b>	<b>14,4</b>	<b>59,9</b>	<b>119,8</b>	<b>23,8</b>	<b>21,7</b>	<b>14,3</b>
<b>Transferts nets entre catégories</b>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0		
<b>Résultat technique</b>		<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,5</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	Frais de gestion de sinistres	2,0	4,2	2,0	4,1	2,1	4,3	0,9	0,8	0,4	2,1	4,1	0,8	0,9	0,4
	Frais d'acquisition	4,4	9,5	4,9	10,4	5,0	10,3	3,4	1,2	0,4	5,1	10,1	3,3	1,3	0,4
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	3,2	6,9	3,3	7,0	3,6	7,3	1,3	1,8	0,5	3,7	7,4	1,3	1,9	0,5
	<b>Total des frais des fonctionnement</b>	<b>9,5</b>	<b>20,7</b>	<b>10,2</b>	<b>21,6</b>	<b>10,7</b>	<b>21,9</b>	<b>5,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>10,8</b>	<b>21,6</b>	<b>5,5</b>	<b>4,0</b>	<b>1,3</b>

CdA : organismes relevant du code des assurances.  
 CdM : organismes relevant du code de la mutualité.  
 CdSS : organismes relevant du code de la sécurité sociale.

---

## Partie III - NOTES MÉTHODOLOGIQUES

<b>1</b>	<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES BANQUE</b>	<b>95</b>
1.1	Le mécanisme de surveillance unique (MSU)	95
1.2	Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	96
1.3	Entreprises d'investissement : activités et supervision	98
1.4	Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport	99
1.5	Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée	100
1.6	Périmètre de consolidation prudentiel	101
1.7	Les principaux risques des activités bancaires	102
1.8	Glossaire Banque	103
<b>2</b>	<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES ASSURANCE</b>	<b>105</b>
2.1	Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)	105
2.2	La réassurance	105
2.3	Les dommages corporels	106
2.4	Glossaire Assurance	107

---

# 1 Notes méthodologiques Banque

## 1.1 Le mécanisme de surveillance unique (MSU)

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne assure la **surveillance directe** des groupes bancaires européens reconnus comme « importants » (*Significant Institutions, SI*) et la **surveillance indirecte** des banques d'importance moindre (*Less Significant Institutions, LSI*), dont la responsabilité repose en premier chef sur les autorités nationales compétentes, l'ACPR en France.

La liste des groupes significatifs – et des entités qui les composent – ainsi que la liste des entités moins significatives sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Internet de la BCE<sup>23</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le MSU compte 129 groupes bancaires identifiés comme significatifs (« *significant institutions* » – SI), dont 13 groupes français. Il s'agit, par ordre alphabétique de : Agence Française de Développement, Barclays Bank Plc (succursale), BNP Paribas, groupe BPCE, BPI France, Caisse de Refinancement de l'Habitat, groupe Crédit Agricole, groupe Crédit Mutuel, HSBC France, La Banque Postale, RCI Banque SA, Société de Financement Local et Société Générale.

Pour rappel, le périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Au sein de ce périmètre, la distinction entre groupes importants et groupes moins importants s'effectue au plus haut niveau de consolidation prudentielle.

Comme défini par les règlements européens<sup>24</sup>, un groupe est considéré comme important dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs consolidés est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros ;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20 % de la valeur totale de son bilan ;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du mécanisme européen de stabilité (MES).

L'ACPR est chargée de la surveillance des établissements qui ne sont pas des établissements de crédit soumis à la législation européenne :

- entreprises d'investissement,
- sociétés de financement,
- établissements de paiement et de monnaie électronique,
- succursales en France d'établissements de crédit de pays tiers,
- établissements de crédit ayant leur siège social dans les territoires d'outre-mer ou à Monaco.

L'ACPR est également compétente, pour l'ensemble des établissements, pour les missions qui ne relèvent pas de la directive CRD 4 et du règlement CRR : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection de la clientèle, règlement EMIR et loi de séparation des activités bancaires.

---

<sup>23</sup> [https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/list\\_for\\_publishing\\_20151230en.pdf](https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/list_for_publishing_20151230en.pdf)

<sup>24</sup> Article 6.4 du « règlement MSU » (règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (règlement (UE) n°468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

---

## 1.2 Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport

Parmi les établissements assujettis au contrôle de l'ACPR et/ou de la BCE (cf. Note 1), des chiffres et des commentaires sont apportés sur les deux grandes catégories suivantes :

1° Les sociétés ou groupes de sociétés (inclus dans le périmètre de consolidation d'une tête de groupe) dont l'**activité est à dominante bancaire**. Cette première catégorie se compose de deux sous-catégories :

- Les entités agréées en tant qu'**établissement de crédit**, qui sont définies par le règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 comme recevant des dépôts de tiers et<sup>25</sup> octroyant des prêts. La définition française d'établissement de crédit complète la vision européenne en indiquant dans l'article 311-1 du Code Monétaire et Financier que les opérations de banque comprennent non seulement la collecte de dépôts auprès du public et les opérations de crédit, mais également la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement pour le compte de la clientèle ;
- Les entités agréées en tant que **société de financement**, qui n'ont pas le droit de collecter des dépôts auprès du public mais sont autorisées à octroyer des prêts dans les conditions et limites fixées lors de leur agrément par l'ACPR.

2° Les sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité est essentiellement tournée vers les **services d'investissement**. Il s'agit des **entreprises d'investissements** (cf. Note 3).

La catégorie 1 recouvre ce que l'on appelle communément les « banques ». Si la collecte de dépôts et l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises constituent le cœur des activités bancaires l'éventail des activités qui peuvent être exercées par une banque peut être beaucoup plus large. On peut ainsi distinguer les activités suivantes :

- Banque de détail : dépôts, prêts et gestion de moyens de paiement pour les particuliers, les entreprises individuelles et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Banque de financement des grandes entreprises : services de financements et gestions de moyens de paiement aux grandes entreprises ;
- Financements spécialisés pour les particuliers et les entreprises : crédits à la consommation, crédit-bail mobiliers et immobiliers,... ;
- Opérations de commerce international ;
- Banque d'investissement : activités de marché, les établissements de crédit fournissant un accès aux marchés financiers à leur clientèle ;
- Activités connexes : services d'investissement en lien avec les activités de marché et/ou de placements (notamment accès à des organismes de placement collectif)

---

<sup>25</sup> Une société ne remplissant pas ces 2 conditions ne peut pas être un établissement de crédit.

---

Pour les besoins de présentation synthétique dans les tableaux et graphiques du présent rapport, le secteur bancaire français est souvent présenté à l'aide des 3 populations suivantes :

- (i) Les 6 grands groupes<sup>26</sup>,
- (ii) Les Autres groupes,
- (iii) Les Banques solo.

Les populations (i) et (ii) correspondent aux groupes bancaires qui établissent des comptes sur base consolidée aux normes IFRS et qui sont inclus dans la remise française de données bancaires consolidées (« Consolidated Banking Data ») ou CBD de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette remise CBD vise à collecter et publier des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union européenne.

La population (i) regroupe les six plus grands groupes bancaires, qui se trouvent être également les groupes systémiques d'un point de vue domestique, c'est-à-dire les groupes désignés par l'ACPR en tant que « Autres établissements d'importance systémique » ou A-EIS (au sens de l'article 131 de la Directive 2013/36/UE).

La population (ii) se compose des autres groupes bancaires établissant des comptes consolidés et faisant partie de la population CBD.

La population (iii) rassemble les établissements de crédit et sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire appartenant aux populations (i) et (ii). Les « Banques solo » se distinguent donc des catégories précédentes par l'absence de consolidation d'autres entités bancaires ou financières. Il convient de ne pas confondre cette population, qui vient compléter la vision consolidée du système bancaire français au plus haut niveau de consolidation, avec la vision sur base sociale agrégée des établissements bancaires présents sur le territoire français, qui apporte un éclairage purement domestique (cf. Note 5).

---

<sup>26</sup> Pour mémoire BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL et LA BANQUE POSTALE.

### 1.3 Entreprises d'investissement : activités et supervision

Les entreprises d'investissement (EI) de droit français sont agréées par l'ACPR. L'article L.531-4 du Code monétaire et financier définit une EI comme une personne morale fournissant des services d'investissement à titre de profession habituelle. Les services d'investissement sont définis aux articles L.321-1 et D 321-1 du Code précité. La présentation ci-dessous regroupe les services d'investissement en catégories homogènes en termes de profil de risque :

- i. Réception, transmission et exécution d'ordres (titres et contrats sur dérivés) de la clientèle ;
- ii. Négociation pour compte propre – transactions sur titres et dérivés engageant les capitaux propres de l'entité concernée – et services de placement – garanti ou non – des émissions obligataires ou actions effectuées par des tiers ;
- iii. Gestion d'un portefeuille pour compte de tiers qui confient des avoirs à des entreprises d'investissement, à charge pour ces dernières de gérer les fonds selon un mandat prédéfini. La gestion peut être individuelle (contrat bilatéral entre l'EI et le client) ou collective (organismes de placements collectifs ou OPC<sup>27</sup>) ;
- iv. Conseil en investissement : recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande soit à l'initiative de l'entreprise fournissant les conseils.
- v. Service d'exploitation d'un ou plusieurs systèmes multilatéral de négociation<sup>28</sup>.

La supervision des EI est assurée conjointement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'ACPR. L'AMF encadre les aspects de l'activité susceptibles de fausser le fonctionnement normal des marchés (prévention des délits d'initiés, des abus de marché...). Il convient de noter que la prestation (iii) est du ressort exclusif de l'AMF. L'ACPR est compétente pour tous les autres aspects de l'activité, en particulier les risques de marché, opérationnels et de non-conformité.

Les services d'investissement mentionnés précédemment peuvent être également exercés par des établissements de crédit dans le cadre d'activités prolongeant (ou complémentaires) aux opérations de banque (collecte de dépôts et octroi de crédits), notamment dans le cadre de la « banque privée ». À ce titre, la réception, transmission et exécution des ordres de bourse et la gestion d'un portefeuille dans le cadre d'un mandat individuel constituent le socle des prestations de « banque privée ». De même, les services de placement et de négociation pour compte propre s'inscrivent dans le rôle d'intermédiation des banques, ces dernières assurant la liquidité des marchés en se portant contrepartie de toute transaction que les agents non financiers effectuent. Le service (iv) de conseil n'est généralement pas séparé des autres services d'investissement.

Les EI effectuant les services mentionnés au (ii) sont exposés en premier lieu à des risques de marché et opérationnels<sup>29</sup>. Dans le présent rapport, les tableaux 11 et 20 fournissent les bilans et comptes de résultat agrégés sur base sociale des 132 EI actives en France (filiales de droit français agréées ou succursales de l'espace économique européen). Une vingtaine de ces EI (dont les plus importantes en termes de total d'actifs) sont rattachées aux 6 grands groupes bancaires français (Bnp Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE, Crédit Mutuel et La Banque Postale). Ainsi, près de 90% du total de bilan agrégé des EI françaises (318 GEUR) est le fait de filiales des 6 groupes précités. Les risques de marché et la rentabilité de ces entités sont captés dans les tableaux et graphiques du rapport s'appuyant sur le reporting réglementaire sur base consolidé.

Les EI indépendantes ou rattachées à des groupes étrangers effectuent majoritairement les services (i) et/ou (iv) et/ou (v). Leur profil est marqué de manière prédominante par les risques opérationnels et de non-conformité.

<sup>27</sup> Un OPC est un fonds d'investissement détenu collectivement par les investisseurs qui ont souscrit aux parts sociales émises par l'OPC. L'acquisition de parts suppose l'acceptation par l'investisseur de la stratégie de placement du fonds, décrite précisément par le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur. Ce prospectus ou document constituent le mandat de gestion.

<sup>28</sup> Un système multilatéral est un système qui, sans avoir la qualité d'un marché réglementé, assure la rencontre en son sein selon des règles non discrétionnaires de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments (article L.424-1 du Code monétaire et financier).

<sup>29</sup> Les risques opérationnels sont induits par la complexité des processus nécessaires à la réalisation des opérations de marché.

## 1.4 Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de *reporting* réglementaires remis par les assujettis **selon une périodicité trimestrielle** :

**Les États SURFI sur base sociale** – SURFI est le Système Unifié de Rapport Financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. Les tableaux SURFI utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, compte de résultat et à divers tableaux détaillant les postes du bilan et du compte de résultat. Les personnes morales disposant d'un agrément d'établissement de crédit, de société de financement ou d'entreprise d'investissement sont assujetties à ce reporting. S'agissant d'un reporting sur base sociale conforme aux normes françaises, seules les données comptables relatives aux opérations effectuées directement par la personne morale sont déclarées.

**Les États FINREP** – FINAncial REPorting. Ce reporting comptable et financier est basé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) et consiste en une série de tableaux : bilan, compte de résultat et détails apportés sur certains postes de bilan et de compte de résultat. FINREP est un reporting harmonisé au niveau européen, créé en 2007 par le CEBS (Committee of European Banking Supervisors) afin de promouvoir la convergence des pratiques de supervision des autorités compétentes européennes. Depuis, ce reporting n'a cessé de s'enrichir, même s'il n'était pas totalement harmonisé, les autorités nationales disposant de possibilités d'adaptation du FINREP européen au niveau local. Sous l'impulsion l'Autorité Bancaire Européenne<sup>30</sup> (ABE), un reporting FINREP<sup>31</sup> identique dans tous les pays de l'Union européenne a été élaboré afin de mettre en œuvre le paquet réglementaire CRR-CRD4 découlant des accords de « Bâle III ».

**Les États COREP** – COmmon solvency ratio REPorting. Ce reporting harmonisé au niveau européen détaille les éléments constitutifs du ratio de solvabilité : fonds propres et risques de crédit, marché et opérationnel. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un ensemble de recommandations définissant le calcul des exigences en fonds propres au titre de ces risques. Ces recommandations constituent le ratio de solvabilité « Bâle II » qui remplace le précédent ratio « Bâle I » mis en place en 1998. Le principe était la détention par chaque établissement de crédit de fonds propres supérieurs à 8% des risques de crédit, marché et opérationnels mesurés selon les normes « Bâle II ». En 2006, les accords de Bâle II sont transposés en droit européen et le CEBS met en place une première version du reporting harmonisé COREP. La crise bancaire et financière de 2007/2008, déclenche un processus de révision du ratio de solvabilité par le Comité de Bâle. En juin 2011, des normes de solvabilité révisées sont publiées, donnant naissance au « ratio Bâle III ». Les accords de Bâle juin 2011 sont transposés en droit européen par le Règlement UE n°575/2013 (règlement Bâle III ou CRR, Capital Requirement Regulation) pour une entrée en vigueur simultanée dans tous les pays de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'ABE a modifié le format de reporting COREP pour l'adapter au ratio de solvabilité Bâle III. Ce reporting ABE a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014 précité. La 1<sup>ère</sup> remise des COREP « Bâle III » s'est effectuée à l'échéance du 30 mars 2014.

Une description détaillée de ces *reporting* réglementaires est disponible sur le site e-SURFI de la Banque de France : <https://esurfi-banque.banque-france.fr/accueil/>

<sup>30</sup> L'ABE a pris la succession du CEBS au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (date de création de l'ABE). Émanation des autorités de supervision de l'Union Européenne, elle a pour mandat un système de supervision bancaire cohérent, efficace et harmonisé pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Dans le cadre de ce mandat, elle élabore des normes recensant les bonnes pratiques à appliquer par les superviseurs européens, ce qui implique l'harmonisation de l'ensemble des reporting prudentiels tels que FINREP et COREP.

<sup>31</sup> Le nouveau FINREP au format harmonisé est transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La 1<sup>ère</sup> remise du FINREP CRD4 s'est effectuée pour l'échéance du 30 septembre 2014. Le reporting FINREP repose sur l'adoption d'un périmètre de consolidation prudentiel défini aux articles 18 et suivants du règlement n°575/2013 et distinct du périmètre de consolidation comptable. Le principe est l'inclusion de toutes les filiales et succursales ayant un agrément d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement selon la méthode d'intégration globale (cf. Note 7).

---

## 1.5 Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée

Les analyses sur base consolidée exploitent les états FINREP tandis que celles sur base sociale agrégée utilisent les états SURFI (cf. note 4).

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent, d'une part, de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse sur base consolidée s'appuie sur l'examen des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) des groupes bancaires opérant en France<sup>32</sup>, qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur.<sup>33</sup>

Concernant les différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires opérant en France, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble des activités des groupes bancaires opérant en France, qu'elles soient réalisées sur le territoire national ou à l'international. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers<sup>34</sup>.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations au bilan comme dans le compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes dans les agrégations de données sur base sociale concerne principalement les opérations interbancaires et sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

---

<sup>32</sup> Groupes français (i.e. dont la tête de groupe est française) mais également sous-groupes en France de groupes étrangers remettant à l'ACPR des états FINREP correspondant au niveau de sous-consolidation en France. En France, les groupes français sont nettement majoritaires par rapport aux sous-groupes étrangers.

<sup>33</sup> Cette note n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

<sup>34</sup> Dans les tableaux et graphiques sur base sociale du présent rapport, lorsque le périmètre « ensemble de l'activité » est précisé, l'activité englobe l'activité des succursales à l'étranger des établissements résidents. Lorsque le périmètre « activité en France » est indiqué, cette activité des succursales à l'étranger n'est pas incluse.

---

## 1.6 Périmètre de consolidation prudentiel

Comme indiqué dans la note 4, le périmètre de consolidation prudentiel est distinct du périmètre de consolidation comptable. En simplifiant, le périmètre prudentiel englobe les filiales ayant un statut d'établissement financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.). Les filiales sont en principe intégrées de manière globale, c'est-à-dire en considérant que les actifs et passifs de ces entités sont la propriété de la maison-mère, dès lors qu'il existe une situation de contrôle exclusif (influence dominante). L'intégration proportionnelle des filiales dans le reporting FINREP au superviseur (i.e. par inclusion des actifs et passifs de la filiale à hauteur du pourcentage de détention du capital) est soumise à des conditions assez contraignantes, qui visent notamment à s'assurer que, en cas de pertes ou de faillite de la filiale, la responsabilité de la maison sera bien limitée à la quote-part du capital détenu. Cela implique notamment que les actionnaires de la filiale soient réellement comparables en termes de surface financière ou que la filiale soit très petite par rapport à la taille de l'actionnaire le moins puissant.

Toute entité exclue du périmètre de consolidation prudentiel sera traitée dans FINREP comme un actif ou un passif sur une entreprise extérieure au groupe (pas d'élimination des opérations réciproques et pas d'ajout du capital de la filiale aux fonds propres consolidés). Il convient enfin de noter que les filiales assurance ne sont pas incluses dans la surveillance sur base consolidée, même si elles sont contrôlées à 100% par la maison-mère bancaire et comptabilisées par intégration globale dans les comptes consolidés publics figurant dans les documents de référence ou rapports des groupes. Dans le reporting FINREP, elles apparaissent valorisées dans le bilan et compte de résultat selon la méthode de mise en équivalence.

Les différentes méthodes de consolidation comptable sont succinctement présentées ci-après :

**Intégration globale – contrôle exclusif.** Les actifs et passifs de la filiale sont intégrés individuellement au bilan consolidé après élimination des opérations intra-groupe. Les fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, de la filiale sont ajoutés aux fonds propres de la maison-mère en faisant toutefois apparaître la part revenant aux actionnaires minoritaires de la filiale. Dans le bilan et compte de résultat FINREP, la contribution de la filiale est répartie poste par poste. La notion de contrôle exclusif définie à l'article 22 de la directive 2013/34/UE ne se limite pas à la détention de la majorité des droits de vote (la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration fait par exemple partie des critères d'appréciation).

**Mise en équivalence – influence notable (IAS 28).** En comptabilité, cette méthode est utilisée lorsque la maison-mère dispose d'une influence notable sur une filiale. L'influence notable est supposée si la détention des droits de vote excède 20%. Dans le bilan consolidé, les titres de participation sont réévalués en appliquant à la situation nette (différence entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, hors fonds propres) de la filiale la quote-part en capital (mise en équivalence).

**Intégration proportionnelle – contrôle conjoint (IFRS 11 - Partenariats).** Dans les cas des *joint* opérations, l'entité est intégrée proportionnellement aux droits des coparticipants sur les actifs et de leurs obligations sur les passifs. Le contrôle conjoint (IFRS 11) résulte d'un accord juridique. À noter que pour les joint-ventures, les partenaires doivent désormais intégrer l'entité par la méthode de mise en équivalence.

---

## 1.7 Les principaux risques des activités bancaires

Cette note vise à récapituler et à définir les principaux risques des activités bancaires du point de vue du superviseur.

- *Risque de crédit*

Selon l'arrêté<sup>35</sup> du 3 novembre 2014 (contrôle interne des établissements de crédit soumis au contrôle direct de l'ACPR), c'est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. L'analyse du risque de crédit doit être complétée par les aspects concentration du portefeuille de crédit, la concentration pouvant être par contreparties (grands risques), sectorielle ou géographique. Les tableaux et graphiques de ce rapport relatifs au risque de crédit obéissent à cette logique : éléments généraux sur la qualité du portefeuille (risque de crédit) et précisions sur la concentration sectorielle et géographique du secteur bancaire français<sup>36</sup>.

- *Risque de liquidité*

L'arrêté précité le définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai raisonnable. Une distinction est opérée entre risque de liquidité induit par les opérations de prêts / emprunts (ne pas pouvoir faire face à ses engagements de rembourser les emprunts contractés et/ou de débloquer les fonds nécessaires pour octroyer les crédits dont la clientèle a besoin) et risque de liquidité induit par les opérations de marché. Les tableaux et graphiques de ce rapport apportent un éclairage essentiellement sur la composante « prêts/emprunts » du risque de liquidité. La seconde composante est peu traitée en raison du caractère récent des données disponibles et du fait que cette composante « marché » est elle-même multidimensionnelle (cf. infra).

- *Risque de marché et de contrepartie*

L'arrêté précité les définit par référence aux articles 325 à 377 du règlement UE n°575/2013. En résumé, il s'agit du risque de perte induit par une variation défavorable d'un ou de plusieurs paramètres de marché<sup>37</sup>. L'article 272 du règlement UE n°575/2013 indique qu'il s'agit du risque que la contrepartie fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération. Le périmètre des opérations porte sur les dérivés et les pensions livrées (cf. infra). Plus concrètement, ce risque est le risque de perdre un gain latent sur une opération de dérivé ou de pension livrée en raison du défaut de la contrepartie.

- *Risque opérationnel*

L'arrêté du 3 novembre le définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque juridique (ou de non-conformité).

---

<sup>35</sup> Cet arrêté transpose en droit français le règlement européen

<sup>36</sup> La dimension de concentration par contrepartie n'est pas traitée dans ce rapport.

<sup>37</sup> Par exemple, la détention d'un swap de taux receveur d'un taux fixe contre paiement d'un taux variable EURIBOR 3 mois implique un risque de perte en cas d'une augmentation des taux actuels et à terme de EURIBOR 3 mois (les niveaux actuels et futurs des taux EURIBOR 3 mois constituent les paramètres de marché susceptibles d'évoluer défavorablement).

## 1.8 Glossaire Banque

<b>Activité en France</b>	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
<b>Clientèle</b>	Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n°91-01 de la Banque de France. Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements de crédit ;</li> <li>- la Caisse des dépôts et consignations ;</li> <li>- les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;</li> <li>- les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;</li> <li>- les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;</li> <li>- les succursales à l'étranger d'établissements assujettis.</li> </ul> La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).
<b>Clientèle financière</b>	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
<b>Clientèle non financière</b>	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
<b>Coefficient net d'exploitation</b>	Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
<b>Coût du risque</b>	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
<b>Ensemble de l'activité</b>	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
<b>Frais généraux</b>	Salaires et charges administratives.
<b>IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)</b>	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS ( <i>International Accounting Standards</i> ).
<b>LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)</b>	Ratio de liquidité à un mois (prévu par « Bâle III »).

<b>LPS (LIBRE PRESTATION DE SERVICES)</b>	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
<b>Liberté d'établissement (LE)</b>	La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).
<b>Liberté de prestation de services (LPS)</b>	La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi. Contrairement à la liberté d'établissement, la libre prestation n'autorise pas la commercialisation de produits financiers de droit français. Un libre prestataire ne peut proposer à sa clientèle que des produits financiers ou des services relevant du droit de l'État membre de l'opérateur.
<b>NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)</b>	Ratio de liquidité à un an (prévu par « Bâle III »).
<b>Produit net bancaire</b>	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
<b>Résultat brut d'exploitation (RBE)</b>	PNB moins frais de fonctionnement
<b>Résultat d'exploitation</b>	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges
<b>SURFI</b>	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. <a href="http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm">http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm</a>
<b>Succursale</b>	Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.
<b>Succursales de pays tiers</b>	La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services ne s'appliquent pas à des États situés en dehors de l'EEE. Une succursale établie en France rattaché à un groupe bancaire hors EEE est supervisée par l'ACPR de la même manière qu'un établissement de crédit de droit français. Contrairement à une succursale de l'EEE, une succursale de pays tiers est assujettie à l'ensemble de la réglementation bancaire applicable (normes de solvabilité, liquidité...) et entre pleinement dans le périmètre <sup>38</sup> de compétence de l'ACPR.

<sup>38</sup> Des exceptions sont néanmoins prévues si la supervision du pays tiers est reconnue comme « équivalente » à la supervision française.

---

## 2 Notes méthodologiques Assurance

### 2.1 Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "libre établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" (LPS) désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'EEE couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'EEE un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

### 2.2 La réassurance

Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE définit ainsi la réassurance : « activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance ». Du point de vue de l'assureur qui y recourt, la réassurance est une technique par laquelle il transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits, ce qui lui permet d'adapter le niveau et le profil de risque de son portefeuille. Le recours à la réassurance permet notamment à l'entité cédante de limiter son exposition à certains risques au regard du niveau de fonds propres requis par les règles de solvabilité<sup>39</sup>, dans les conditions prévues par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact du mécanisme d'atténuation des risques que constitue la réassurance<sup>40</sup>.

Ce transfert de risque se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un assureur ou réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (article L. 111-3 du code des assurances). L'acceptation est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. La cession est l'opération réciproque de l'acceptation par laquelle l'assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

---

<sup>39</sup> « Analyse du risque de contrepartie de la réassurance pour les assureurs français », *Débats économiques et financiers*, avril 2013.

<sup>40</sup> Sous réserve que le risque de crédit et les autres risques inhérents à l'emploi de ces techniques soient également pris en compte de manière adéquate.

---

## 2.3 Les dommages corporels

Les organismes d'assurance santé complémentaire interviennent sur le marché pour compléter le remboursement des dépenses de soins de santé et de biens médicaux par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Pour exercer cette activité, les assureurs doivent être agréés pour les branches d'assurance 1 (accident) ou 2 (maladie), définies à l'article R. 321-1 du code des assurances<sup>41</sup>. Les opérations d'assurance de ces risques correspondent aux catégories 20 et 21, définies à l'article A. 344-2 du code des assurances<sup>42</sup> : les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs).

Les prestations de remboursement de frais de soins de santé (hospitalisations, consultations, biens médicaux, etc.) sont un sous-ensemble des prestations associées à l'assurance de dommages corporels. Elles s'inscrivent généralement en complément des remboursements dits « en nature » de la sécurité sociale. D'autres protections peuvent être proposées dans le cadre de l'assurance de dommages corporels, dont principalement les garanties incapacité de travail, invalidité et dépendance, qui donnent un complément aux prestations d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'assurance de dommages corporels peut faire l'objet d'un contrat spécifique (par exemple, dans le cas d'une assurance individuelle contre les accidents), mais elle peut également prendre la forme de garanties accessoires à un risque principal distinct (par exemple, dans le cas d'un versement monétaire en cas d'incapacité de travail prévue comme garantie complémentaire d'un contrat d'assurance vie). De manière symétrique, les contrats de dommages corporels, en fonction du statut juridique et des agréments détenus par l'organisme, peuvent proposer des garanties accessoires. Le plus souvent, ces garanties accessoires appartiennent au domaine de la prévoyance (par exemple, une garantie temporaire décès).

---

<sup>41</sup> Les branches d'agrément sont également définies, pour les mutuelles dites de livre II et pour les institutions de prévoyance, respectivement à l'article R. 211-2 du code de la mutualité et à l'article R. 931-2-1 du code de la sécurité sociale.

<sup>42</sup> Les catégories d'opérations sont également définies à l'article A. 114-1 du code de la mutualité, et à l'article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale.

## 2.4 Glossaire Assurance

<b>Affaires directes en France</b>	Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.
<b>Autres actifs du bilan</b>	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
<b>Autres éléments non techniques</b>	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non technique comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les produits et charges non techniques,</li> <li>- les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres,</li> <li>- les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.</li> </ul>
<b>Autres passifs du bilan</b>	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.
<b>Cotisations</b>	Voir « Primes ».
<b>Espace économique européen</b>	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
<b>Exigence de marge de solvabilité</b>	L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non-vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances).
<b>FONDS CMU (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE)</b>	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
<b>Fonds propres</b>	Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.
<b>Frais de gestion</b>	Les frais de gestion sont la somme des frais d'acquisition, des frais d'administration et des autres charges techniques nettes.

<b>Participation aux bénéfices</b>	La gestion des cotisations épargnées dégage des produits dénommés « bénéfices techniques et financiers ». La participation aux bénéfices est une obligation légale (L. 331-3 du code des assurances), selon laquelle les assureurs distribuent aux assurés immédiatement ou ultérieurement une partie des rendements des placements, au-delà des intérêts minimums prévus lors de la souscription du contrat (appelés « intérêts techniques »).
<b>Participation aux résultats</b>	La participation aux résultats est la somme de la participation aux bénéfices et des intérêts techniques.
<b>Placements en unités de compte (UC)</b>	Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte. À la différence des placements dits « en euros », les placements en unités de compte (UC) sont des placements investis en couverture des engagements de contrats d'assurance vie dont le montant des garanties, les primes et les provisions mathématiques sont exprimés par référence à des unités de placement appelées « unités de compte ». La réglementation fixe la liste des actifs pouvant ainsi servir de valeur de référence. On peut citer, parmi les plus couramment utilisés : les obligations, les actions, les parts de fonds commun de placement, les titres de créances négociables, les OPC ou les parts de société civile immobilière. Les engagements ainsi que les actifs correspondants sont évalués sur la base de la valeur courante de l'unité de compte. Les actifs ne sont donc pas évalués au coût historique contrairement aux autres placements. La variation de valeur de ces actifs est enregistrée sur une ligne séparée du compte de résultat.
<b>Placements hors UC</b>	Ensemble des actifs détenus par l'assureur en dehors de ceux détenus en couverture des engagements techniques des contrats dont les engagements sont exprimés en UC.
<b>Plus-values et moins-values</b>	Une plus-value correspond au profit qui serait réalisé à l'occasion de la vente d'un élément de l'actif immobilisé de l'entreprise. Elle peut être potentielle (i.e. latente) ou réalisée en cas de vente effective. A l'inverse, lorsque le prix de cession est inférieur à la valeur vénale de cette immobilisation, telle qu'elle est mentionnée au bilan de l'entreprise il existe réellement ou potentiellement une moins-value. Une plus ou moins-value se calcule donc en retranchant de la valeur de marché, la valeur nette comptable figurant au bilan de l'entreprise.
<b>Prestations (compte de résultat)</b>	Le terme prestation désigne la mise en œuvre d'une des garanties prévue au contrat, entraînant un paiement partiel ou total de ce qui est dû à l'assuré. Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication, il s'agit de la somme des éléments suivants : sinistres + charges + participation aux bénéfices +/- ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable). Les frais de de gestion sont présentés séparément.

<b>Primes ou cotisations (compte de résultat)</b>	<p>Versement effectué par le souscripteur ou l'adhérent en contrepartie des garanties accordées par l'assureur. Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance vie, le non-paiement entraîne la déchéance de garantie (c'est-à-dire la fin de cette garantie).</p> <p>Pour les contrats d'assurance vie, selon les modalités définies initialement dans les contrats ou modifiées dans des avenants, le versement peut être unique (effectué au moment de la souscription), périodique (montant et périodicité définis dans le contrat) ou libre.</p> <p>Le versement est appelé cotisation s'agissant d'opérations réalisées par les mutuelles du code de la mutualité, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance mutuelle. Dans les autres cas il s'agit d'une prime.</p> <p>Dans les comptes de résultat présentés dans cette publication, le terme « primes » s'entend des primes et cotisations acquises brutes de cessions.</p>
<b>Produits financiers du compte de résultat non technique</b>	Produits ou charges liés au placement des fonds propres.
<b>Produits financiers du compte de résultat technique</b>	Produits financiers des activités d'assurance.
<b>Provision pour participation aux bénéficiaires (assurance vie)</b>	Les assureurs vie ont la possibilité de ne pas distribuer immédiatement la participation aux bénéficiaires prévue par la législation. Ils disposent pour ce faire d'un délai de 8 ans. Au lieu de la redistribuer immédiatement, l'assureur peut donc la provisionner dans un compte appelé « provision pour participation aux bénéficiaires ». Cela permet de rémunérer les contrats avec un rendement « lissé » sur moyenne période.
<b>Provisions mathématiques</b>	<p>Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.</p> <p>Pour les contrats d'épargne, le montant de la provision correspond à la valeur de l'épargne accumulée (primes nettes des chargements, intérêts techniques crédités et participations aux bénéficiaires inscrites en compte) nette des éventuels rachats partiels déjà effectués.</p>
<b>Provisions techniques</b>	Le poste "provisions techniques" du secteur de l'assurance représente les engagements des assureurs envers les assurés. Ces engagements sont matérialisés au bilan de l'assureur <i>via</i> différentes provisions qui donnent une évaluation du coût futur des prestations qui seront à verser aux assurés. Se référer à l'article R. 331-3 du code des assurances pour les provisions vie et R. 331-6 pour les provisions non-vie.
<b>Ratio combiné</b>	Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance non-vie pour un exercice donné. Il s'obtient en calculant le rapport de la charge des sinistres et des frais de gestion sur les primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet aux assureurs d'appréhender leurs performances à la fois en termes de sinistralité et de coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres, et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations) ; les assureurs peuvent alors corriger ce déficit technique par des bénéfices financiers.
<b>Ratio sinistres sur primes ou Ratio S/P (applicable aux activités d'assurance non-vie)</b>	Le ratio sinistres/primes, applicable aux activités d'assurance non-vie, est le rapport entre le montant de la charge de sinistres avérés et des cotisations acquises sur un même contrat d'assurance ou une branche. Lorsqu'il est mesuré par année de survenance, il constitue une bonne mesure de la sinistralité des assureurs.

<b>Réassurance</b>	La réassurance peut se définir comme la technique par laquelle un assureur transfère sur une autre entreprise d'assurance ou de réassurance tout ou partie des risques qu'il a souscrits. Cette couverture se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un réassureur dit cessionnaire s'engage moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit cédant, dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés à titre de sinistre. Mais, dans tous les cas où l'assureur se réassure contre les risques qu'il a assurés, il reste seul responsable vis à vis de l'assuré (cf. article L.111-3 du code des assurances).
<b>Régime branche 26</b>	Les régimes dits de « branche 26 » sont des régimes collectifs de retraite « assurantielle » en points. Ils sont aussi appelés « L. 441 » conformément à l'article L.441-1 du code des assurances qui les définit, ou encore « Régimes du 4 Juin », en référence au décret fondateur du 4 juin 1964. Ces régimes relèvent des dispositions de l'article L.932-24 du code de la sécurité sociale lorsqu'il s'agit d'institutions de prévoyance, et des dispositions de l'article L. 222-2 du code de la mutualité lorsqu'il s'agit de mutuelles.
<b>Réserve de capitalisation</b>	La réserve de capitalisation est une réserve alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. Elle a pour but de parer à la diminution du revenu des actifs des assureurs vie en cas de baisse des taux, en entravant la distribution des plus-values de cession. Elle doit ainsi leur permettre de préserver un volume de placements suffisant pour honorer leurs garanties de taux. Cette réserve spéciale, considérée comme une provision au regard des exigences de couverture des engagements, fait partie des éléments constitutifs de la marge de solvabilité.
<b>Résultat net</b>	Résultat technique plus résultat non technique, correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice.
<b>Résultat technique</b>	Résultat de l'ensemble des opérations techniques (primes, prestations, variation de provisions, frais de gestion, commissions et produits financiers nets rattachés) nettes de réassurance. Des comptes de résultat technique vie et non-vie sont établis séparément.
<b>Solde de réassurance</b>	Solde positif ou négatif des opérations de réassurance inclus dans le résultat technique.
<b>Taux de cession des primes</b>	Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

<p><b>Taux de couverture des engagements réglementés</b></p>	<p>Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs retenus en couverture aux engagements réglementés. Les codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent pas toutefois dépasser certains plafonds pour les catégories d'actifs suivantes : 65 % pour les actions, 40 % pour l'immobilier et 10 % pour les prêts. En outre, afin de diviser les risques, ils ne doivent pas excéder, 5 % des engagements réglementés en valeur émise par une même société (actions, obligations ou prêts), cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture. Les engagements réglementés correspondent quant à eux aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothèques, dépôts reçus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).</p>
<p><b>Taux de couverture bilantielle de la marge</b></p>	<p>Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres à l'exigence de marge. L'exigence de marge de solvabilité est calculée, en assurance vie, en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte, auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et, en assurance non-vie, en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En assurance non-vie, elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R. 344-1 et suivants du code des assurances). Pour le calcul de la marge, la réglementation autorise les assureurs à tenir compte des plus-values latentes dans leurs fonds propres. Toutefois, compte tenu de la volatilité de ces éléments de fonds propres, le suivi en parallèle de la marge hors plus-values latentes, est indispensable.</p>



# SOMMAIRE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

<b>Tableau 1</b>	<b>Les populations contrôlées par l'ACPR</b>	<b>20</b>
<b>Tableau 2</b>	<b>Établissements dont l'actionnariat ultime est français à fin 2015</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 3</b>	<b>Établissements dont l'actionnariat ultime est étranger à fin 2015</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 4</b> <b>rapport</b>	<b>Populations présentées dans les tableaux et graphiques du présent</b> <b>25</b>	
<b>Tableau 5</b>	<b>Bilan 2015 au plus haut niveau de consolidation</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 6</b>	<b>Montant et part des contreparties étrangères dans les dérivés, positions</b> <b>courtes et dépôts au passif</b>	<b>28</b>
<b>Tableau 7</b>	<b>Les actifs au bilan des établissements de crédit</b>	<b>29</b>
<b>Tableau 8</b>	<b>Les passifs au bilan des établissements de crédit</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 9</b>	<b>Engagements de hors-bilan des établissements de crédit</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 10</b>	<b>Crédits à la clientèle selon les différents périmètres</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 11</b>	<b>Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 12</b>	<b>Situation agrégée des entreprises d'investissement</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 13</b>	<b>Hors bilan des entreprises d'investissement</b>	<b>36</b>
<b>Tableau 14</b>	<b>PNB rapporté au total de bilan</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 15</b>	<b>Part des opérations de marché dans le PNB (Vision comptable)</b>	<b>39</b>
<b>Tableau 16</b>	<b>Part de la marge d'intérêt sur les prêts et créances dans le PNB</b>	<b>39</b>
<b>Tableau 17</b>	<b>Décomposition du coefficient net d'exploitation</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 18</b>	<b>Compte de résultat agrégé des établissements de crédit</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 19</b>	<b>Chiffres clés relatifs aux établissements de crédit</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 20</b>	<b>Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 21</b>	<b>Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 22</b>	<b>Taux de créances douteuses et taux de provisionnement par pays en 2015</b> <b>(sur les ménages et les ENF)</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 23</b>	<b>Taux de créances douteuses et de provisionnement par secteur d'activité</b> <b>en 2015 (sur les ENF)</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 24</b>	<b>Stock d'actifs liquides de meilleure qualité (HQLA)</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 25</b>	<b>Autres sources de liquidité</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 26</b>	<b>Actifs « encombrés » et « non encombrés » par nature de titre</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 27</b>	<b>Prêts : part éligible au refinancement par les banques centrales</b>	<b>50</b>
<b>Tableau 28</b>	<b>Ratio crédits / dépôts</b>	<b>50</b>

<b>Tableau 29</b>	<b>Portefeuille de négociation dans le total de bilan</b>	<b>51</b>
<b>Tableau 30</b>	<b>Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie</b>	<b>53</b>
<b>Tableau 31</b>	<b>Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie</b>	<b>54</b>
<b>Tableau 32</b>	<b>Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 33</b>	<b>Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 34</b>	<b>Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 35</b>	<b>Part des options dans les dérivés (principales catégories)</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 36</b>	<b>Part des ventes d'options dans le notionnel</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 37</b>	<b>Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et au notionnel</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 38</b>	<b>Les actifs pondérés par les risques (RWA) au 31/12/2015</b>	<b>57</b>
<b>Tableau 39</b>	<b>Pondération moyenne des expositions initiales des banques françaises au 31/12/2015</b>	<b>58</b>
<b>Tableau 40</b>	<b>Évolution des actifs pondérés par les risques</b>	<b>58</b>
<b>Tableau 1</b>	<b>Les organismes d'assurance agréés en France</b>	<b>61</b>
<b>Tableau 2</b>	<b>Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE habilitées à exercer en LPS sur le territoire français</b>	<b>62</b>
<b>Tableau 3</b>	<b>Nombre de déclarations de LPS par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'EEE au 31 décembre</b>	<b>63</b>
<b>Tableau 4</b>	<b>Différence entre le nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE ouvertes en France et le nombre de succursales françaises ouvertes dans l'EEE, au 31 décembre 2015</b>	<b>64</b>
<b>Tableau 5</b>	<b>Compte de résultat agrégé (vue résumée)</b>	<b>65</b>
<b>Tableau 6</b>	<b>Sources du chiffre d'affaires en assurance vie</b>	<b>65</b>
<b>Tableau 7</b>	<b>Provisions mathématiques</b>	<b>68</b>
<b>Tableau 8</b>	<b>Sources des primes acquises en assurance non-vie</b>	<b>69</b>
<b>Tableau 9</b>	<b>Bilan agrégé des organismes d'assurance - vue résumée</b>	<b>71</b>
<b>Tableau 10</b>	<b>Structure des placements des sociétés du code des assurances (en valeur nette comptable)</b>	<b>72</b>
<b>Tableau 11</b>	<b>Taux de couverture des engagements réglementés</b>	<b>74</b>
<b>Tableau 12</b>	<b>Répartition par contrepartie des acceptations et cessions en réassurance des organismes d'assurance agréés en France</b>	<b>76</b>
<b>Tableau 13</b>	<b>Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2015</b>	<b>77</b>
<b>Tableau 14</b>	<b>Compte de résultat des organismes réalisant des opérations de dommages corporels - vue résumée</b>	<b>79</b>
<b>Tableau 15</b>	<b>Comptes de l'assurance de capitalisation</b>	<b>80</b>

<b>Tableau 16</b>	<b>Comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises</b>	<b>81</b>
<b>Tableau 17</b>	<b>Comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès</b>	<b>82</b>
<b>Tableau 18</b>	<b>Comptes de l'assurance vie en unités de compte</b>	<b>83</b>
<b>Tableau 19</b>	<b>Comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés)</b>	<b>84</b>
<b>Tableau 20</b>	<b>Comptes de l'assurance automobile</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 21</b>	<b>Comptes de l'assurance de dommages aux biens</b>	<b>86</b>
<b>Tableau 22</b>	<b>Comptes de l'assurance de responsabilité civile</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 23</b>	<b>Comptes de l'assurance des catastrophes naturelles</b>	<b>88</b>
<b>Tableau 24</b>	<b>Comptes de l'assurance des divers</b>	<b>89</b>
<b>Tableau 25</b>	<b>Comptes de l'assurance transport</b>	<b>90</b>
<b>Tableau 26</b>	<b>Comptes de l'assurance construction</b>	<b>91</b>
<b>Tableau 27</b>	<b>Comptes de l'assurance crédit et caution</b>	<b>92</b>
<b>Tableau 28</b>	<b>Comptes des dommages corporels</b>	<b>93</b>
<b>Graphique 1</b>	<b>Différence entre le nombre de succursales de l'EEE ouvertes en France et le nombre de succursales françaises ouvertes dans l'EEE - EC, EI et EP</b>	<b>22</b>
<b>Graphique 2</b>	<b>Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France au 31 décembre 2015</b>	<b>23</b>
<b>Graphique 3</b>	<b>Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2015</b>	<b>24</b>
<b>Graphique 4</b>	<b>La concentration du système bancaire, en pourcentage du total de bilan</b>	<b>25</b>
<b>Graphique 5</b>	<b>Évolution des actifs de la population des groupes</b>	<b>26</b>
<b>Graphique 6</b>	<b>Évolution des passifs de la population des groupes</b>	<b>27</b>
<b>Graphique 7</b>	<b>Bilan ventilé par devises</b>	<b>27</b>
<b>Graphique 8</b>	<b>Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat</b>	<b>28</b>
<b>Graphique 9</b>	<b>Les composantes de l'actif</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 10</b>	<b>Les composantes du passif</b>	<b>30</b>
<b>Graphique 11</b>	<b>Évolution du total de bilan des établissements de crédit</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 12</b>	<b>Les opérations de crédit à la clientèle non financière résidente par type de crédit au bilan des banques</b>	<b>32</b>
<b>Graphique 13</b>	<b>Les opérations de crédits à la clientèle non financière par catégorie d'agents</b>	<b>33</b>
<b>Graphique 14</b>	<b>Les ressources de la clientèle</b>	<b>34</b>
<b>Graphique 15</b>	<b>L'épargne règlementée</b>	<b>34</b>
<b>Graphique 16</b>	<b>Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 17</b>	<b>Coefficient net d'exploitation</b>	<b>37</b>

<b>Graphique 18</b>	<b>Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)</b>	<b>38</b>
<b>Graphique 19</b>	<b>Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)</b>	<b>38</b>
<b>Graphique 20</b>	<b>Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions</b>	<b>39</b>
<b>Graphique 21</b>	<b>Dispersion des composantes du PNB</b>	<b>40</b>
<b>Graphique 22</b>	<b>Principaux soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 23</b>	<b>Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 24</b>	<b>Coefficient net d'exploitation</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 25</b>	<b>Dispersion du coefficient net d'exploitation</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 26</b>	<b>Crédits accordés, nets de provisions, par secteur bénéficiaire en 2015</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 27</b>	<b>Crédits aux ménages et aux ENF par pays de résidence de la contrepartie en 2015</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 28</b>	<b>Crédits aux ENF par secteur d'activité en 2015</b>	<b>46</b>
<b>Graphique 29</b>	<b>Taux de créances douteuses et taux de provisionnement sur les ménages et les ENF en 2015</b>	<b>46</b>
<b>Graphique 30</b>	<b>Taux de créances douteuses brutes</b>	<b>48</b>
<b>Graphique 31</b>	<b>Taux de provisionnement des créances douteuses brutes</b>	<b>48</b>
<b>Graphique 32</b>	<b>Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée</b>	<b>50</b>
<b>Graphique 33</b>	<b>Évolution comparée des crédits et des ressources</b>	<b>51</b>
<b>Graphique 34</b>	<b>Portefeuille de négociation actif</b>	<b>52</b>
<b>Graphique 35</b>	<b>Portefeuille de négociation passif</b>	<b>52</b>
<b>Graphique 36</b>	<b>Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 37</b>	<b>Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur</b>	<b>53</b>
<b>Graphique 38</b>	<b>Positions courtes du portefeuille de négociation</b>	<b>54</b>
<b>Graphique 39</b>	<b>Comparaison des évolutions de la valeur en risque (VaR) et des actifs détenus à des fins de transaction</b>	<b>55</b>
<b>Graphique 40</b>	<b>Fonds propres du secteur bancaire français au 31/12/2015</b>	<b>57</b>
<b>Graphique 41</b>	<b>Pondération moyenne des expositions initiales</b>	<b>58</b>
<b>Graphique 42</b>	<b>Probabilité de défaut (PD)</b>	<b>59</b>
<b>Graphique 43</b>	<b>Perte en cas de défaut (Loss given default - LGD)</b>	<b>59</b>
<b>Graphique 44</b>	<b>Pondérations moyennes en méthode standard</b>	<b>59</b>
<b>Graphique 45</b>	<b>Exigences de fonds propres correspondant aux "buffers" pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)</b>	<b>60</b>
<b>Graphique 46</b>	<b>Scores de systémicité des établissements français pour la désignation des A-EIS, au 31/12/2014</b>	<b>60</b>

---

Graphique 1	Répartition des primes d'assurance vie acquises en affaires directes selon le type de contrat	66
Graphique 2	Collecte nette sur les contrats rachetables en assurance vie	66
Graphique 3	Ventilation des charges en assurance vie	67
Graphique 4	Participation aux bénéfices (PB) et provision pour PB	68
Graphique 5	Les provisions mathématiques des sociétés d'assurance vie et mixtes	69
Graphique 6	Répartition par branche des primes non-vie acquises en affaires directes, hors dommages corporels	69
Graphique 7	Ratio sinistres sur primes par année de survenance	70
Graphique 8	Ratios combinés, par catégorie	70
Graphique 9	Composition de l'actif par type d'organisme	71
Graphique 10	Composition du passif par type d'organisme	72
Graphique 11	Plus ou moins-values latentes par classe d'actifs	73
Graphique 12	Taux de couverture de la marge de solvabilité	74
Graphique 13	Évolution des acceptations et cessions en réassurance et structure des primes cédées	74
Graphique 14	Primes conservées, primes cédées et taux de cession par forme juridique (primes en milliards d'euros et taux de cessions en %)	75
Graphique 15	Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie	76
Graphique 16	Part des primes de dommages corporels dans le total des primes en 2015	77
Graphique 17	Répartition des primes de dommages corporels par type de risque	77
Graphique 18	Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme	78
Graphique 19	Répartition des primes dommages corporels par type de contrat	78
Graphique 20	Ratio sinistres sur primes des branches dommages corporels, par année de survenance	79
Graphique 21	Ratio combiné dommages corporels pour la population exerçant une activité de dommages corporels	79



ISSN : 2112-7891

Directeur de publication : Édouard Fernandez-Bollo  
Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

[www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)